Dictionnaire

Recensement
Census

Canada 1986

Référence

Statistique Canada Statistics Canada

Canadä

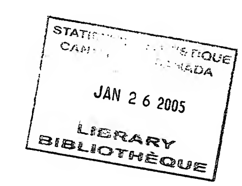


Recensement
Census

Canada 1986

Référence

Dictionnaire



Publication autorisée par le ministre des Approvisionnements et Services Canada

Janvier 1987
8-4600-502

Prix: Canada, $35.00
Autres pays, $36.50

Catalogue 99-101F

ISBN 0-660-91850-1

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue 99-101E).

DICTIONNAIRE DU RECENSEMENT DE 1986

TABLE DES MATIÈRES

Page

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

POPULATION - suite

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

POPULATION - suite

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

TABLE DES MATIÈRES - suite

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

GÉOGRAPHIE - fin

TABLE DES MATIÈRES - fin

LISTE DES FIGURES

INTRODUCTION

Le Dictionnaire du recensement de 1986 est un des documents de référence mis à la disposition des utilisateurs des données du recensement de 1986 pour leur permettre de bien comprendre et de bien interpréter les données.

Le dictionnaire fournit les définitions des divers concepts se rapportant aux univers, variables et éléments géographiques de la base de données du recensement de 1986. De plus, il offre des renseignements sur la disponibilité des données des recensements antérieurs, les classifications ou les catégories de réponses pour chaque concept et, dans bien des cas, des remarques sur la comparabilité historique des données ou de certains concepts. Le dictionnaire indique également la population ou la sous-population à laquelle une variable donnée s'applique.

Comparativement au dictionnaire du recensement de 1981, le Dictionnaire du recensement de 1986 comporte de nombreuses améliorations, entre autres un index plus détaillé et imprimé sur des pages colorées, ce qui rend la consultation plus facile. De plus, le document contient un nombre accru de figures illustrant des concepts complexes ou détaillés. On espère que ces améliorations permettront d'atteindre les objectifs visés.

Changements apportés au contenu du recensement depuis le recensement de 1981

Étant donné que le recensement du Canada n'a lieu qu'une fois tous les cinq ans, il est important que les questions posées traduisent l'évolution de la situation socio-économique de la population et, en particulier, des besoins des utilisateurs des données.

En général, le contenu du recensement de 1986 ressemble beaucoup à celui du recensement de 1981, ce qui facilitera les comparaisons. Néanmoins, un certain nombre de questions figurant sur le questionnaire du recensement de 1981 n'ont pas été reprises en 1986, et quelques nouvelles questions ont été ajoutées. De plus, la formulation ou la méthode de traitement de certaines autres questions ont été changées. Les modifications apportées correspondent aux besoins changeants des utilisateurs de données tels qu'ils les ont déterminés lorsqu'ils ont été consultés avant la conception du questionnaire.

Les principaux changements peuvent se résumer comme suit:

Ajouts

- autochtones
- incapacité
- principal domaine d'études

Suppressions

- fécondité (nombre d'enfants nés des femmes de 15 ans ou plus)
- religion
- âge au premier mariage
- salles de bains
- fréquentation scolaire
- état du logement
- durée d'occupation
- principal combustible utilisé pour chauffer l'eau

D'autres changements touchant certaines variables de la base de données sont indiqués dans la présente publication, accompagnés des définitions pertinentes.

Comment consulter le dictionnaire

Pour bien utiliser le dictionnaire, il suffit de consulter l'index figurant à la fin de l'ouvrage, aux pages colorées. L'index offre un système de renvoi aux termes du recensement les plus utilisés et inclut, dans la mesure du possible, leurs synonymes. Dans certains cas, l'utilisateur doit se reporter à deux ou trois définitions afin d'obtenir tous les détails relatifs à une variable particulière.

Tout comme le dictionnaire de 1981, celui de 1986 présente les termes et expressions par ordre alphabétique, et regroupés en fonction des quatre grands univers du recensement:

a) l'univers de la population, qui comprend les définitions des concepts se rapportant aux particuliers. En gros, cet univers englobe les caractéristiques ou variables démographiques, ethno-culturelles, linguistiques et scolaires ainsi que celles liées au revenu et à la population active;

b) l'univers des familles, qui comprend toutes les variables se rapportant aux familles de recensement et aux familles économiques;

c) l'univers des ménages, qui comprend toutes les variables se rapportant aux ménages et aux caractéristiques de la population dans les ménages; et

d) l'univers des logements, qui regroupe toutes les variables et les sous-univers se rapportant aux caractéristiques des logements.

En plus des sections portant sur les univers susmentionnés, le dictionnaire comprend une cinquième section importante qui fournit les définitions des termes se rapportant aux paramètres géographiques des données. Cette section comprend les définitions de toutes les unités géostatistiques normalisées et de certains termes utilisés au niveau de la géographie non normalisée.

Le dictionnaire renferme plusieurs annexes offrant des renseignements complémentaires sur des concepts particuliers qu'il aurait été trop long d'inclure dans les définitions ou les remarques.

À l'intérieur des principales sections, la plupart des concepts sont organisés de la façon illustrée à la page suivante.

NOM DU CONCEPT
(définition de base)

Recensements: Années de recensement où le concept a été utilisé ou pour lesquelles la variable est disponible et, s'il y a lieu, la taille de l'échantillon adoptée pour chacun des recensements.

Par ex.: 1986 (échantillon de 1/5)

Population: Champ d'observation des concepts, c'est-à-dire la population ou la sous-population pour laquelle la variable s'applique.

Par ex.: personnes âgées de 15 ans ou plus, sauf les pensionnaires d'institution.

Réponses: Classifications ou catégories de réponses (correspondant au questionnaire du recensement) se rapportant au concept.

Par ex.: hommes
femmes

Dans certains cas, la classification est trop détaillée pour faire partie de la définition. Les renseignements figurent alors dans une annexe.

Remarques: Renseignements supplémentaires offerts à l'utilisateur, sous forme de mises en garde ou de remarques sur la comparabilité historique, au sujet de l'utilisation efficace des données se rapportant à certaines variables.

Par ex.: "Le groupe ethnique ou culturel se rapporte à l'origine des ancêtres, aux "racines" de la population et ne doit pas être confondu avec la citoyenneté ou la nationalité."

Par conséquent, en tenant compte de cette structure, l'utilisateur peut facilement et rapidement trouver des renseignements sur un sujet précis, soit en consultant l'index, soit, s'il connaît l'univers, en suivant l'ordre alphabétique des définitions.

Autres sources de définition des termes du recensement

Des définitions sont également incluses dans la plupart des publications de données, mais elles sont habituellement moins détaillées que celles que contient ce dictionnaire.

Les utilisateurs qui désirent connaître les définitions établies pour les recensements antérieurs peuvent consulter le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 (n° 12-540 au catalogue), le Dictionnaire du recensement de 1981 (n° 99-901 au catalogue) ou d'autres rapports des années de recensement pertinentes.

Pour de plus amples renseignements

Pour plus de renseignements sur les produits et services du recensement de 1986, l'utilisateur peut communiquer avec le centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près. Une liste complète des adresses et numéros de téléphone figure aux dernières pages colorées de la présente publication.

POPULATION

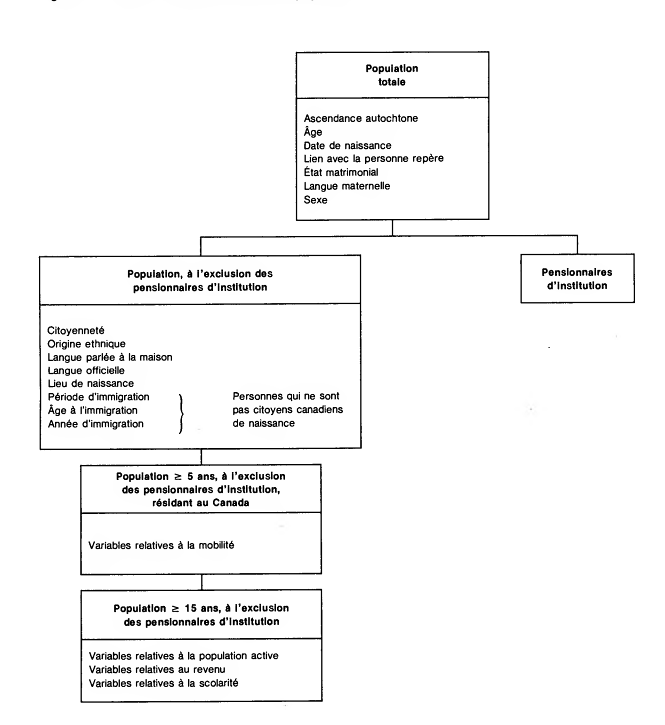
Introduction

L'univers de la population inclut toutes les variables qui ont trait aux caractéristiques des particuliers comme les caractéristiques démographiques, la mobilité, les caractéristiques ethno-culturelles, la langue, la scolarité, le revenu et les caractéristiques liées à la population active.

Pour certaines de ces variables, les données sont recueillies auprès de l'ensemble de la population, alors que pour les autres elles concernent uniquement un sous-ensemble de la population. Ainsi, les données sur la mobilité se rapportent spécifiquement à la population de 5 ans et plus résidant au Canada et celles sur le revenu et la population active, à la population de 15 ans et plus. La figure 1, à la page suivante, illustre les sous-univers pour lesquels les données sont recueillies.

Plusieurs modifications ont été apportées à l'univers de la population depuis le recensement du Canada de 1981. Tout d'abord, un certain nombre de questions figurant dans le questionnaire de 1981 ont été supprimées pour 1986. De ce fait, on ne dispose pas de données de 1986 pour les variables suivantes: âge au premier mariage, date du premier mariage, fécondité, religion, fréquentation scolaire et niveau de fréquentation scolaire. Par ailleurs, trois nouvelles questions ont été ajoutées en 1986 concernant les autochtones, l'incapacité et le principal domaine d'études. La question sur l'incapacité qui est posée dans le questionnaire de 1986 est une question de sélection qui permet de repérer les Canadiens qui souffrent d'une incapacité ou d'un handicap. Des renseignements sur ce sujet sont recueillis au moyen d'une enquête postcensitaire distincte. Un certain nombre de modifications ont également été apportées à d'autres variables qui étaient incluses dans les recensements antérieurs et qui ont été maintenues en 1986. Ces modifications sont expliquées en détail aux rubriques correspondantes. Citons, à titre d'exemple, la question sur l'origine ethnique à laquelle la case de réponse "Noir" a été ajoutée et pour laquelle le nombre d'espaces prévus pour les réponses en toutes lettres est passé de un à trois.

Figure 1. Univers et sous-univers de la population



ACTIVITÉ

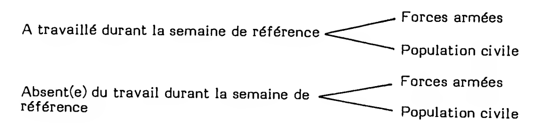
Activité sur le marché du travail des personnes en âge de travailler qui, au cours de la semaine précédant le 3 juin 1986, faisaient partie de la population active occupée ou de la population active en chômage. Les autres personnes, en âge de travailler, qui n'étaient ni occupées ni en chômage sont classées dans la catégorie des inactifs. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Les deux composantes de la population active, personnes occupées et personnes en chômage, sont définies aux pages 13 et 42.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

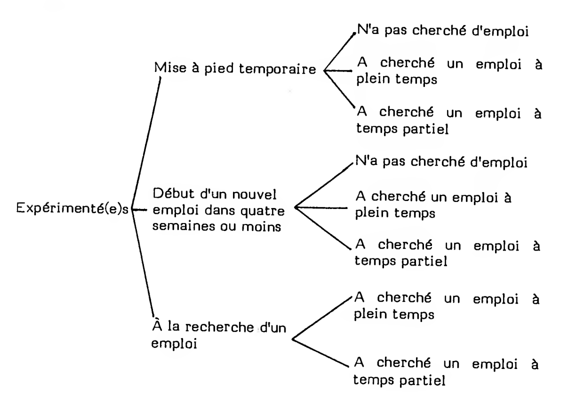
Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

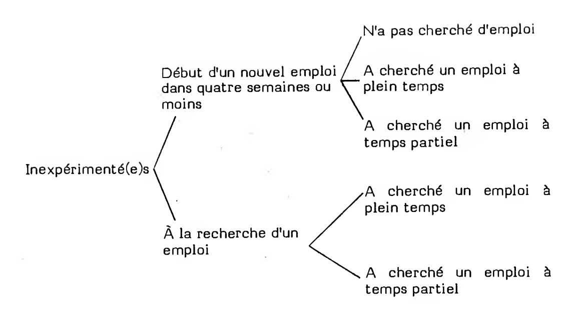
Réponses: Les valeurs possibles de la variable "Activité" sont :

Personnes occupées

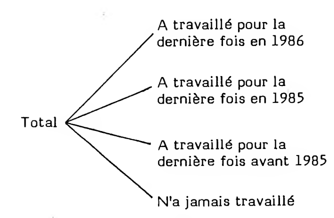


Chômeurs(euses)





<u>Inactifs</u>



La figure 2, à la page 8, présente les composantes de la population et de l'activité.

Il convient de noter que la période de référence, pour certaines variables économiques, varie en fonction de l'activité de la personne. Ces différences sont illustrées à l'annexe D.

Remarques: Les catégories liées à ce concept ont été établies à partir des réponses aux questions sur la population active du questionnaire du recensement. En voici la liste:

Heures travaillées pendant la semaine de référence

Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise (pendant la semaine de référence)

Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence

Recherche d'un emploi au cours des quatre dernières semaines (y compris la semaine de référence)

Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au cours de la semaine de référence)

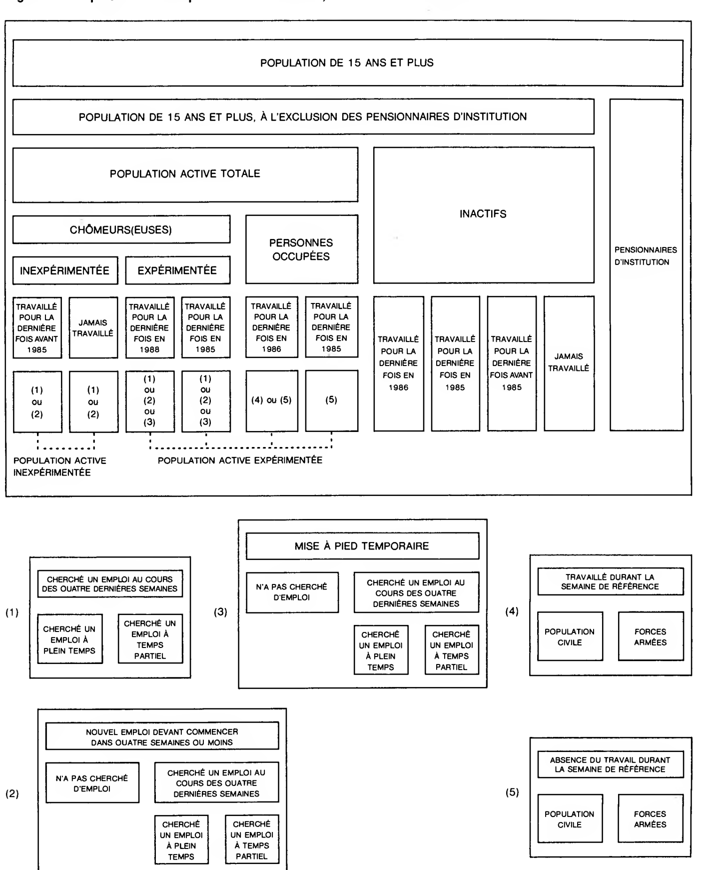
Date du dernier travail

Le présent dictionnaire contient les définitions des variables ci-dessus. Toutefois, comme ces variables servent essentiellement à déterminer l'activité du recensé, il est recommandé de ne pas les utiliser individuellement (sauf celles qui concernent les heures travaillées pendant la semaine de référence et la date du dernier travail), à moins que ce ne soit dans le cadre de recherches spécifiques effectuées après consultation avec des spécialistes du domaine de Statistique Canada.

Pour plus de renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité avec celles des recensements antérieurs et celles de l'enquête sur la population active, voir l'annexe C.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Figure 2. Population et composantes de l'activité, recensement du Canada de 1986



ÂGE

Âge au dernier anniversaire de naissance (à la date de référence du recensement, le 3 juin 1986). Cette variable est établie d'après la réponse à la question sur la date de naissance.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population: Population totale.

Réponses: Échelle des valeurs: années d'âge, 0 à 121.

Remarques: Pour plus de renseignements, voir DATE DE NAISSANCE.

ÂGE À L'IMMIGRATION

Âge du recensé lorsqu'il a immigré au Canada pour la première fois.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Toutes les personnes, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance.

Réponses: Années d'âge, 0 à 121.

Remarques: Variable dérivée à partir (i) de la date de naissance, une variable directe recueillie auprès de l'ensemble de la population, (ii) de l'année d'arrivée au Canada, une variable directe recueillie auprès d'un cinquième des ménages, et (iii) d'une estimation du mois au cours duquel le recensé a immigré au pays.

Les personnes qui ont immigré au Canada après s'y être établies comme résidents temporaires devaient indiquer l'année où elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu. Il convient de souligner que la population visée par cette question aux recensements de 1986 et de 1981 (personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance) était un peu plus restreinte que la population visée au recensement de 1971 (toutes les personnes nées à l'extérieur du Canada). Dans les recensements précédents, à cause des contraintes du traitement des données, les réponses ont été groupées par périodes d'immigration précises, ce qui a rendu impossible le calcul de l'âge des recensés au moment de l'immigration.

ANNÉE D'IMMIGRATION

Année au cours de laquelle une personne qui n'est pas citoyen canadien de naissance a immigré au Canada pour la première fois.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Toutes les personnes, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance.

Réponses: Toutes les années, de 1865 à 1986.

Remarques: Les personnes qui, à la question sur la citoyenneté, ont déclaré "du Canada, par naissance" n'ont pas eu à subir le processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre à la question sur l'année d'immigration. Les personnes qui ont immigré au Canada après y avoir habité comme résidents temporaires devaient indiquer l'année où elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu. Il convient de souligner que la question posée aux recensements de 1986 et 1981 vise une population plus restreinte (les personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance) que ce n'était le cas en 1971 (toutes les personnes nées à l'extérieur du Canada). À cause des méthodes de traitement utilisées, les réponses possibles aux recensements précédents ont été groupées d'avance par périodes d'immigration.

CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS (VARIABLE DÉRIVÉE)

(Également connu sous STATUT PROFESSIONNEL)

Variable permettant de classer les personnes qui ont déclaré un emploi selon (i) qu'elles ont surtout travaillé contre rémunération, à la commission ou contre rémunération en nature, (ii) qu'elles ont travaillé sans rémunération pour un parent du même ménage dans une entreprise ou une ferme familiale ou (iii) qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée, dans l'emploi déclaré. L'emploi déclaré désigne l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine précédant le recensement ou, si elles n'ont pas travaillé au cours de cette semaine, leur emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1985. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus cette semaine-là devaient donner des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures. Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1985.

Réponses:
Travailleurs rémunérés (salariés);
Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou ferme familiale);
Travailleurs autonomes sans aide rémunérée (propre compte);
Travailleurs autonomes avec aide rémunérée (employeurs).

Remarques: Travailleurs rémunérés (salariés)

Dans les publications du recensement de 1986 ainsi que dans d'autres produits, les termes "travailleurs rémunérés" ou "salariés" désignent habituellement les employés et les travailleurs autonomes dont l'entreprise est constituée en société. La catégorie "employés" comprend les personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1985 et qui ont indiqué que, dans l'emploi déclaré, elles travaillaient surtout

contre rémunération, à la commission ou pour des pourboires. Sont également comprises les personnes travaillant à la pièce, les personnes travaillant contre rémunération en nature dans une entreprise non familiale (par exemple, les religieux qui sont logés et nourris ou qui reçoivent de leur communauté des articles personnels au lieu d'une rémunération en espèces), les vendeurs travaillant à commission pour une seule entreprise et qui n'ont ni bureau ni personnel, ainsi que les personnes travaillant pour des ménages privés, par exemple, en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage, etc.

Dans la plupart des publications et totalisations de 1986, au lieu de donner le total des travailleurs rémunérés qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1985, on a choisi plutôt, même si l'on disposait de toutes les données requises, de fournir des statistiques sur les travailleurs rémunérés qui faisaient partie de la population active au cours de la semaine précédant le recensement. Les données de 1971, 1981 et 1986 sur les travailleurs rémunérés ne sont pas parfaitement comparables. Par exemple, en 1971, les camelots ont été classés comme travailleurs rémunérés, tandis qu'en 1981 et en 1986 ils sont considérés comme des travailleurs autonomes. Voir également "Travailleurs familiaux non rémunérés".

Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou ferme familiale)

Cette catégorie comprend les personnes de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1985 et dont l'emploi déclaré consistait surtout à accomplir des tâches, sans rémunération régulière en espèces et pour un parent du même ménage, qui contribuaient à l'exploitation de l'entreprise ou de la ferme dont le parent est le propriétaire ou l'exploitant.

Alors que les données de 1986 et 1981 sont directement comparables pour cette variable, celles de 1971 et 1981 ne le sont pas nécessairement, à cause de certaines différences dans les définitions adoptées. Ainsi, d'après les définitions de 1971, les travailleuses agricoles qui travaillaient moins de 20 heures par semaine sans rémunération étaient exclues de la population active, alors qu'en 1981 et en 1986, ces personnes sont incluses dans la population active occupée. À la suite des modifications apportées aux lois fiscales et aux méthodes de recensement, certaines personnes qui étaient considérées auparavant comme des travailleurs familiaux non rémunérés sont désormais classées comme travailleurs rémunérés. Ces modifications fiscales ont permis que, pour l'année d'imposition 1980, le salaire d'un des conjoints puisse être déduit à titre de dépenses. Il se peut donc, en raison de ces changements, qu'un certain nombre de travailleurs familiaux non rémunérés soient comptés parmi les travailleurs rémunérés. Par ailleurs, le contrôle de cette catégorie de travailleurs a été plus rigoureux au recensement de 1981.

Travailleurs autonomes sans aide rémunérée (propre compte) et travailleurs autonomes avec aide rémunérée (employeurs)

Cette catégorie comprend les personnes de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1985 et dont l'emploi déclaré consistait surtout en un travail autonome. Dans les totalisations des recensements de 1971, 1981 et 1986, l'expression "travailleurs autonomes" exclut habituellement les travailleurs autonomes dans une entreprise constituée en société. Les

recensés devaient cocher la case "à votre compte sans aide rémunérée" ou "à votre compte avec aide rémunérée" et ensuite préciser si leur entreprise ou leur ferme était constituée en société.

La catégorie des travailleurs autonomes comprend les personnes qui exploitent une entreprise ou exercent une profession, seules ou avec des associés. Sont comprises celles qui exploitent une ferme à titre de propriétaire ou de locataire, celles qui travaillent comme pigiste ou à contrat pour un travail particulier, par exemple, les architectes et les infirmières privées, celles qui prennent des pensionnaires à la maison (en pension complète ou en demi-pension) ou exploitent une garderie de jour pour des pensionnaires, des chambreurs ou des enfants de voisins. Sont également comprises celles qui exploitent une entreprise de distribution directe pour la vente et la livraison d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses, des savons, et celles qui font de la pêche avec du matériel qui leur appartient en propre ou en association.

Il est à noter qu'en raison des modifications fiscales mentionnées précédemment, il se peut qu'un certain nombre de travailleurs autonomes sans aide rémunérée soient devenus des travailleurs autonomes avec aide rémunérée, s'ils ont choisi de verser un salaire à leur conjoint.

Un certain nombre de personnes qui sont considérées comme des travailleurs rémunérés au recensement sont classées comme travailleurs autonomes n'exploitant pas une entreprise (donc travaillant sans aide rémunérée) dans l'enquête sur la population active. Il s'agit des particuliers qui travaillent pour des ménages privés, par exemple, en assurant la garde d'enfants, en faisant le ménage. Au moment de comparer les données du recensement et celles de l'EPA, il faut tenir compte des différences entre le champ d'observation des définitions d'ACTIVITÉ établies pour ces deux enquêtes.

Nota:* Voir le Dictionnaire du recensement de 1981 pour les différences entre 1971 et 1981.

CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS (VARIABLE DIRECTE)

(Également connu sous STATUT PROFESSIONNEL)

Remarques: Voir CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS (VARIABLE DÉRIVÉE). Cette variable se distingue uniquement par le fait que les travailleurs autonomes dont la ferme ou l'entreprise est constituée en société ne sont pas considérés comme des travailleurs rémunérés. Dans les publications des recensements de 1971 et de 1981, les travailleurs autonomes dans des entreprises constituées en société sont habituellement inclus dans la catégorie des travailleurs rémunérés pour que les données sur ces travailleurs puissent être comparées à celles d'enquêtes auprès des entreprises et au système de comptabilité nationale. Toutefois, dans certains types d'analyses, les catégories établies à partir de la variable directe sont plus utiles. Dans les publications du recensement de 1986, les travailleurs autonomes dont la ferme ou l'entreprise est constituée en société sont montrés séparément.

CHÔMEURS(EUSES)

Personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement:

a) étaient sans travail, mais avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêtes à travailler; ou

b) avaient été mises à pied mais prévoyaient reprendre leur emploi; ou

c) avaient pris des dispositions précises en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Population de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Remarques: Les chômeurs(euses) incluent principalement les personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement, étaient sans travail, avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes (se terminant par la semaine de référence) et étaient prêtes à travailler pendant la semaine de référence.

Un certain nombre des personnes qui ont déclaré ne pas pouvoir commencer à travailler pendant la semaine de référence doivent en fait être considérées comme étant prêtes à travailler cette semaine-là. Il s'agit, par exemple, des personnes qui avaient déjà un autre emploi ou de celles qui ne pouvaient travailler à cause d'une maladie ou d'une invalidité temporaire, ou pour des raisons personnelles ou familiales. Ces réponses ont été interprétées en fonction de la recherche effectuée par le recensé et de son intention implicite de trouver un emploi. Un recensé était considéré comme n'étant pas en mesure de commencer à travailler et donc comme ne faisant pas partie de la population active, seulement s'il avait déclaré "Oui, allais à l'école" ou "Oui, autres raisons".

Les personnes qui ne travaillaient pas pendant la semaine de référence parce qu'elles avaient été mises à pied, mais prévoyaient reprendre leur emploi, constituent la deuxième composante des chômeurs(euses). Le critère de disponibilité a été appliqué lorsque ces personnes ont indiqué avoir cherché du travail. En 1981, les personnes mises à pied étaient considérées comme des chômeurs(euses) seulement si la durée de la mise à pied ne dépassait pas 26 semaines. En 1986, aucune limite n'était fixée.

Enfin, les recensés qui n'avaient pas travaillé pendant la semaine de référence mais avaient pris des arrangements précis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes faisaient partie de la population active en chômage. Comme dans le cas des personnes mises à pied, le critère de disponibilité a été appliqué uniquement lorsque ces recensés cherchaient du travail.

CITOYENNETÉ

Statut légal de citoyenneté du recensé. Les personnes qui ont plus d'une citoyenneté devaient en faire état dans leur réponse.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Du Canada, par naissance; du Canada, par naturalisation; du pays de naissance (autre que le Canada); d'un autre pays.

Remarques: Les citoyens canadiens devaient préciser s'ils étaient citoyens canadiens de naissance ou par naturalisation. Cette précision a servi à définir l'univers des immigrants. Les personnes nées à l'extérieur du Canada mais qui sont citoyens canadiens de naissance devaient indiquer "du Canada, par naissance".

Dans certains produits du recensement, une seule citoyenneté est comptée. Les recensés ont été classés de la façon suivante:

(i) citoyen "du Canada", s'ils ont coché "du Canada, par naissance" ou "du Canada, par naturalisation";

(ii) citoyen "du Canada", s'ils ont coché "du Canada, par naissance" ou "du Canada, par naturalisation" et s'ils ont coché une des réponses suivantes ou les deux: "du pays de naissance (autre que le Canada)" et "d'un autre pays";

(iii) citoyen "du pays de naissance (autre que le Canada)", s'ils ont coché les deux réponses suivantes: "du pays de naissance (autre que le Canada)" et "d'un autre pays";

(iv) citoyen "d'un autre pays", s'ils ont coché uniquement "d'un autre pays".

En 1971, les recensés devaient indiquer leur pays de citoyenneté qui était ensuite codé. En 1981 et en 1986, cette opération de codage a été supprimée. Pour obtenir des renseignements sur des pays de citoyenneté particuliers, il suffit de procéder au classement recoupé du lieu de naissance et de la citoyenneté.

Les données relatives aux personnes qui ont indiqué plusieurs citoyennetés sont disponibles, sous réserve des contraintes de confidentialité, et doivent faire l'objet d'une demande spéciale.

DATE DE NAISSANCE

Jour, mois et année de naissance aux fins d'établissement de l'âge du recensé au jour du recensement. Les personnes qui ne connaissaient pas la date exacte de leur naissance devaient donner la meilleure estimation possible.

Recensements: 1986, 1981, 1976*, 1971*, 1966**, 1961**

Population: Population totale.

Réponses: Du 1er janvier 1865 au 2 juin 1986.

Remarques: La date de référence du recensement de 1981 et de celui de 1986 étant le 3 juin, l'âge des personnes nées en juin a été déterminé selon qu'elles sont nées le 1er ou le 2 juin ou entre le 3 et le 30 juin. Pour les autres mois, on n'a pas tenu compte du jour de naissance pour calculer l'âge.

* En 1976 et 1971, les recensés devaient indiquer leur date de naissance par groupes de mois, c'est-à-dire janvier-mai, juin-décembre.

** En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur ÂGE, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement. En 1961, les données publiées relatives aux années d'âge ont été préalablement lissées dans chaque groupe d'âge de cinq ans, afin de neutraliser le phénomène de l'attraction des nombres ronds, c'est-à-dire la tendance des recensés à "arrondir" leur âge. En 1971 (comme en 1966), cela n'a pas été fait et les tableaux publiés ont été dressés à partir des données brutes.

DATE DU DERNIER TRAVAIL

Année ou période au cours de laquelle les personnes ont travaillé, ne fût-ce que quelques jours. Les travaux ménagers ou autres travaux d'entretien et réparations effectués à la maison de même que le bénévolat ne sont pas considérés comme du "travail". Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: En 1986; en 1985; avant 1985; jamais travaillé.

Remarques: Les nouveaux immigrants qui n'avaient pas encore trouvé d'emploi au Canada, mais qui avaient travaillé auparavant dans un autre pays, devaient (selon les instructions prévues s'ils posaient des questions à ce sujet) cocher la case correspondant à la période au cours de laquelle ils avaient occupé leur dernier emploi dans ce pays. En 1971, cette variable incluait les pensionnaires d'institution.

Des données semblables ont été recueillies dans le cadre de l'enquête sur la population active.

Voir également la figure 2 à la page 8.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et de 1971.

DÉBUT D'UN NOUVEL EMPLOI DANS LES QUATRE SEMAINES SUIVANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE*

Indique si les personnes avaient ou non des arrangements définis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine précédant le recensement. Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine précédant le recensement.

Réponses: Oui, avait des arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes; Non, n'avait pas d'arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Remarques: En 1976, on a posé cette question aux pensionnaires d'institution et aux personnes qui avaient travaillé durant la semaine précédant le recensement. Une question semblable est posée dans l'enquête sur la population active, mais, comme c'est le cas pour le recensement, les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses à d'autres questions.

Pour plus de renseignements, voir la définition de CHÔMEURS(EUSES).

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste du domaine de Statistique Canada.

DIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

Division de recensement dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le jour du recensement. Pour la définition de la division de recensement, voir la section Géographie. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers de la mobilité (voir "Population" sous MOBILITÉ).

ÉTAT MATRIMONIAL

Situation conjugale d'une personne.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966*, 1961*

Population: Population totale.

Réponses: Actuellement marié(e) (sauf séparé(e)); séparé(e); divorcé(e); veuf(ve); célibataire (jamais marié(e)).

Remarques: Quelques précisions au sujet des réponses ci-dessus:

Actuellement marié(e) (sauf séparé(e))

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé; les personnes vivant en union libre sont considérées comme actuellement mariées.

Séparé(e)

Personne qui a été abandonnée, ou qui est séparée de son conjoint, légalement ou non, parce qu'elle ne veut plus vivre avec cette personne, mais qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé(e)

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Veuf(ve)

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Célibataire (jamais marié(e))

Personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans), ou personne dont le mariage a été annulé.

* Les personnes séparées étaient comptées comme personnes mariées en 1966 et 1961.

EXPLOITANT AGRICOLE

Personne responsable des décisions quotidiennes prises pour la bonne marche de l'exploitation agricole.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

FORME JURIDIQUE

Statut juridique des entreprises commerciales ou agricoles. Cette variable intéresse les personnes qui travaillaient surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée, dans l'emploi déclaré, c'est-à-dire l'emploi qu'elles avaient pendant la semaine précédant le recensement ou l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1985. Une entreprise constituée en société est une entreprise ou une exploitation agricole ayant une entité juridique constituée sous le régime des lois provinciales et fédérale. Une entreprise ou ferme non constituée en société ne possède pas sur le plan juridique une identité propre; il peut s'agir d'une société en nom collectif, d'une ferme exploitée en association, d'une entreprise familiale ou d'une entreprise exploitée par le propriétaire.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé à leur compte depuis le 1er janvier 1985.

Réponses: Constituée en société; non constituée en société.

Remarques: Aucune définition de "constituée en société" n'a été fournie aux recensés. Lorsque la question était sans réponse, mais que le nom de l'entreprise était fourni et que ce nom ou le nom correspondant dans la Liste des établissements se terminait par "Inc." ou par "Ltée", la case "Oui" était cochée au codage.

La question sur la forme juridique permet de déterminer la CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS, étant donné que les travailleurs autonomes qui ont déclaré exploiter une entreprise ou une ferme constituée en société sont classés travailleurs rémunérés.

GROUPE DE TAILLE DE LA POPULATION DU LIEU ACTUEL DE RÉSIDENCE

Taille de la population de la subdivision de recensement où le recensé réside actuellement (le 3 juin 1986).

GROUPE DE TAILLE DE LA POPULATION DU LIEU DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

Taille de la population de la subdivision de recensement où le recensé résidait le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le jour du recensement. La taille de la subdivision de recensement est fondée sur les chiffres de population de 1986. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers de la mobilité (voir "Population" sous MOBILITÉ).

HEURES TRAVAILLÉES PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

Nombre réel d'heures travaillées par les personnes pendant la semaine précédant le recensement. Sont incluses les heures de travail effectuées contre rémunération, à commission ou pour des pourboires, à son propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession ou encore sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci. Sont exclus les travaux ménagers, les travaux d'entretien et les réparations effectués à la maison ainsi que le travail bénévole. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Il s'agit d'une variable directe. Pour plus de renseignements, voir ACTIVITÉ.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucune ou nombre d'heures (à l'heure près).

Remarques: En 1986, comme en 1981, les recensés devaient inscrire le nombre réel d'heures travaillées pendant la semaine de référence. Dans un cas comme dans l'autre, la semaine de référence ne comprenait pas de jour férié. En 1971 et 1976, deux questions distinctes étaient posées, l'une portant sur les heures travaillées contre rémunération ou pour propre compte, et l'autre sur les heures travaillées sans rémunération. Dans les deux cas, des catégories de réponse précise étaient fournies dans le questionnaire. Chacune des semaines de référence comportait un jour férié et les réponses incluaient également les heures travaillées par les pensionnaires d'institution. Par ailleurs, en 1971, les travailleuses agricoles qui avaient travaillé sans rémunération dans une ferme familiale et moins de 20 heures au cours de la semaine de référence étaient exclues de la population active. Par conséquent, dans la plupart des cas, les données de 1986 et de 1981 ne peuvent pas être comparées à celles des recensements antérieurs. Des données semblables, quoique portant sur d'autres semaines de référence, sont produites à partir de l'enquête sur la population active. Pour plus de renseignements, voir l'annexe C.

INACTIFS

Personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement, ne voulaient pas ou ne pouvaient pas travailler compte tenu des conditions existant sur le marché du travail. Sont incluses les personnes qui avaient cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes mais qui n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine de référence, de même que les personnes qui n'avaient pas travaillé, n'avaient pas d'emploi auquel elles devaient se présenter au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence et n'avaient pas été temporairement mises à pied ni n'avaient cherché de travail pendant cette période. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Il s'agit d'une variable dérivée.

Remarques: Cette catégorie regroupe principalement les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en période de relâche qui

ne cherchaient pas un travail et les personnes qui ne pouvaient travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité. Aux recensements de 1981 et 1986, la question sur l'activité n'était pas posée aux pensionnaires d'institution; ces derniers sont donc exclus de l'univers visé par les données correspondantes.

En 1976, tous les chômeurs qui avaient cherché du travail et déclaré ne pas être prêts à travailler, sans toutefois préciser de "raison" à ce sujet, ont été inclus dans la catégorie des inactifs. En 1976 et 1971, les pensionnaires d'institution étaient également inclus dans cette catégorie. Pour plus de renseignements, voir ACTIVITÉ.

Voir également la figure 2 à la page 8.

INCAPACITÉ

Limitations dans la nature ou l'importance des activités d'une personne à cause d'une incapacité physique à long terme, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5)

Population: Population, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses:

a) Limitations dans les activités à la maison, à l'école, au travail ou dans d'autres activités:
   - À la maison seulement
   - À l'école ou au travail seulement
   - Dans d'autres activités seulement
   - À la maison et à l'école ou au travail
   - À la maison et dans d'autres activités
   - À l'école ou au travail et dans d'autres activités
   - À la maison, à l'école ou au travail et dans d'autres activités

   Aucune limitation dans les activités à la maison, à l'école ou au travail, ni dans d'autres activités.

b) Total
   Sans incapacité ni handicap à long terme
   Une forme d'incapacité ou de handicap à long terme.

Remarques: Cette question comprend deux parties: la première vise à déterminer si la personne est limitée, même à un faible degré, dans ses activités à la maison, à l'école ou au travail, ou dans d'autres activités. La deuxième partie permet d'établir si la personne souffre d'une incapacité ou d'un handicap à long terme. Par long terme, on entend un état qui s'est maintenu, ou qui se maintiendra vraisemblablement, pendant six mois ou plus. La durée est calculée à partir du moment où l'état est apparu. Les instructions relatives à cette question précisent que la réponse doit être fournie par l'adulte concerné, ou par un des parents ou par le tuteur dans le cas d'une personne de moins de 15 ans.

La question sur l'incapacité a été ajoutée au questionnaire du recensement afin de garantir une base de sondage pour l'enquête postcensitaire sur la santé et les limitations d'activités (ESLA). Cette enquête porte sur la nature des incapacités et les répercussions qu'elles ont sur l'emploi, l'instruction, le transport, le logement et les activités de loisir des personnes souffrant d'incapacité. Les résultats de l'ESLA seront fusionnés aux données du recensement pour former une base de données sur la population en état d'incapacité. Étant donné que l'enquête permet d'identifier la population en état d'incapacité mieux que le recensement seul, la base de données de l'ESLA sera la principale source des données sur l'incapacité dans les publications et les autres produits prévus. Toutefois, il sera possible d'obtenir sur demande spéciale des totalisations des résultats de la question du recensement sur l'incapacité.

INDUSTRIE (SELON LA CLASSIFICATION DE 1980)

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille le recensé, déterminée par le nom de l'employeur et par le genre d'entreprise, d'industrie ou de service. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, il devait donner des renseignements sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1985. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1985.

Réponses: La question sur l'industrie requiert une réponse en toutes lettres qui est ensuite codée en fonction de la Classification type des industries (CTI) de 1980. Cette dernière consiste en un répertoire systématique et détaillé des industries regroupées en divisions, grands groupes, groupes et classes. Les classes d'industrie décrivent la nature générale de l'entreprise, de l'industrie ou du service. Pour plus de renseignements concernant la classification, voir "Classification type des industries de 1980", n° 12-501 au catalogue.

Remarques: Le codage des réponses fournies à la question sur l'industrie a été fait, lorsque cela était possible, au moyen d'une Liste des établissements précodés, afin d'assurer l'uniformité de la classification des établissements avec celle de d'autres enquêtes de Statistique Canada.

La plupart des produits du recensement de 1986 fourniront des données sur l'industrie pour la population active (c'est-à-dire les personnes occupées ou en chômage) pour la semaine précédant le 3 juin 1986. Le recensé devait déclarer l'industrie correspondant à l'emploi ou à l'entreprise qu'il avait durant la semaine de référence, ou s'il n'en avait aucun pendant cette semaine, à l'emploi ou l'entreprise qu'il avait eu le plus longtemps

depuis le 1er janvier 1985. Les chômeurs qui n'ont jamais travaillé ou qui ont déjà travaillé mais avant le 1er janvier 1985 sont classés dans une catégorie distincte "Industrie, aucune". Dans quelques publications et totalisations de 1986, l'univers visé par l'industrie est la population active expérimentée. Cet univers exclut expressément les chômeurs pour lesquels aucune industrie n'est à prendre en considération, c'est-à-dire ceux dont il a été question précédemment (voir également la figure 2 à la page 8).

Dans le cas de la division A, "Industries agricoles et de services connexes", et de la division K, "Industries des intermédiaires financiers et des assurances", seules les données correspondant à des codes à deux chiffres (grands groupes) sont disponibles.

Il est possible de procéder à des comparaisons directes des données sur l'industrie tirées des recensements de 1971, 1981 et 1986, en se fondant sur la CAÉ de 1970. Pour plus de détails à ce sujet, voir la définition d'INDUSTRIE (selon la classification de 1970).

La comparaison des données sur l'industrie tirées de l'enquête sur la population active et du recensement du Canada est rendue difficile en raison de certaines différences mineures. Pour ce qui est des chômeurs et des inactifs, les données tirées de l'enquête sur la population active sont obtenues au moyen de la question portant sur le dernier emploi des personnes ayant eu un emploi au cours des cinq dernières années. Avant de comparer les données, il faut également tenir compte des différences entre les champs d'observation.

INDUSTRIE (SELON LA CLASSIFICATION DE 1970)

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille le recensé, déterminée par le nom de l'employeur et par le genre d'entreprise, d'industrie ou de service. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, il devait donner des renseignements sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1985. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1985.

Réponses: L'utilisation de codes spéciaux lors du codage et certaines manipulations informatiques permettent de rendre les données de 1986 sur l'industrie directement comparables à celles de 1981 et 1971.

La question sur l'industrie requiert une réponse en toutes lettres qui est ensuite codée en fonction de la Classification des activités économiques

(CAÉ) de 1970. Cette dernière consiste en un répertoire systématique et détaillé des industries regroupées en divisions, groupes et classes. Les classes d'activité économique ou industries décrivent la nature générale de l'entreprise, de l'industrie ou du service. Pour plus de renseignements concernant cette classification, voir "Classification des activités économiques, 1970", n° 12-501 au catalogue.

Remarques: Au recensement de 1986, lorsque l'industrie n'avait pas été précisée par le recensé (ou lorsque les renseignements fournis n'étaient pas suffisamment détaillés pour permettre le codage), un code de la classification type des industries de 1980 était imputé, au niveau du grand groupe, et indiqué dans la colonne "Attribué". Ces industries sont classées dans la division 12, Activités indéterminées et imprécises, de la CAÉ de 1970.

Les données de 1986 sur l'industrie (basées sur la CAÉ de 1970) sont directement comparables à celles du recensement de 1981. Elles sont également comparables à celles du recensement de 1971, mais il convient de souligner certaines différences relativement à la définition de la population active (pour plus de renseignements, voir l'annexe C).

La classe 715, "Bureaux canadiens de sociétés constituées au Canada considérées comme non canadiennes", a été combinée avec la classe 707, "Sociétés d'investissement et sociétés à portefeuille", et la classe 999 n'a pas été utilisée. Pour la division 1, "Agriculture", les données sont disponibles seulement pour les groupes 1 et 2 combinés ("Fermes expérimentales et d'institutions" ainsi que "Autres fermes") et le groupe 3 ("Services agricoles").

LANGUE MATERNELLE

Première langue apprise dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971

Population: Population totale.

Réponses: Voir les figures 3, 3A, 3B et 3C aux pages 26 et 27.

Remarques: En 1986, les instructions ci-après étaient fournies aux recensés:

> "Vous devez indiquer la première langue que vous avez apprise dans votre petite enfance, c'est-à-dire avant d'aller à l'école. Si vous ne la comprenez plus, indiquez la seconde langue que vous avez apprise. Si vous répondez pour une autre personne, indiquez la première langue qu'elle a apprise dans sa petite enfance.
>
> Si vous comprenez plusieurs langues, indiquez celle que vous avez apprise en premier lieu. Si vous en avez appris deux simultanément, indiquez celle que vous parliez **vous-même le plus souvent à la maison.** Si vous les utilisiez **également,** indiquez-les toutes les deux.

Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, indiquez la langue qu'il apprendra en premier lieu **à la maison.** S'il apprend simultanément deux langues, indiquez celle dans laquelle on lui parle **le plus souvent.** Si **les deux sont utilisées également**, indiquez-les toutes les deux.

Les personnes de langue **indienne (de l'Inde)** ne doivent pas indiquer indien mais plutôt hindi, ourdou, pendjabi ou une autre langue, selon le cas. Les personnes de langue **amérindienne** (indien(ne) de l'Amérique du Nord) doivent indiquer le cri, l'ojibway ou une autre langue amérindienne, selon le cas."

À des fins de comparabilité, l'annexe B fournit une liste des langues déclarées en 1981 et en 1986. Pour tout renseignement concernant les modifications apportées aux procédures de collecte et de traitement des données, les utilisateurs pourront consulter la publication intitulée "Langue: partie 1", n° 93-102 au catalogue, ou communiquer avec le personnel de la Division des statistiques sociales, du logement et des familles ou celui du Service central des renseignements.

LANGUE OFFICIELLE

Indique si le recensé peut soutenir une conversation en anglais ou en français, les langues officielles du Canada.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Population, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: L'anglais seulement; Le français seulement; L'anglais et le français; Ni l'anglais ni le français.

Remarques: Il convient de souligner que les données provenant de la question sur les langues officielles portent sur l'auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler les deux langues officielles.

En 1986, les instructions ci-après étaient fournies aux recensés:

"N'indiquez pas l'anglais ou le français appris à l'école à moins de pouvoir soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.

Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, indiquez la langue parlée le plus souvent à la maison s'il s'agit de l'anglais ou du français. Si l'une est aussi fréquemment utilisée que l'autre, indiquez "L'anglais et le français". Cochez la case "Ni l'anglais ni le français" quand ni l'une ni l'autre n'est fréquemment utilisée.

Si vous êtes muet(te), indiquez l'anglais, le français ou les deux dans la mesure où vous pouvez vous faire comprendre dans cette (ces) langue(s)."

Pour tout renseignement concernant les modifications apportées aux procédures de collecte et de traitement des données, les utilisateurs pourront consulter la publication intitulée "Langue: partie 2", n° 93-103 au catalogue, ou communiquer avec le personnel de la Division des statistiques sociales, du logement et des familles ou celui du Service central des renseignements.

LANGUE PARLÉE À LA MAISON

Langue que le recensé parlait à la maison au moment du recensement. Si le recensé parlait plus d'une langue, il devait indiquer la langue qu'il utilisait le plus fréquemment.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Population, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

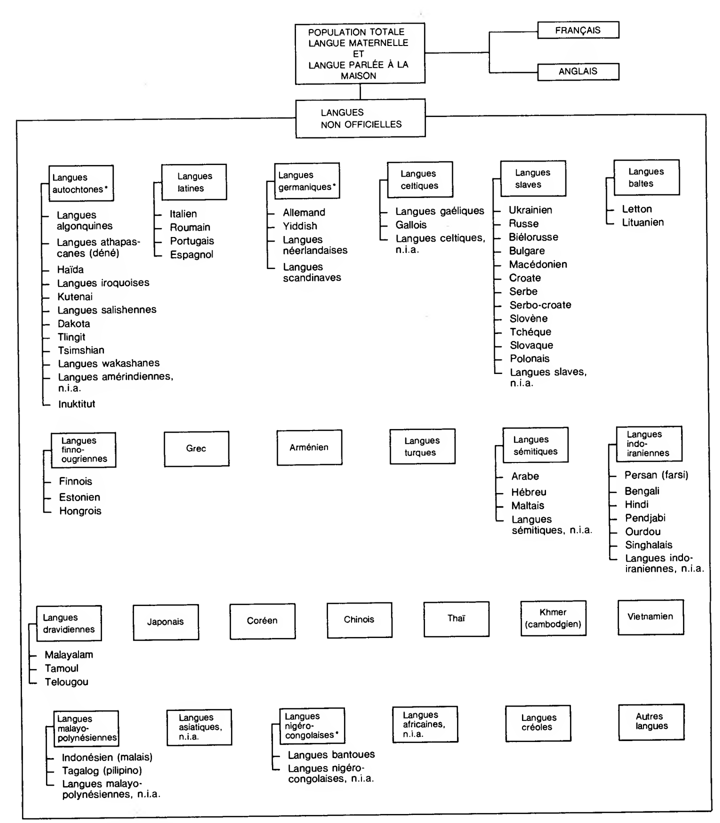
Réponses: Voir les figures 3, 3A, 3B et 3C, aux pages suivantes, pour les diverses catégories de réponses.

Remarques: En 1986, les instructions ci-après étaient fournies aux recensés:

> "Vous devez indiquer la langue que vous parlez **vous-même le plus souvent à la maison.** Si vous répondez pour une autre personne, indiquez la langue **qu'elle parle le plus souvent.**
>
> Si vous parlez deux langues **également,** indiquez-les toutes les deux.
>
> Dans le cas d'un enfant qui ne parle pas encore, indiquez la langue **le plus souvent parlée à la maison.** Si deux langues sont **également** utilisées, indiquez-les toutes les deux.
>
> Si vous être muet(te), indiquez la langue dont vous vous servez le plus souvent à la maison pour vous faire comprendre.
>
> Si vous demeurez seul(e), indiquez la langue dans laquelle vous êtes le plus à l'aise.
>
> Les personnes d'origine **indienne (de l'Inde)** ne doivent pas indiquer indien mais plutôt hindi, ourdou, pendjabi ou une autre langue, selon le cas. Les personnes d'origine **amérindienne** (indien(ne) de l'Amérique du Nord) doivent indiquer le cri, l'ojibway ou une autre langue amérindienne, selon le cas."

À des fins de comparabilité, l'annexe B fournit une liste des langues déclarées en 1981 et en 1986. Pour tout renseignement concernant les modifications apportées aux procédures de collecte et de traitement des données, les utilisateurs pourront consulter la publication intitulée "Langue: partie 2", n° 93-103 au catalogue, ou communiquer avec le personnel de la Division des statistiques sociales, du logement et des familles ou celui du Service central des renseignements.

Figure 3. Langue maternelle et langue parlée à la maison



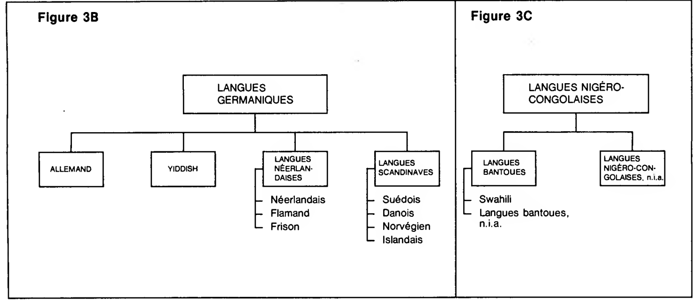
Nota (1): Des données seront également disponibles concernant les cas où le répondant déclare plus d'une langue aux questions 6 ou 18.
(2): n.i.a. = non incluses ailleurs.

*Voir les figures 3A, 3B et 3C à la page suivante pour les catégories détaillées de langues autochtones, de langues germaniques et de langues nigéro-congolaises.

Figure 3A

LANGUES AUTOCHTONES

- LANGUES ALGONQUINES
  - Cri
  - Ojibway
  - Pied-noir
  - Malécite
  - Micmac
  - Montagnais-naskapi
  - Langues algonquines, n.i.a.
- LANGUES ATHAPASCANES (déné)
  - Porteur
  - Chilcotin
  - Chipewyan
  - Flanc-de-chien
  - Peau-de-lièvre
  - Kutchin (loucheux)
  - Kaska (nahani)
  - Esclave
  - Tahltan
  - Tutchone
  - Yellowknife
  - Langues athapascanes, n.i.a.
- HAÏDA
- LANGUES IROQUOISES
  - Mohawk
  - Langues iroquoises, n.i.a.
- KUTENAI
- LANGUES SALISHENNES
- DAKOTA
- TLINGIT
- TSIMSHIAN
- LANGUES WAKASHANES
- LANGUES AMÉRINDIENNES, n.i.a.
- INUKTITUT



Nota: n.i.a. = non incluses ailleurs.

LIEU DE NAISSANCE

Province de naissance, pour les personnes nées au Canada, ou pays de naissance, pour les personnes nées à l'extérieur du Canada.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Voir à la figure 4 aux pages suivantes la liste alphabétique des lieux de naissance. Voir également l'annexe E pour une comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1986, 1981 et 1971.

Remarques: Les recensés devaient déclarer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles. Les personnes nées dans une région du Canada qui faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, au moment de leur naissance, mais qui depuis fait partie d'une province du Canada, devaient indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles des provinces. Les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador avant l'entrée de cette province dans la Confédération devaient déclarer "Terre-Neuve". Les personnes nées dans un des six comtés de l'Irlande du Nord devaient cocher la case "Royaume-Uni" et les personnes nées dans un des autres comtés de l'Irlande devaient inscrire "Eire" dans l'espace prévu. Les recensés qui n'étaient pas sûrs de leur pays de naissance à cause de changements de frontières devaient écrire le nom de la ville ou du district le plus proche, dans l'espace prévu.

Les pays sur lesquels des données ont été compilées ainsi que les pays correspondants en 1981 et en 1971 figurent à l'annexe E. Il est à noter qu'on n'a pas produit de données pour tous les lieux de naissance. Les données non publiées sont disponibles, sous réserve des contraintes de confidentialité, et doivent faire l'objet d'une demande spéciale.

Figure 4. Lieu de naissance

Canada

Terre-Neuve
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba
Saskatchewan
Alberta
Colombie-Britannique
Yukon
Territoires du Nord-Ouest

Autres pays

Afghanistan
Afrique du Sud, République d'
Albanie
Algérie
Allemagne de l'Est
Allemagne de l'Ouest
Andorre
Angola
Anguilla
Antigua
Antilles néerlandaises
Arabie saoudite
Argentine
Australie
Autres
Autriche

Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Belau, République de
Belgique
Belize
Bénin
Bermudes
Bhoutan
Birmanie
Bolivie
Botswana
Brésil
Brunéi
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi

Cameroun
Cap-Vert
Caïmans, Îles
Centrafricaine, République
Chili
Chine, République populaire de
Chypre
Colombie
Comores
Congo
Cook, Îles
Corée du Nord
Corée du Sud
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba

Danemark
Djibouti, République de
Dominicaine, République
Dominique

Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Espagne
États-Unis d'Amérique
Éthiopie

Falkland, Îles
Fidji
Finlande
France

Gabon
Gambie
Ghana
Gibraltar
Grèce
Grenade
Groënland
Guadeloupe
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Guyana
Guyane française

Haïti
Honduras
Hong Kong
Hongrie

Inde
Indonésie
Iran
Iraq
Irlande, République d'(Eire)
Islande
Israël
Italie

Jamaïque
Japon
Jordanie

Kampuchea
Kenya
Kiribati
Koweït

Laos
Lesotho
Liban
Libéria
Libye
Liechtenstein
Luxembourg

Macao
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Marshall, Îles
Martinique
Maurice
Mauritanie
Mayotte
Mexique
Micronésie
Monaco
Mongolie
Montserrat
Mozambique

Namibie

Figure 4. Lieu de naissance - fin

Nauru
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande

Oman
Ouganda

Pakistan
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pitcairn, Île
Pologne
Polynésie française
Porto Rico
Portugal

Qatar

Réunion
Roumanie
Royaume-Uni
Rwanda

Sahara occidental
Saint-Christophe-et-Nevis
Saint-Marin
Saint-Pierre-et-Miquelon
Saint-Vincent-et-Grenadines
Sainte-Hélène et Ascension
Sainte-Lucie
Salomon, Îles
Samoa américaines
Samoa occidentales
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Somalie, République
démocratique de
Swaziland
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Syrie

Tai-wan
Tanzanie
Tchad
Tchécoslovaquie
Thaïlande
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turques et Caïcos, Îles
Turquie
Tuvalu

Union des républiques
socialistes soviétiques
Uruguay

Vanuatu
Vatican, État de la Cité du
Venezuela
Vierges, Îles (américaines)
Vierges, Îles (britanniques)
Viet Nam

Wallis et Futuna

Yémen, République arabe du
Yémen, République
démocratique populaire du
Yougoslavie

Zaïre
Zambie
Zimbabwe

LIEU DE RÉSIDENCE (MILIEU RURAL OU URBAIN) CINQ ANS AUPARAVANT

Subdivision de recensement urbaine ou rurale dans laquelle le recensé résidait habituellement le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le recensement. Dans le cas d'une SDR en partie urbaine et en partie rurale, le lieu de résidence cinq ans auparavant a été déterminé en fonction de la répartition rurale-urbaine de la population dans cette SDR en 1986. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers de la mobilité (voir "Population" sous "MOBILITÉ").

MISE À PIED TEMPORAIRE OU ABSENCE DU TRAVAIL OU DE L'ENTREPRISE (PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE)*

Indique les personnes qui ont déclaré être, la semaine précédant le recensement, temporairement mises à pied et qui s'attendaient à être rappelées à l'emploi qu'elles occupaient; ou absentes de leur travail ou de l'entreprise pour l'une ou l'autre des raisons suivantes: maladie, vacances, grève ou lock-out, congé de maternité, mauvais temps, incendie, raisons personnelles ou familiales, etc., ainsi que cours de formation (dans le cas de celles qui recevaient un salaire ou traitement de leur employeur). Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'ont pas travaillé durant la semaine précédant le recensement. Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine précédant le recensement.

Réponses: Non; oui, mis à pied temporairement; oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absent pour d'autres raisons.

Remarques: En 1976 et 1971, deux questions distinctes ont été posées, l'une concernant les mises à pied et l'autre, les absences. Ces deux questions ont été posées aux personnes qui avaient travaillé pendant la semaine précédant ces recensements, de même qu'aux pensionnaires d'institution. Des questions semblables sont posées dans l'enquête sur la population active, mais les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses données à d'autres questions.

En 1981, une personne était considérée comme étant temporairement mise à pied et s'attendant à être rappelée à l'emploi qu'elle occupait si la durée de la mise à pied ne dépassait pas 26 semaines. En 1971 et 1976, la période était limitée à 30 jours. En 1986, aucune limite n'était fixée.

Pour plus de renseignements, voir la définition de CHÔMEURS(EUSES).

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste du domaine de Statistique Canada.

MOBILITÉ - LIEU DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

La mobilité est déterminée d'après la réponse à la question concernant le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Cette variable permet de classer la population en personnes n'ayant pas déménagé et personnes ayant déménagé (mobilité). Les personnes ayant déménagé peuvent également être classées comme non-migrants ou migrants (statut migratoire).

Les personnes n'ayant pas déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient dans le même logement que celui qu'elles occupaient cinq ans plus tôt.

Les personnes ayant déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient dans un logement différent de celui qu'elles occupaient cinq ans plus tôt.

Les non-migrants sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les migrants sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, résidaient toujours au Canada mais dans une subdivision de recensement différente de celle où elles résidaient cinq ans plus tôt (migrants internes) ou encore ce sont les personnes qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt (migrants externes).

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Ce logement; autre logement dans cette ville, ce village, ce canton, cette municipalité ou cette réserve indienne du Canada; en dehors du Canada; autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada (il fallait préciser la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne, le comté et la province ou le territoire).

Remarques: On a procédé par imputation dans le cas des recensés de 15 ans et plus qui n'ont pas répondu à cette question. En général, l'imputation a été effectuée dans l'ordre suivant: (i) par une correction déterminée d'avance; (ii) d'après les renseignements obtenus sur les autres membres de la famille; (iii) d'après les renseignements fournis par un autre recensé dont les valeurs étaient les mêmes pour certaines variables et, enfin, (iv) l'imputation par défaut, c'est-à-dire un choix arbitraire.

Dans le cas des personnes âgées de 5 à 14 ans, les renseignements relatifs à la mobilité ont été imputés à partir des données fournies par les autres membres de la famille. Dans le cas des personnes hors famille ne résidant pas dans un logement collectif, l'imputation a été faite en fonction des réponses de la Personne 1. Quant aux personnes hors famille résidant dans un logement collectif, l'imputation est fondée sur des renseignements semblables fournis par un autre recensé.

Nota: Avant 1981, comme on n'imputait pas le lieu de résidence antérieur, qui est une composante de la mobilité, on avait établi la catégorie "non déclaré" pour tenir compte des personnes qui n'avaient pas répondu à cette question.

En ce qui concerne la migration externe, on a pris en compte les immigrants, c'est-à-dire les personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada cinq ans avant le recensement, mais résidaient au Canada le jour du recensement (il ne faut pas confondre ces personnes avec les immigrants reçus, voir ANNÉE D'IMMIGRATION). Par ailleurs, on n'a pas pris en compte les émigrants, c'est-à-dire les personnes qui résidaient au Canada cinq ans avant le recensement mais non le jour du recensement.

En ce qui a trait à la migration interne, on a établi différents types de migration à partir de divers regroupements de subdivisions de recensement (SDR), dont les plus courants sont les divisions de recensement (DR), les provinces (y compris les territoires), les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR), qui font connaître l'immigration interne, l'émigration interne, la migration interne nette et les courants migratoires.

L'immigration interne est tout déplacement, pendant la période intercensitaire, vers une SDR particulière (ou un regroupement de SDR particulier) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des immigrants internes.

L'émigration interne est tout déplacement, pendant la période intercensitaire, à partir d'une SDR particulière (ou d'un regroupement de SDR particulier) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des émigrants internes.

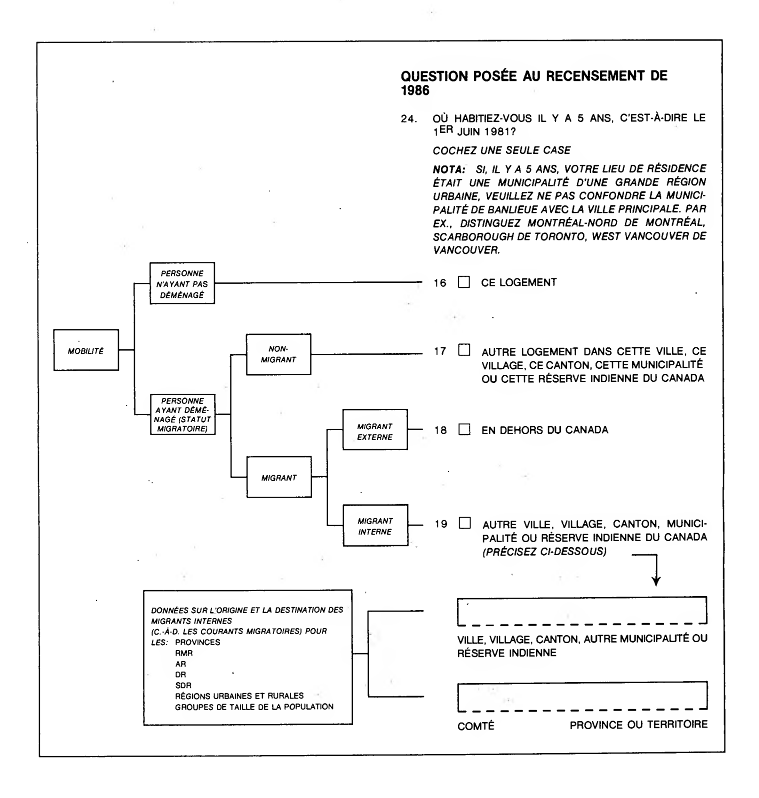
La migration interne nette est le nombre d'immigrants internes, c'est-à-dire les personnes qui sont arrivées dans une nouvelle SDR (ou regroupement de SDR) au cours de la période intercensitaire, moins le nombre d'émigrants internes, c'est-à-dire ceux qui ont quitté une SDR (ou un regroupement de SDR) pendant la même période.

Les courants migratoires désignent l'ensemble des migrations, au cours de la période intercensitaire, qui ont le même lieu d'origine et le même lieu d'arrivée.

Dans les totalisations sur le lieu habituel de résidence cinq ans auparavant, selon le lieu actuel de résidence, les limites géographiques sont celles de 1986, même quand les données présentées se rapportent au lieu de résidence en 1981. Cette règle s'applique à toutes les unités géostatistiques (c'est-à-dire les régions métropolitaines de recensement, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, etc.), qui peuvent subir des modifications d'un recensement à l'autre.

Voir la figure 5 ci-après qui donne plus de précisions sur les liens entre le cadre théorique de la mobilité et la question sur la mobilité posée au recensement de 1986.

Figure 5. Liens entre le cadre théorique de la mobilité et la question sur la mobilité posée au recensement de 1986



ORIGINE ETHNIQUE

Groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenait(aient) le recensé ou ses ancêtres.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Population, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Voir les figures 6, 7 et 8, aux pages suivantes, pour les catégories de réponse (origines uniques) et l'annexe A pour une comparaison des origines de 1986, 1981 et 1971.

Remarques: Le groupe ethnique ou culturel se rapporte à l'origine des ancêtres, aux "racines" de la population et ne doit pas être confondu avec la citoyenneté ou la nationalité. Les Canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques et culturels, comme les Inuit, les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis, les Irlandais, les Écossais, les Ukrainiens, les Chinois, les Japonais, les Indiens (du sous-continent indien), les Hollandais, les Anglais, les Français, etc.

Pour répondre à cette question, les recensés pouvaient se guider sur la langue que leurs ancêtres (ou eux-mêmes) parlaient à leur première arrivée sur ce continent. Toutefois, dans le cas où la langue du recensé ou de ses ancêtres est parlée par plusieurs groupes ethniques, il fallait déclarer le groupe ethnique précis auquel le recensé appartenait, par exemple, Haïtien au lieu de Français, Autrichien au lieu d'Allemand.

Dans le questionnaire de 1986, la question est légèrement différente de celle de 1981. En 1981, on demandait aux recensés: "À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?". La précision "à votre première arrivée sur ce continent" a été supprimée dans le questionnaire de 1986.

Pour 1986, une case de réponse "Noir" a été ajoutée dans le questionnaire. Auparavant, les recensés devaient inscrire "Noir" dans l'espace prévu pour une réponse en toutes lettres. En outre, l'ordre des cases de réponse possible a été changé de façon à mieux rendre compte de l'évolution quantitative de la population ethnique du Canada.

En 1986, les recensés qui ont déclaré être d'origine autochtone devaient préciser s'ils étaient Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit. Les réponses correspondant à un nom de tribu ou de bande sont classées dans la catégorie "Autres autochtones", au moment de la saisie des données. En 1981, le choix de réponses offert aux autochtones se limitait à "Indien inscrit", "Indien non inscrit", "Métis" ou "Inuit". Au moment de la saisie des données, les autres origines autochtones déclarées, telles que le nom de la tribu ou de la bande, étaient classées dans la catégorie "Amérindien, n.d.a., n.c.a.".

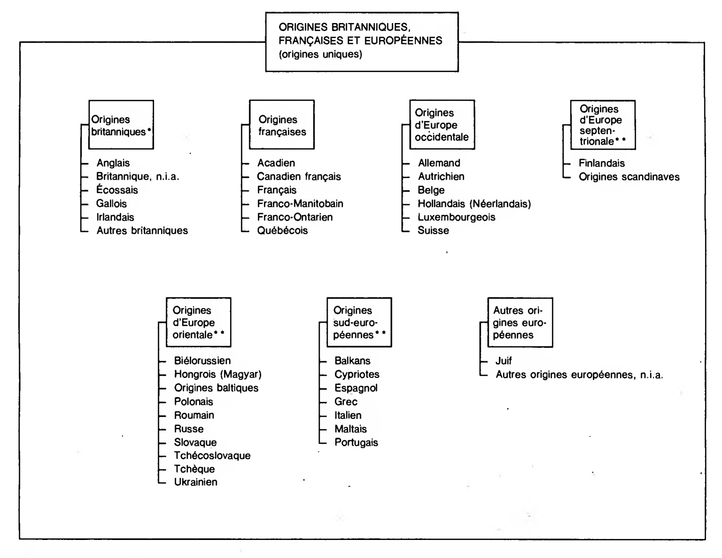
Il convient de souligner qu'antérieurement au recensement de 1981, les recensés devaient déclarer uniquement les antécédents ethniques ou culturels du côté paternel. Même si plusieurs origines ethniques avaient été déclarées, une seule était saisie; autrement dit, une seule origine ethnique était retenue pour chaque recensé. En 1981, cette restriction a été supprimée de façon à tenir compte des origines multiples. Dans le questionnaire de 1981, un espace était prévu pour une réponse en toutes lettres, en plus des cases de réponse.

Dans le questionnaire de 1986, les recensés peuvent déclarer jusqu'à trois origines ethniques en plus de celles qui sont proposées dans les cases de réponse. Cela augmente le nombre de réponses multiples possibles.

Il convient de souligner également que les catégories ethniques Balkans, Baltiques, Indo-chinoises et Scandinaves contiennent les mêmes groupes ethniques en 1981 et 1986 respectivement. Les utilisateurs devraient aussi respecter les changements apportés aux catégories ethniques africaines de 1981, ainsi que les changements apportés aux catégories ethniques noires de 1986.

Les données sur les recensés qui ont plusieurs origines ethniques ne seront pas toutes publiées. Les données non publiées seront disponibles, sous réserve des contraintes de confidentialité et de leur qualité, et devront faire l'objet d'une demande spéciale.

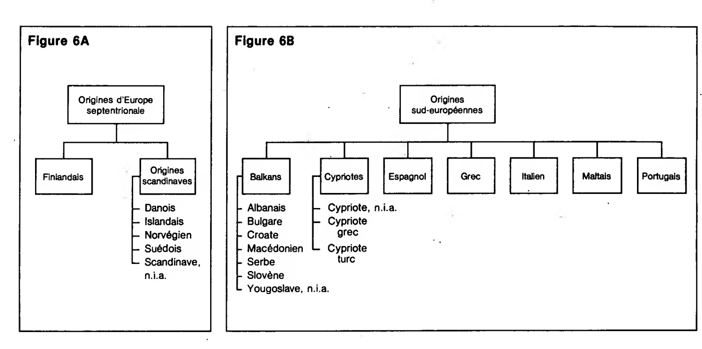
Figure 6. Origines britanniques, françaises et européennes (origines uniques)

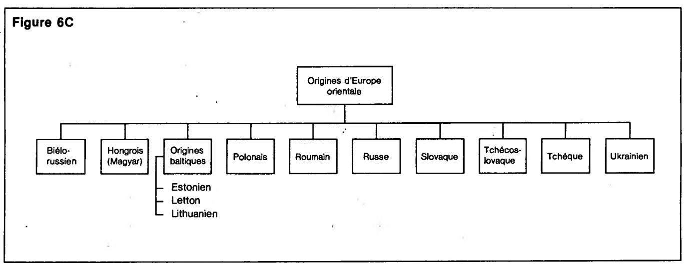


Nota: n.i.a. = non incluses ailleurs.

* Il convient de souligner que les réponses multiples "Britannique seulement" incluses dans la catégorie des origines britanniques uniques sont inscrites, en 1986, comme réponses multiples.

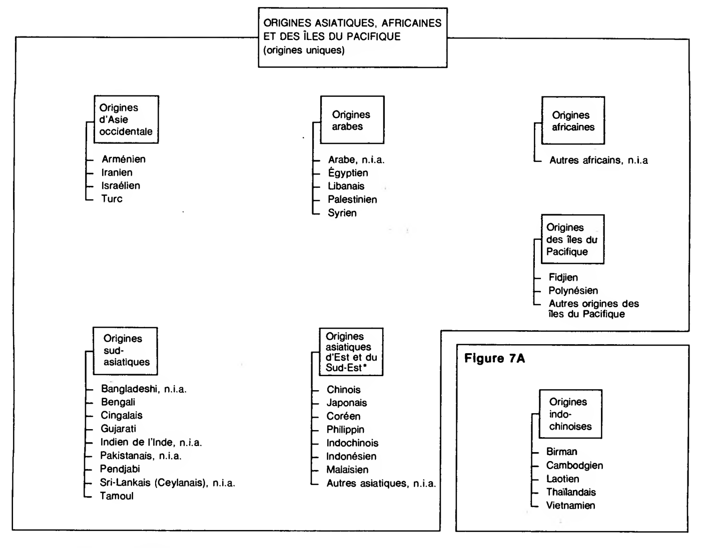
**Pour une répartition plus détaillée de cette catégorie, voir les figures 6A, 6B et 6C.





Nota: n.i.a. = non incluses ailleurs.

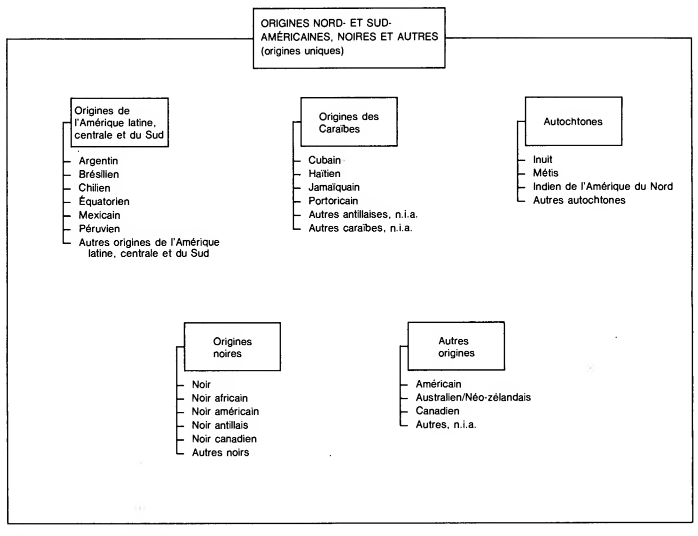
Figure 7. Origines asiatiques, africaines et des îles du Pacifique (origines uniques)



Nota: n.i.a. = non incluses ailleurs.

*Pour une répartition plus détaillée, voir la figure 7A.

Figure 8. Origines nord- et sud-américaines, noires et autres (origines uniques)



Nota: n.i.a. = non incluses ailleurs.

PENSIONNAIRE D'INSTITUTION

Résident d'un logement collectif d'institution, autre qu'un membre du personnel et sa famille.

Remarques: Les logements collectifs d'institution comprennent les orphelinats et foyers pour enfants, les centres de soins spéciaux et établissements pour personnes âgées et malades chroniques, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les centres de traitement et établissements pour handicapés physiques, les établissements pénitentiaires et établissements de correction, les foyers pour jeunes contrevenants et les prisons.

Aux recensements de 1986 et de 1981, seules les données de base ont été recueillies concernant les pensionnaires d'institution: âge, sexe, état matrimonial, langue maternelle et (en 1986) ascendance autochtone. Par conséquent, les totalisations présentant les autres variables pour lesquelles les données ont été recueillies auprès d'un ménage sur cinq ne comprennent pas les pensionnaires d'institution, contrairement à un bon nombre des totalisations des recensements de 1971 et 1976, basées sur des variables de l'échantillon, qui les incluaient.

PÉRIODE D'IMMIGRATION

Tranches d'années établies d'après l'année d'immigration déclarée par les personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population: Personnes, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ne sont pas des citoyens canadiens de naissance.

Réponses: Tranches d'années pour la période de 1865-1986.

Remarques: Il s'agit d'une variable dérivée, c'est-à-dire établie d'après l'année d'immigration. Les personnes qui ont immigré au Canada après s'y être établies comme résidents temporaires devaient déclarer l'année au cours de laquelle elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu. Il est à noter que la question posée aux recensements de 1986 et 1981 vise une population plus restreinte (personnes qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance) que ce n'était le cas en 1971 (toutes les personnes nées à l'extérieur du Canada).

PERSONNES OCCUPÉES

Personnes qui, au cours de la semaine précédant le 3 juin 1986 :

a) avaient fait un travail quelconque, à l'exclusion des travaux ménagers, des travaux d'entretien ou des réparations dans leur propre logement et du travail bénévole; ou

b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise à cause d'un conflit de travail à leur lieu de travail, d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, de vacances, ou encore pour d'autres raisons.

Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Remarques: La catégorie "personnes occupées" comprend toutes les personnes qui, durant la semaine de référence, travaillaient contre rémunération ou à leur propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession, et toutes les personnes qui travaillaient sans rémunération dans une entreprise familiale ou une exploitation agricole familiale, de même que les personnes qui avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes à cause d'une maladie, d'un conflit de travail à leur lieu de travail, de vacances, etc.

Le travail contre rémunération comprend le travail pour un salaire, un traitement, des pourboires, ou une commission, le travail à la pièce ou contre paiement en nature, le travail des membres d'un ordre religieux, le service actif dans les Forces armées et le travail occasionnel contre rétribution comme la garde d'enfants, les travaux de nettoyage, etc.

Le travail pour propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession comprend le travail requis pour exploiter ou mettre sur pied une telle entreprise, peu importe si des biens sont vendus, des services rendus ou des bénéfices réalisés, de même que le travail à la pige en vue d'un bénéfice, la vente et la distribution directe de produits et, enfin, la chasse, la pêche et le piégeage en vue d'un bénéfice ou encore pour subvenir aux besoins de la famille.

Les personnes qui ont travaillé dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci ont été incluses dans la catégorie "personnes occupées" comme travailleurs familiaux non rémunérés.

Les personnes qui étaient absentes de leur travail parce qu'elles étaient malades, en vacances, en grève ou en lock-out sont comptées comme personnes occupées. Les autres raisons valables énumérées dans le Guide du recensement sont un congé de maternité, le mauvais temps, un incendie, des raisons personnelles ou familiales et, enfin, un congé pour cours de formation à condition que le recensé reçoive un salaire ou un traitement de son employeur.

Pour plus de renseignements, voir ACTIVITÉ et la figure 2 à la page 8.

POPULATION ACTIVE EXPÉRIMENTÉE

Variable obtenue en retranchant de la population active totale les chômeurs de 15 ans et plus qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé seulement avant le 1er janvier 1985.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1985.

Remarques: En 1971, étant donné qu'on n'avait pas de question portant sur un "nouvel emploi", on a retranché de la population active totale uniquement les personnes qui avaient cherché du travail dans la semaine précédant le recensement et qui n'avaient jamais travaillé ou avaient travaillé seulement avant le 1er janvier 1970. En 1981 et en 1986, on a retranché de la population active totale les chômeurs qui n'avaient pas cherché de travail au cours des quatre semaines précédant le recensement, mais qui ont déclaré commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes et qui n'avaient jamais travaillé ou avaient travaillé seulement avant le 1er janvier 1980 ou le 1er janvier 1985, respectivement. De telles données ne sont pas produites régulièrement dans le cadre de l'enquête sur la population active parce que l'univers visé par les données de cette enquête sur la profession et l'industrie comprend toutes les personnes qui ont travaillé au cours des cinq années précédant l'enquête. Pour plus de détails concernant la comparabilité des données relatives à l'activité avec celles des recensements antérieurs ou de l'enquête sur la population active, voir l'annexe C. Voir aussi la figure 2 à la page 8.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et 1971.

POPULATION ACTIVE INEXPÉRIMENTÉE

Comprend les chômeurs de 15 ans et plus qui n'avaient jamais travaillé ou qui avaient travaillé seulement avant le 1er janvier 1985.

POPULATION ACTIVE TOTALE (PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE)

Personnes qui étaient soit occupées soit en chômage pendant la semaine précédant le recensement (le 3 juin 1986). Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Remarques: Pour plus de renseignements, voir les définitions d'ACTIVITÉ, PERSONNES OCCUPÉES et CHÔMEURS(EUSES). Voir également la figure 2 à la page 8.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et 1971.

POPULATION AUTOCHTONE

Désigne les personnes qui se considèrent comme des autochtones ou des Indiens de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire les Inuit, les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Métis.

Recensements: 1986

Population: Population totale.

Réponses: Personne non autochtone, Inuit, Indien inscrit, Indien non inscrit, Métis, origine autochtone non spécifiée et réponses multiples, par exemple, Indien non inscrit et Métis. La catégorie "Non autochtone" regroupe les personnes qui ne se considèrent pas comme des autochtones ou des Indiens de l'Amérique du Nord. La catégorie "Origine autochtone non spécifiée" est une catégorie dérivée qui regroupe uniquement les pensionnaires d'institution autochtones qui n'ont pu être classés dans une catégorie autochtone spécifique.

Remarques: Au recensement de 1986, on déterminait qui était autochtone au moyen d'une nouvelle question fondée sur la perception que les gens ont de leur appartenance à la population autochtone: "Vous considérez-vous comme un(e) autochtone de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se)?". Au recensement de 1981, le groupe des personnes autochtones était déterminé au moyen de la question relative à l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance culturelle du recensé et de ses ancêtres. Ainsi, d'après la question du recensement de 1986 relative aux autochtones, une personne qui est d'origine irlandaise mais qui a le statut d'Indien inscrit depuis son mariage peut répondre "Indien inscrit" à la question relative aux autochtones et déclarer seulement "Irlandais" en réponse à celle sur l'origine ethnique.

POPULATION RURALE

Toutes les personnes vivant à l'extérieur des régions urbaines.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

POPULATION RURALE AGRICOLE

Toutes les personnes demeurant dans des régions rurales, qui font partie de ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque douze mois avant le recensement.

Recensements: 1986, 1981, 1976*, 1971*, 1966*, 1961*

* Avant le recensement de 1981, la population rurale agricole comprenait toutes les personnes vivant dans des logements situés dans des fermes de recensement dans des régions rurales.

POPULATION RURALE NON AGRICOLE

Toutes les personnes qui vivaient dans une région rurale mais n'étaient pas membres de ménages d'exploitants agricoles ayant résidé dans leur ferme pendant une période quelconque douze mois avant le recensement.

Recensements: 1986, 1981, 1976*, 1971*, 1966*, 1961*

* Avant le recensement de 1981, la population rurale non agricole comprenait toutes les personnes vivant dans une région rurale et habitant un logement situé ailleurs que dans une ferme de recensement.

POPULATION URBAINE

Personnes demeurant dans une zone bâtie en continu qui a une concentration démographique de 1,000 habitants et plus, et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré, selon les données du recensement précédent.

Recensements: 1986, 1981, 1976*, 1971**, 1966**, 1961**

* En 1976, la mesure de la densité de population était de 1,000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré).

** Aux recensements de 1971, 1966 et 1961, la population urbaine comprenait les personnes qui vivaient: (1) dans des cités, villes et villages constitués comptant 1,000 habitants et plus; (2) dans des localités non constituées comptant 1,000 habitants et plus, et ayant une densité de population d'au moins 1,000 habitants au mille carré; et (3) dans les banlieues urbanisées de (1) et (2) comptant au moins 1,000 habitants et ayant une densité de population d'au moins 1,000 habitants au mille carré.

PROFESSION (SELON LA CLASSIFICATION DE 1980)

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini à partir du type d'emploi occupé par le recensé et de la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Ces données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il/elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1985. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail. Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1985.

Réponses: La question sur la profession requiert une réponse en toutes lettres qui est ensuite convertie en un code à quatre chiffres d'après la Classification type des professions (CTP) de 1980.

Remarques: Aux recensements de 1981 et de 1986, on a utilisé la Classification type des professions (CTP) de 1980, édition révisée de la Classification des professions de 1971, qui consiste en un répertoire systématique et détaillé des professions. Ce document contient également une explication de la structure de la classification employée, de même que les définitions des professions classées dans chacun des grands groupes, sous-groupes et groupes de base (ces unités de classement sont assorties de codes à deux, trois ou quatre chiffres).

Le genre de travail exécuté est le critère de base de cette classification. Les diverses professions sont donc définies en fonction de ce critère, c'est-à-dire selon les tâches, fonctions et responsabilités qui s'y rattachent. Les groupes de base auxquels les diverses professions sont affectées ont été établis de manière à assurer le plus d'uniformité possible en ce qui a trait au genre de travail exécuté.

Pour plus de renseignements, voir Classification type des professions, 1980, nº 12-565F au catalogue.

La plupart des produits du recensement de 1986 contiendront des données sur la profession pour la population active (c'est-à-dire par les personnes occupées ou en chômage) pour la semaine précédant le 3 juin 1986. À la question sur la profession, les recensés devaient déclarer l'emploi qu'ils occupaient pendant la semaine de référence ou, s'ils n'avaient pas d'emploi, l'emploi qu'ils avaient occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1985. Les chômeurs qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé uniquement avant le 1er janvier 1985 figurent dans une catégorie distincte, "Profession, aucune". Dans certains produits du recensement de 1986, l'univers visé par la profession est la population active expérimentée. Les chômeurs auxquels, comme nous l'avons précisé plus haut, aucune profession ne s'applique, sont explicitement exclus de cet univers (voir la figure 2 à la page 8).

Les données de 1981 et de 1986 sur la profession sont directement comparables. Dans le cas des données du recensement de 1971, des ajustements préalables doivent être faits à l'univers et à la classification adoptés. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez vous reporter à la définition de PROFESSION (selon la classification de 1971).

La comparaison des données du recensement du Canada sur la profession à celles de l'enquête sur la population active est rendue difficile en raison de certaines différences. En ce qui a trait aux groupes des chômeurs et des inactifs, les données de l'enquête sur la population active portent sur le dernier emploi occupé par la personne pendant les cinq dernières années. Avant de comparer les données, il faut également tenir compte des différences au niveau des champs d'observation et du codage. Pour plus de détails sur les différences entre le recensement du Canada et l'enquête sur la population active, voir la figure 2 à la page 8.

PROFESSION (SELON LA CLASSIFICATION DE 1971)

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini à partir du type d'emploi déclaré par le recensé et de la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Ces données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1985. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail. Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1985.

Remarques: Les données de 1986 sur la profession ont été rendues directement comparables à celles de 1971 lors du traitement des données grâce à l'utilisation de codes spéciaux et de manipulations informatiques. La Classification des professions de 1971 utilise également le "genre de travail exécuté" comme critère de base. Par conséquent, les données sur la profession contenues dans la base de données du recensement de 1986 ont été établies à la fois en fonction de la classification de 1971 et de celle de 1980.

Pour plus de renseignements concernant la classification, notamment pour les définitions des professions classées dans les groupes de base, voir Classification des professions, recensement du Canada, 1971, volume I, no 12-536F au catalogue.

Au recensement de 1986, lorsque la profession n'avait pas été précisée par le recensé (ou lorsque les renseignements fournis n'étaient pas suffisamment détaillés pour permettre le codage) un code de la

Classification des professions de 1980 était imputé, au niveau du sous-groupe, et indiqué dans la catégorie "Attribué". Pour la comparaison avec les données de 1971, les réponses de 1971 du type "Non déclaré" sont classées sous le grand groupe 00 - Professions non déclarées.

Au recensement de 1971, on a demandé aux recensés d'indiquer le titre de leur emploi en plus du genre de travail exécuté, des fonctions et tâches les plus importantes. Pour le recensement de 1981, des tests préliminaires ont démontré que l'élimination de la question sur le titre de l'emploi n'aurait pas d'effet sensible sur le codage des données. Cette question a également été omise au recensement de 1986.

Il est recommandé d'éviter toute comparaison des données sur la profession avec celles de 1961 ou des recensements antérieurs parce que les classifications utilisées ne sont pas comparables.

Pour plus de renseignements concernant la comparabilité des données sur la profession avec celles des recensements antérieurs, voir l'annexe C.

PROVINCE DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

Province où le recensé résidait le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers de la mobilité (voir "Population" sous "MOBILITÉ").

RAISONS DE L'IMPOSSIBILITÉ DE COMMENCER À TRAVAILLER (AU COURS DE LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE)*

Indique si les personnes qui n'avaient pas d'emploi au cours de la semaine précédant le 3 juin 1986 et qui avaient cherché activement du travail au cours des quatre semaines précédant le recensement, auraient pu commencer à travailler cette semaine-là et, dans la négative, d'en connaître les raisons. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'ont pas travaillé pendant la semaine précédant le recensement, mais qui ont cherché activement du travail au cours des quatre semaines précédant le recensement.

Réponses: Oui, prêt à accepter du travail;
Non, avais déjà un emploi;
Non, temporairement malade ou invalide;
Non, pour des raisons personnelles ou familiales;
Non, allais à l'école;
Non, autres raisons.

Remarques: En 1976, on a posé cette question à toutes les personnes qui avaient cherché du travail au cours de la semaine de référence, mais on ne leur a pas demandé de préciser pour quelles raisons elles n'étaient pas prêtes à commencer à travailler. Dans l'enquête sur la population active, on pose une question semblable à tous les répondants qui déclarent avoir cherché du travail au cours des six mois précédents afin de déterminer le nombre de ceux qui auraient pu commencer à travailler. Ces données sont habituellement combinées avec les renseignements recueillis à d'autres questions.

Pour plus de renseignements, voir la définition de CHÔMEURS(EUSES).

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à un spécialiste du domaine de Statistique Canada.

RECHERCHE D'UN EMPLOI (À PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL) AU COURS DES QUATRE SEMAINES PRÉCÉDANT LE RECENSEMENT*

Indique si les personnes qui ne travaillaient pas pendant la semaine précédant le recensement ont cherché activement un emploi à plein temps ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) au cours des quatre semaines précédant le recensement. "Chercher activement un emploi" signifie qu'une personne doit, par exemple, s'adresser à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, ou faire paraître une demande d'emploi dans les journaux ou répondre à une offre d'emploi. Les données sont recueillies pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution qui n'ont pas travaillé pendant la semaine précédant le recensement. Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui n'ont pas travaillé durant la semaine précédant le recensement.

Réponses: Non; oui, du travail à plein temps; oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine).

Remarques: En 1976 et 1971, on n'a pas demandé aux recensés de préciser s'ils avaient cherché du travail à plein temps ou à temps partiel. On a également posé la question aux pensionnaires d'institution et aux personnes qui avaient travaillé pendant la semaine précédant ces recensements. Dans l'enquête sur la population active, on demande aux répondants s'ils ont cherché du travail dans les quatre semaines précédentes, et, dans une autre question, le genre de travail recherché. Avant d'être diffusées, les données sont habituellement modifiées en fonction des renseignements fournis à d'autres questions.

Pour plus de renseignements, voir la définition de CHÔMEURS(EUSES).

* Il s'agit de données à diffusion restreinte. On peut les obtenir uniquement en s'adressant aux spécialistes du domaine de Statistique Canada.

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT OU AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le jour du recensement. Pour la définition de la RMR ou de l'AR, voir la section "Géographie". Ce concept s'applique uniquement au sous-univers de la mobilité (voir "Population" sous "MOBILITÉ").

REVENU: ALLOCATIONS FAMILIALES

Allocations versées durant l'année civile 1985 par les administrations fédérale et provinciales pour les enfants à charge de moins de 18 ans.

Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Aucun renseignement sur les allocations familiales n'a été recueilli auprès des recensés. Celles-ci ont été calculées au moment du traitement des données et attribuées à un des parents, selon le cas, d'après les renseignements fournis dans le questionnaire concernant les enfants de chaque famille et les taux en usage dans les diverses provinces en 1985.

Voir également "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: AUTRE REVENU EN ESPÈCES

Revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1985 qui n'a pas été déclaré dans l'une des neuf autres sources indiquées sur le questionnaire, par exemple, pension alimentaire, soutien d'un enfant, soutien périodique reçu de personnes non membres du ménage, revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), bourses d'études non remboursables, indemnités de cessation d'emploi, redevances, indemnités de grève.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: En 1981, cette variable était combinée avec les PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES. Au recensement de 1986, les données correspondant aux pensions de retraite et rentes sont classées sous REVENU: PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES.

Voir également "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: AUTRE REVENU PROVENANT DE SOURCES PUBLIQUES

Tous les transferts, à l'exclusion de ceux qui sont compris dans une source de revenu séparée (allocations familiales, crédits d'impôt pour enfants, pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti, prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et les prestations d'assurance-chômage), reçus des administrations fédérale, provinciales et municipales durant l'année civile 1985. Cette source comprend les paiements versés aux personnes nécessiteuses comme les mères ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les invalides. Sont également inclus les suppléments de revenu accordés par les gouvernements provinciaux, c'est-à-dire les montants versés aux personnes âgées par l'administration provinciale qui s'ajoutent à la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti ainsi que les subventions versées aux personnes âgées par l'administration provinciale pour compenser les frais de logement. Enfin, sont aussi inclus d'autres paiements de transfert, par exemple, les prestations du Programme national de formation, les pensions aux anciens combattants, les allocations aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants, les indemnisations des accidents du travail, etc. Sont aussi inclus les crédits d'impôt et autres allocations des gouvernements provinciaux, conformément aux déclarations d'impôt.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Aux recensements de 1961 et 1971, les prestations d'assurance-chômage étaient une composante de cette source alors qu'en 1981 et en 1986, elles faisaient l'objet d'une question distincte.

En 1981 et en 1986, les suppléments de revenu versés aux personnes âgées étaient inclus dans cette catégorie alors qu'aux recensements antérieurs ils faisaient partie des pensions de vieillesse de sources publiques.

Voir également "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: CRÉDITS D'IMPÔT FÉDÉRAL POUR ENFANTS

Crédits d'impôt pour enfants accordés par le gouvernement fédéral pendant l'année civile 1985 pour les enfants à charge âgés de moins de 18 ans.

Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun.

Remarques: Aucun renseignement n'a été demandé aux recensés sur les crédits d'impôt pour enfants. Ces crédits ont plutôt été calculés au moment du traitement des données et attribués, dans les cas voulus, à l'un des parents de la famille de recensement d'après les renseignements sur les enfants et sur le revenu de la famille.

Voir également "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: DIVIDENDES ET INTÉRÊTS D'OBLIGATIONS, DE DÉPÔTS ET DE CERTIFICATS D'ÉPARGNE ET AUTRE REVENU DE PLACEMENTS

Intérêts perçus durant l'année civile 1985 au titre de dépôts dans des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses d'épargne et de crédit, des caisses populaires, etc., ainsi que les intérêts des certificats d'épargne, d'obligations garanties et non garanties et de tous les dividendes de sources canadiennes et étrangères. Comprend également les autres revenus de placements provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant d'une propriété, les intérêts sur prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur polices d'assurance.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Aux recensements de 1961 et 1971, les données relatives (i) aux intérêts et dividendes touchés, et (ii) aux revenus de placements étaient recueillies séparément.

Voir également "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: ERREUR TYPE DU REVENU MOYEN

Estimation de l'erreur type du revenu moyen calculé pour une distribution de revenus. Elle sert d'indicateur grossier de la précision avec laquelle le revenu moyen a été estimé. Pour environ 68% des échantillons qui peuvent être tirés d'une base de sondage, la différence entre une estimation fondée sur un échantillon et le chiffre correspondant obtenu par un dénombrement exhaustif est inférieure à une erreur type. Pour près de 95% des échantillons possibles, la différence est de moins de deux erreurs types et dans environ 99% des échantillons, elle est inférieure à deux fois et demie l'erreur type.

Remarques: Cette donnée n'est pas stockée dans la base de données. Elle a été calculée expressément pour la plupart des données publiées sur le revenu.

REVENU: PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE ET SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti versés, par l'administration fédérale seulement, aux personnes de 65 ans et plus et aux conjoints de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse, durant l'année civile 1985. Sont incluses les allocations au conjoint versées au conjoint survivant des bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: En 1971 et 1981, cette source était combinée avec les PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC. En 1986, elle a fait l'objet d'une question distincte. Voir REVENU: PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC.

En 1961, ni les Régimes de pensions du Canada ou de rentes du Québec, ni le supplément de revenu garanti n'existaient. La source de revenu correspondante s'intitulait "Pensions de vieillesse et assistance-vieillesse".

Les suppléments de revenu versés par l'administration provinciale sont inclus sous "AUTRE REVENU PROVENANT DE SOURCES PUBLIQUES".

Les pensions des fonctionnaires et des membres des Forces armées et de la GRC retraités sont incluses sous PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES.

Voir également "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES

Tout revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1985 à la suite de cotisations à un régime de retraite couvrant un employé ou un groupe d'employés. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance reçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un contrat de rente à versements invariables, les pensions versées aux veuves ou à d'autres parents de pensionnés décédés, les pensions des fonctionnaires et des personnes des Forces armées ou d'officiers de la GRC à la retraite, les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Sont exclus les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pension ou d'un REÉR ou les remboursements de cotisations payées en trop.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Au recensement de 1981, cette variable était combinée avec AUTRE REVENU EN ESPÈCES.

Voir également "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Total des prestations d'assurance-chômage reçues au cours de l'année civile 1985, avant les déductions d'impôt. Sont incluses les prestations de maladie, de maternité, de pêcheurs, de travail partagé, de recyclage et de retraite reçues en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Aux recensements de 1961 et 1971, les prestations d'assurance-chômage étaient incluses dans la catégorie "Revenu provenant d'autres sources publiques".

Voir également "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Prestations reçues au cours de l'année civile 1985 en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, par exemple, les pensions de retraite, les prestations de survivant(e), les pensions d'invalidité. Sont exclues les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires ainsi que les prestations de décès sous forme forfaitaire.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: En 1971 et en 1981, cette source était combinée avec les pensions de sécurité de la vieillesse (PSV) et suppléments de revenu garanti (SRG). Au recensement de 1986, ces deux dernières variables ont fait l'objet d'une question distincte. Voir REVENU: PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE ET SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI.

Voir également "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: PRINCIPALE SOURCE DE REVENU

Variable dérivée permettant de déterminer l'élément qui constitue la part la plus importante du revenu total d'une unité. Plusieurs combinaisons des résultats sont utilisées pour établir un classement des sources de revenu. Ainsi, au niveau le plus détaillé, les sources de revenu sont réparties en cinq catégories: salaires et traitements, travail autonome (agricole, non agricole), transferts gouvernementaux, placements et autres revenus (pensions de retraite et autre revenu en espèces). On compare les chiffres absolus obtenus dans chacune de ces catégories et c'est la valeur la plus élevée qui détermine la principale source de revenu.

Remarques: Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée spécifiquement pour les publications de données sur le revenu.

REVENU: REVENU D'EMPLOI

Revenu total reçu en 1985 par les personnes de 15 ans et plus sous forme de rémunération, de revenu net provenant d'un travail autonome non agricole et (ou) de revenu net agricole.

Il s'agit d'une variable dérivée à partir des réponses fournies aux questions sur le TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS, le REVENU NET PROVENANT D'UN TRAVAIL AUTONOME NON AGRICOLE et le REVENU NET PROVENANT D'UN TRAVAIL AUTONOME AGRICOLE.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: REVENU MÉDIAN DES PARTICULIERS

Valeur centrale séparant la distribution d'un groupe particulier, selon la taille du revenu, en deux parties égales, la première regroupant les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Remarques: Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une distribution selon la taille du revenu, elle est estimée de la façon suivante:

$M = L_m + c_m(d/f_m)$, où

M = Valeur médiane

L_m = Limite inférieure du groupe de revenu dans lequel

$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2}$ se trouve, où

N = Nombre (après pondération) de personnes de 15 ans et plus ayant un revenu qui correspond à la catégorie visée par la distribution

W_i = Coefficient de pondération pour chaque personne de 15 ans et plus ayant un revenu qui correspond à la catégorie visée

c_m = Taille (rang) du groupe de revenu médian

d = Nombre de personnes de 15 ans et plus qui doivent être comptées pour atteindre la valeur centrale

c.-à-d. $\frac{N}{2} - \sum_{i}^{m-1} f_i$

f_m = Fréquence ou total (après pondération) des personnes de 15 ans et plus faisant partie du groupe de revenu médian.

Les revenus moyen et médian de même que les erreurs types du revenu moyen des particuliers sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif). En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU: REVENU MOYEN DES PARTICULIERS

Revenu total moyen pondéré des personnes âgées de 15 ans et plus qui ont déclaré un revenu en 1985. Pour établir le revenu moyen à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe correspondant (par exemple, les hommes de 45 à 54 ans) par le nombre de personnes qui ont déclaré un revenu dans ce groupe.

Remarques: Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes:

$$\bar{Y} = \frac{\Sigma (Y_i W_i)}{\Sigma W_i} \text{, où}$$

$\bar{Y}$ = Revenu moyen des personnes de 15 ans et plus ayant déclaré un revenu dans ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque personne de 15 ans et plus dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération pour chaque personne de 15 ans et plus ayant déclaré un revenu dans ce groupe.

Les revenus moyen et médian de même que les erreurs types du revenu moyen des particuliers sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif). En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU: REVENU NET PROVENANT D'UN TRAVAIL AUTONOME AGRICOLE

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile 1985. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus dans le revenu net les subventions, les paiements supplémentaires ou les avances aux agriculteurs accordés par les administrations fédérale et provinciales. Par contre, la valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles produits et consommés à la ferme, n'est pas incluse.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: REVENU NET PROVENANT D'UN TRAVAIL AUTONOME NON AGRICOLE

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, telles que les salaires, les loyers, l'amortissement), etc., provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession pour son propre compte, durant l'année civile 1985. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus le revenu net des personnes qui gardent des enfants à leur propre domicile, celui des exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple, pour la vente et la livraison de produits de beauté ainsi que celui des activités autonomes des artistes, des écrivains, des professeurs de musique, des coiffeurs (coiffeuses), des couturiers(ères).

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: REVENU TOTAL

Revenu total, en espèces, reçu par les personnes de 15 ans et plus durant l'année civile 1985.

Il s'agit d'une variable dérivée. Bien qu'on ait demandé explicitement aux répondants d'indiquer leur revenu total, à l'exclusion des allocations familiales et des crédits d'impôt fédéral pour enfants, on a choisi, pour établir le revenu total, d'ajouter aux revenus déclarés un montant fixe représentant les allocations familiales et les crédits d'impôt fédéral pour enfants. Le revenu total est donc la somme des revenus provenant des sources suivantes:

Total des salaires et traitements
Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole
Revenu net provenant d'un travail autonome agricole
Allocations familiales
Crédits d'impôt fédéral pour enfants
Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti
Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec
Prestations d'assurance-chômage
Autre revenu provenant de sources publiques

Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, et autre revenu de placements
Pensions de retraite et rentes
Autre revenu en espèces.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Des données sur le revenu total ont été recueillies aux recensements de 1961, 1971, 1981 et 1986. Les principales différences d'un recensement à un autre, en ce qui a trait au revenu, sont les suivantes:

Concept

(i) Au recensement de 1961, aucune donnée n'a été recueillie sur le revenu provenant d'une exploitation agricole. De ce fait, cette source de revenu a été exclue des données sur le revenu total, pour ce recensement.

(ii) Au recensement de 1986, les crédits d'impôt fédéral pour enfants étaient inclus pour la première fois dans le revenu total en espèces.

(iii) À tous les recensements, le revenu perçu par les immigrants avant leur arrivée au Canada n'est pas inclus dans le revenu total.

(iv) À tous les recensements, le concept du revenu exclut les gains et les pertes au jeu, les prix de la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les paiements de prêt reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier, les remboursements de cotisations à un régime de pensions ainsi que les revenus en nature tels que les repas et l'hébergement gratuits ou les produits agricoles produits et consommés à la ferme.

Période de référence

Sauf en 1961, les recensés devaient déclarer leur revenu pour l'année civile précédant le recensement. Au recensement de 1961, les recensés pouvaient déclarer leur revenu pour les 12 mois précédant le recensement ou pour l'année civile 1960.

Champ d'observation

(i) L'univers visé par le recensement de 1961 excluait tous les ménages agricoles, tous les ménages collectifs et tous les ménages dans les Territoires du Nord-Ouest.

(ii) Le recensement de 1971 est le seul où l'on ait recueilli des données sur le revenu des particuliers faisant partie de ménages collectifs.

Méthodologie

(i) En 1971, les données sur le revenu ont été recueillies auprès d'un échantillon d'un ménage sur trois. Pour tous les autres recensements, la taille de l'échantillon était de 1/5. (Dans certaines régions, les données sur le revenu ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population au lieu d'un échantillon.)

(ii) En 1961, les données ont été recueillies par interview. Aux recensements subséquents, la méthode utilisée était principalement l'autodénombrement.

(iii) Aux recensements de 1981 et de 1986, on a attribué un revenu nul aux membres des colonies huttérites parce que les réponses fournies n'étaient pas homogènes.

(iv) Chaque recensement a sa propre combinaison de variables en ce qui a trait aux sources de revenu. Ainsi, aux recensements de 1981 et de 1986, tous les revenus de placements étaient regroupés sous une même source alors qu'en 1961 et en 1971 les intérêts et les dividendes étaient déclarés à part. Au recensement de 1986, les prestations au titre du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec faisaient l'objet d'une source distincte. La section "Remarques" correspondant aux diverses catégories de revenu fait état des différences entre les divers recensements.

(v) Aucune donnée n'est recueillie auprès des recensés en ce qui a trait aux allocations familiales et aux crédits d'impôt pour enfants. Les montants correspondants sont calculés en fonction des données relatives à la famille et attribués, s'il y a lieu, à la personne appropriée.

REVENU: SALAIRES ET TRAITEMENTS

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les pensions, l'assurance-chômage, etc. Sont compris la solde et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications et aussi les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 1985. Est exclue la valeur des allocations et avantages imposables fournis gratuitement par l'employeur tels que le logement ou l'utilisation d'un véhicule automobile, etc.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Valeur en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Voir "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

SCOLARITÉ: CERTIFICAT UNIVERSITAIRE SUPÉRIEUR AU BACCALAURÉAT

Détention d'un certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat, peu importe que la personne possède d'autres titres scolaires. Habituellement, ce genre de certificat suit un premier grade obtenu dans le même domaine d'études, ou une maîtrise ou un premier grade professionnel.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucun certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat;
Certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat.

Remarques: Cette variable dérivée fournit un compte plus exact des personnes qui possèdent un ou des certificats universitaires supérieurs au baccalauréat, qu'elles aient ou non d'autres titres scolaires. Les diplômes ou certificats obtenus, après un premier grade, dans un même domaine d'études (par exemple, un diplôme en pédagogie) sont pris en compte par la variable "Plus haut grade, certificat ou diplôme". Toutefois, ce genre de diplôme peut aussi être obtenu après une maîtrise ou un premier grade professionnel, par exemple, un diplôme en médecine. Dans ces cas, le plus haut grade est compté dans la variable "Plus haut grade ..." et ne tient pas compte des personnes qui possèdent à la fois une maîtrise ou un premier grade professionnel **et** un certificat universitaire **supérieurs** au baccalauréat. Ce genre de certificat est décerné notamment dans des disciplines telles que la médecine, le génie appliqué, la technologie de pointe.

SCOLARITÉ: CERTIFICATS D'ÉCOLES DE MÉTIERS ET AUTRES CERTIFICATS NON UNIVERSITAIRES

Détention d'un certificat ou d'un diplôme d'une école de métiers ou d'un certificat ou diplôme d'études non universitaires, ou les deux, peu importe que la personne détienne ou non d'autres titres scolaires.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucun certificat d'école de métiers ni d'autres études non universitaires;
Certificat d'une école de métiers sans certificat d'études secondaires;
Certificat d'autres études non universitaires sans certificat d'études secondaires;
Certificat d'une école de métiers et certificat d'autres études non universitaires sans certificat d'études secondaires;
Certificat d'une école de métiers avec certificat d'études secondaires;
Certificat d'autres études non universitaires avec certificat d'études secondaires;

Certificat d'une école de métiers et certificat d'autres études non universitaires avec certificat d'études secondaires.

Remarques: Cette variable dérivée produit toutes les combinaisons possibles de certificats d'écoles de métiers et d'autres diplômes d'études non universitaires. Elle indique également si le recensé a obtenu un certificat d'études secondaires. Ces renseignements sont très utiles en ce qu'ils permettent de définir les recoupements et les liens existant entre ces deux secteurs.

Un certificat d'écoles de métiers s'obtient généralement au terme de plusieurs années de formation à titre d'apprenti dans des métiers comme la soudure, la plomberie ou la menuiserie; il peut également être assorti de périodes de formation scolaire dans des écoles de métiers, des collèges communautaires ou d'autres établissements du même genre. On peut également obtenir un certificat d'écoles de métiers à la suite de cours suivis dans un établissement d'enseignement (par opposition à la formation en cours d'emploi), soit dans une école de métiers ou une école de formation professionnelle, dans un centre de formation de la main-d'oeuvre ou dans la section d'un collège communautaire relative aux métiers. Un certificat ou diplôme d'études non universitaires s'obtient d'un établissement qui ne décerne pas de grade, comme une école d'infirmières, un collège communautaire, un cégep, un institut de technologie ou un collège commercial privé.

* En 1971, une série spéciale de questions et de données portaient sur les cours d'apprentissage et la formation professionnelle au niveau des métiers. Les données de 1986 et 1981 relatives aux diplômes d'écoles de métiers ne peuvent pas être comparées directement avec les données de 1971 sur les cours de formation qui étaient définis comme des cours à plein temps de trois mois ou plus. En outre, dans les données de 1971, on a fait une distinction entre le cours d'apprentissage et la formation professionnelle à plein temps, et on a demandé la durée de la formation et la date à laquelle celle-ci avait été terminée. Toutefois, on peut faire des comparaisons générales entre les données de 1981 sur les certificats d'écoles de métiers et celles de 1971, notamment en les combinant avec les données relatives à la profession. Les données de 1986 sur les certificats d'écoles de métiers peuvent être comparées à celles de 1971 lorsqu'elles sont combinées aux données sur la profession ou sur le principal domaine d'études (1986).

SCOLARITÉ: DIPLÔME EN MÉDECINE, EN ART DENTAIRE, EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE OU EN OPTOMÉTRIE

Détention d'un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, peu importe que les personnes possèdent ou non des titres scolaires plus élevés (par exemple, maîtrise ou doctorat acquis).

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucun diplôme en médecine;
Diplôme en médecine (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.);
Diplôme en médecine et maîtrise;
Diplôme en médecine et doctorat acquis.

Remarques: Cette variable dérivée complète la variable du plus haut grade en indiquant le nombre additionnel de diplômés en médecine qui détiennent à la fois un diplôme en médecine et une maîtrise ou un doctorat acquis. Par conséquent, cette variable constitue une mesure plus juste des ressources médicales existant au Canada que le total obtenu pour la variable SCOLARITÉ: PLUS HAUT GRADE, CERTIFICAT OU DIPLÔME. Ainsi, les personnes travaillant dans le domaine des sciences naturelles, dans la recherche médicale ou dans l'enseignement universitaire sont comptées comme possédant une maîtrise et un diplôme en médecine ou un doctorat et un diplôme en médecine.

Il convient de souligner certains points, à l'endroit des classements recoupés de la variable "Diplôme en médecine" avec la variable SCOLARITÉ: PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES. Dans le cas de la combinaison d'une maîtrise et d'un diplôme en médecine, le principal domaine d'études correspond au "diplôme en médecine". Par contre, dans le cas de la combinaison d'un doctorat acquis et d'un diplôme en médecine, le principal domaine d'études correspond au "doctorat acquis".

SCOLARITÉ: NOMBRE D'ANNÉES D'AUTRES ÉTUDES NON UNIVERSITAIRES

Nombre total d'années d'études terminées (ou moins d'une année de cours terminés) dans un établissement d'enseignement, autre qu'une école primaire ou secondaire, où des grades ne sont pas décernés.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*, 1976 (échantillon de 1/3)**, 1971 (échantillon de 1/3)***

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucune; moins d'une année (de cours terminés); 1 an; 2 ans; 3 ans; 4 ans ou plus.

Remarques: Comprend la scolarité reçue dans tout établissement autre qu'une université ou une école primaire ou secondaire, que l'établissement en cause exige ou non un diplôme d'études secondaires comme condition d'admission. Les personnes qui avaient suivi des cours à titre de passe-temps ou de divertissement n'étaient pas censées en tenir compte.

Pour le recensement de 1986, les niveaux "Belles-Lettres" et "Rhétorique" des collèges classiques du Québec sont censés être comptés comme "1 année" et "2 années" d'"autres études non universitaires", respectivement.

Les recensés devaient indiquer le nombre d'années scolaires qu'ils avaient terminées avec succès, quel que soit le temps qu'ils avaient effectivement mis pour le faire. Les personnes qui avaient reçu une formation

"autre non universitaire", que ce soit par correspondance ou dans le cadre de cours à temps partiel (de jour ou de soir), devaient déclarer le nombre d'années de scolarité auxquelles correspondaient, dans un programme régulier à plein temps, les crédits qu'elles avaient accumulés. Les études faites au cégep, tant du côté général que du côté professionnel, sont incluses dans cette catégorie.

En 1976, les cours préparatoires aux études universitaires dispensés dans les collèges communautaires étaient considérés comme étant de niveau universitaire. En 1981 et en 1986, ils étaient censés être déclarés dans la catégorie "Autres études non universitaires". Ainsi, les recensés n'avaient pas à convertir au niveau universitaire les cours préparatoires suivis dans un collège communautaire. La raison de ce changement est qu'il n'existe pas de critères nationaux pour définir en quoi consiste un cours préparatoire à l'université et que le contenu de ces cours varie à l'intérieur des provinces ainsi que d'une province à l'autre. Ainsi, le critère déterminant à ce chapitre est l'établissement où cette formation a été dispensée (les cégeps et les collèges communautaires sont des établissements non universitaires).

* En 1981, les niveaux "Belles-Lettres" et "Rhétorique" des collèges classiques du Québec étaient comptés comme "1 année" et "2 années" d'études **universitaires,** respectivement.

** En 1976, les cours suivis au niveau cégep (général) étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient: aucune, 1 année ou moins, 2 années, 3 années ou plus.

*** En 1971, cette variable faisait part du nombre d'années d'études terminées depuis le secondaire. Les réponses possibles, pour ce qui était de la formation non universitaire, étaient: aucune; 1; 2; 3+. Cette variable n'était pas comprise dans le recensement de 1961.

SCOLARITÉ: NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Nombre total d'années d'études (ou moins d'un an de cours terminés) dans un établissement d'enseignement décernant des grades, certificats ou diplômes aux personnes qui ont réussi un programme d'études.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*, 1976 (échantillon de 1/3)**, 1971 (échantillon de 1/3)***, 1961***

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucune; moins d'une année (de cours terminés); 1 an; 2 ans; 3 ans; 4 ans; 5 ans; 6 ans; 7 ans; 8 ans; 9 ans; 10 ans; 11 à 15 ans.

Remarques: Le nombre d'années d'études est le nombre d'années scolaires terminées peu importe le temps qu'il a fallu pour le faire. Un programme d'études

normal de deux semestres est considéré comme l'équivalent d'une année scolaire. Lorsque le recensé avait fait des études universitaires par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), il devait convertir les crédits accumulés en années régulières de formation universitaire.

Pour le recensement de 1986, les niveaux "Philo I" et "Philo II" des collèges classiques du Québec sont censés être comptés comme "1 année" et "2 années" d'études universitaires, respectivement.

Les personnes qui ont reçu une formation d'enseignant dans une faculté d'éducation associée ou affiliée à une université devaient indiquer avoir reçu une formation universitaire. Les personnes qui recevaient ou avaient reçu une formation d'enseignant dans un établissement non affilié à une université étaient considérées comme ayant fait d'"autres études non universitaires".

* En 1981, les niveaux "Philo I" et "Philo II" des collèges classiques du Québec étaient comptés comme "3 années" et "4 années" d'études universitaires, respectivement.

** En 1976, les cours préparatoires aux études universitaires et les cours dispensés au niveau cégep (général) étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants qui avaient fait des études au niveau cégep (général) n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient: aucune; 1 année ou moins; 2 années; 3 années; 4 années; 5 années; 6 années ou plus.

*** En 1971, les réponses possibles étaient: aucune; 1; 2; 3; 4; 5; 6+. En 1961, on a demandé aux recensés d'indiquer la dernière année de cours à laquelle ils étaient inscrits, peu importe qu'ils l'aient terminée ou non, et les réponses possibles étaient: 1-2; 3; 4+; grade universitaire. Aux recensements de 1971 et 1961, on n'a donné aucune indication particulière au sujet des cours préparatoires aux études universitaires.

SCOLARITÉ: PLUS HAUT GRADE, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Indique le **plus haut** grade, certificat ou diplôme obtenu.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses:
Aucun grade, certificat ou diplôme;
Certificat d'études secondaires;
Certificat ou diplôme d'une école de métiers;
Autre certificat ou diplôme non universitaire;
Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat;
Baccalauréat(s);
Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat;

Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie;
Maîtrise(s);
Doctorat acquis.

Remarques: Il s'agit ici d'une variable dérivée des réponses à la question où l'on demandait de déclarer **tous** les grades, certificats ou diplômes obtenus. Bien que cette séquence ne soit pas nécessairement hiérarchique, elle indique tout de même les étapes de progrès scolaire.

Il convient d'expliquer les titres scolaires suivants: (i) un certificat d'études secondaires est un diplôme au niveau de l'immatriculation ou de l'immatriculation supérieure, de formation générale, technique ou commerciale; (ii) un certificat ou diplôme d'écoles de métiers est obtenu à la suite d'un apprentissage (certificat de compagnon) et (ou) d'une formation scolaire au terme de cours de préparation et de formation professionnelle au niveau des métiers donnés dans des collèges communautaires, des instituts techniques et d'autres établissements similaires où l'on exige comme conditions minimales d'admission un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires, à l'immatriculation ou à l'immatriculation supérieure, ou l'équivalent; (iii) un autre certificat ou diplôme non universitaire est obtenu dans un collège communautaire (programme de cours préparatoires à l'université, et de niveau semi-professionnel), un cégep (général et professionnel), un institut de technologie ou tout autre établissement ne décernant pas de grade. Cette catégorie englobe aussi les certificats d'enseignement décernés par les ministères provinciaux de l'Éducation, mais elle n'inclut pas les diplômes d'enseignant au niveau du baccalauréat obtenus dans une faculté d'éducation affiliée à une université; (iv) les certificats ou diplômes universitaires sont habituellement liés à des associations professionnelles dans des domaines tels que la comptabilité, les banques, les assurances, etc. Lorsqu'un baccalauréat est une condition d'admission à un cours menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire, celui-ci est alors classé certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

* En 1976, les "certificats ou diplômes d'écoles de métiers" et les "certificats ou diplômes d'études universitaires supérieurs au baccalauréat" n'ont pas été pris en compte.

** En 1971, la question portait uniquement sur les grades, certificats ou diplômes d'études universitaires. Les réponses possibles, en 1971, étaient les suivantes: aucun certificat, diplôme ou grade universitaire; certificat ou diplôme universitaire (inférieur au baccalauréat); baccalauréat; premier grade professionnel; maîtrise ou l'équivalent, ou doctorat acquis.

*** En 1961, seuls les diplômes universitaires ont été pris en compte et ils n'ont pas été classés par genre.

SCOLARITÉ: PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT

Dernière année d'études terminée ou non au niveau primaire et secondaire, ou dernière année universitaire ou non universitaire terminée. Dans la hiérarchie de la scolarité, les études universitaires sont classées au-dessus de la catégorie "autres études non universitaires". En outre, la personne qui a obtenu un grade, certificat ou diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a un nombre d'années de scolarité plus élevé, terminées ou non, mais qui n'a pas de titre scolaire.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)*, 1961**

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Dans les résultats du recensement de 1986, le plus haut niveau de scolarité peut être indiqué de diverses façons. Voici une liste détaillée des niveaux possibles:

- Études primaires ou secondaires seulement
  - Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle
  - De la 1re à la 4e année
  - De la 5e à la 8e année
  - 9e et 10e année
  - De la 11e à la 13e année
  - Certificat d'études secondaires
  - Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- Autres études non universitaires seulement
  - Sans certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'autres études non universitaires
  - Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
  - Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires
- Études universitaires
  - Études universitaires sans grade universitaire
    - Sans autres études non universitaires
      - Sans grade, certificat ou diplôme
      - Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
      - Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
    - Avec autres études non universitaires
      - Sans grade, certificat ou diplôme
      - Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
      - Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires
      - Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
  - Études universitaires, avec grade universitaire
    - Avec baccalauréat ou premier grade professionnel
    - Avec certificat universitaire supérieur au baccalauréat
    - Avec maîtrise
    - Avec doctorat acquis

Remarques: Cette variable qui est désignée comme "**plus haut** niveau de scolarité" présuppose une hiérarchie de la scolarité; toutefois, il existe de nombreux cas où cette hiérarchie ne s'applique pas. Classer les certificats ou diplômes d'écoles de métiers au-dessus des diplômes d'études secondaires est justifié parce que, d'une part, ces titres sont obtenus surtout en vue de l'exercice d'un métier ou de l'obtention d'un emploi et, d'autre part,

parce que la plupart des titulaires de ces titres, à l'époque où ils faisaient leurs études, étaient plus âgés que les élèves du niveau secondaire. Il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'entre eux ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires. Par conséquent, cette hiérarchie se révèle inadéquate pour ce groupe de personnes. Par contre, on ne résoudrait pas le problème en plaçant cette catégorie au-dessous du niveau secondaire parce qu'on ne tiendrait pas compte alors des personnes qui, dans ce même groupe, ont un diplôme d'études secondaires. C'est pour cette raison que les données sur les certificats ou diplômes d'écoles de métiers (et les autres titres non universitaires) constituent des catégories distinctes, à savoir la variable SCOLARITÉ: CERTIFICATS D'ÉCOLES DE MÉTIERS ET AUTRES CERTIFICATS NON UNIVERSITAIRES.

Un autre exemple des lacunes de cette hiérarchie est le cas des personnes qui ont fait à la fois des études universitaires et non universitaires. Ainsi, une personne qui aurait suivi des cours universitaires pendant moins d'un an et aurait fait des études non universitaires pour lesquelles elle n'aurait pas obtenu de diplôme serait considérée comme ayant une scolarité "plus élevée" que la personne qui aurait fait "seulement" des études non universitaires sanctionnées par un certificat ou un diplôme.

* En 1971 et 1976, cette variable était appelée "niveau de scolarité". En 1971, elle était définie comme la dernière année d'études primaires, secondaires ou universitaires terminée ou non, peu importe que les personnes aient reçu ou non une formation professionnelle au niveau des métiers ou postsecondaire non universitaire. En 1976, cette définition a été révisée de manière à insister sur le nombre d'années **terminées** au-delà du niveau secondaire. Elle se lisait comme suit: Dernière année d'études primaires/secondaires, terminée ou non, ou dernière année d'études postsecondaires non universitaires ou universitaires achevée par le recensé.

** En 1961, les niveaux primaire, secondaire et universitaire étaient regroupés sous une seule question dans laquelle on demandait au recensé d'indiquer la dernière année d'études qu'il avait **faite**, sans l'avoir nécessairement terminée. D'ailleurs, le titre de la variable indiquait bien qu'il s'agissait de la dernière année de cours suivis.

SCOLARITÉ: PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT À L'ÉCOLE PRIMAIRE OU SECONDAIRE

Dernière année d'études primaires ou secondaires terminée ou non, selon la province où l'enseignement a été reçu ou, dans le cas des personnes qui ont fait leurs études primaires ou secondaires à l'extérieur du Canada, l'équivalent du niveau de scolarité atteint selon le système scolaire en usage dans leur province de résidence.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971(échantillon de 1/3)**, 1961***

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle, OU plus haut niveau atteint (de la 1re à la 13e année) à l'école secondaire ou primaire.

Remarques: Les personnes inscrites dans un établissement scolaire au moment du recensement devaient indiquer l'année d'études. Les niveaux d'instruction exprimés en années varient d'une province à une autre. Le nombre total d'années qui constituent le niveau primaire ou secondaire a également varié au cours des années.

Les recensés qui avaient fait leurs études primaires ou secondaires dans une école privée, par correspondance ou à temps partiel devaient indiquer l'année correspondante dans un programme régulier (de jour à plein temps). Les personnes qui avaient fait leurs études dans un établissement non divisé en années d'études ou de promotion par sujet avaient la possibilité de donner une estimation de leur niveau ou d'inscrire le nombre réel d'années de fréquentation scolaire.

* En 1976, le plus haut niveau à l'école secondaire dans la province de Québec était la 12e année tandis qu'en 1981, ainsi qu'en 1986, c'était la 11e année. Par ailleurs, en 1976, 1971 et 1961, les personnes n'ayant aucune scolarité et celles ayant fréquenté uniquement l'école maternelle étaient comptées dans une catégorie distincte.

** En 1971, l'échantillon visé par la question sur les études primaires ou secondaires était composé de toutes les personnes de 5 ans et plus.

*** En 1961, les données ont été compilées pour les personnes de 5 ans et plus. À ce recensement, les réponses possibles étaient les suivantes: aucune scolarité; maternelle; primaire, de la 1re à la 4e année; primaire, 5e année et plus; secondaire 1; 2; 3; 4; 5.

SCOLARITÉ: PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES (PDÉ)

Principale discipline ou principal domaine dans lequel le recensé a fait ses études ou reçu sa formation et obtenu son plus haut grade, certificat ou diplôme postsecondaire. En ce qui a trait au principal domaine d'études, la classification adoptée comporte 10 grandes catégories: enseignement, loisirs et orientation; beaux-arts et arts appliqués; lettres, sciences humaines et disciplines connexes; sciences sociales et disciplines connexes; commerce, gestion et administration des affaires; sciences et techniques agricoles et biologiques; génie et sciences appliquées; techniques et métiers du génie et des sciences appliquées; professions, sciences et technologies de la santé; mathématiques et sciences physiques. Ces catégories sont elles-mêmes subdivisées en plus de 100 "sous-catégories", elles-mêmes divisées en plus de 450 groupes de "base". Il se peut que le nombre final de groupes de "base" soit réduit en fonction des réponses obtenues.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3) - formation professionnelle au niveau des métiers et apprentissage seulement.

Population: Personnes de 15 ans et plus, qui ont un grade, certificat ou diplôme postsecondaire, à l'exception des pensionnaires d'institution.

Réponses: Voir la classification adoptée, à l'annexe F.

Remarques: La classification relative à la variable PDÉ peut être utilisée indépendamment ou combinée avec la variable SCOLARITÉ: PLUS HAUT GRADE, CERTIFICAT OU DIPLÔME. Quand on combine cette dernière variable avec la variable PDÉ, il faut se rappeler que chacune des qualifications postsecondaires, du certificat ou diplôme d'une école de métiers au doctorat acquis présente une distribution particulière. En conséquence, différentes répartitions de la variable PDÉ peuvent être employées selon la représentation numérique des groupes de base propre à chaque niveau de qualification.

Dans le cas du classement recoupé des qualifications médicales avec la variable PDÉ, il est recommandé d'utiliser la variable DIPLÔME EN MÉDECINE, EN ART DENTAIRE OU EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE plutôt que le code correspondant au PLUS HAUT GRADE puisque la variable en question fait état d'un diplôme en médecine, que l'intéressé ait ou non une maîtrise ou un doctorat acquis. Cette variable inclut les personnes qui ont à la fois un doctorat acquis et un diplôme en médecine.

Il convient également de souligner que le concept de domaine d'études sous-entend la notion de domaine de spécialisation connexe. Dans le Guide du recensement, il était spécifié que le recensé devait préciser le domaine de spécialisation de son programme d'études ou de formation, particulièrement dans le cas d'études supérieures ou d'une autre formation avancée. L'incidence des codes correspondants aux groupes de base de la classification du PDÉ est un indice de la mesure dans laquelle les recensés se sont conformés à cette instruction. En général, on note une tendance à déclarer le domaine de spécialisation en rapport avec les maîtrises, diplômes en médecine et doctorats acquis.

Enfin, il est à noter que la base de données relative au PDÉ peut être couplée à d'autres bases de données comparables, notamment à la base de données de 1971 relative à la formation professionnelle au niveau des métiers et à l'apprentissage, à celle de l'Enquête sur la main-d'oeuvre hautement qualifiée de 1973, à celles des enquêtes de 1975 et 1984 auprès des étudiants du niveau postsecondaire, à celles des enquêtes nationales de 1978 et 1984 auprès des diplômés de niveau postsecondaire, à celle de 1982 sur le profil de la population, à la classification internationale type de l'éducation et aux données annuelles sur le nombre de diplômés d'après le système d'information sur les étudiants des universités et le système d'information sur les étudiants des collèges communautaires.

SEMAINES TRAVAILLÉES, À PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL, EN 1985

Cette variable s'applique aux personnes qui ont travaillé en 1985. Ces dernières devaient préciser si elles avaient travaillé des semaines complètes ou non. Les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie devaient répondre en fonction de l'emploi pour lequel elles avaient travaillé le plus grand nombre de semaines. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, qui ont travaillé en 1985, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé en 1985.

Réponses: À plein temps; à temps partiel.

Remarques: Aucune définition précise du travail à plein temps n'a été spécifiée, étant donné la durée variable du travail considéré comme travail à plein temps dans les diverses professions et industries. Pour cette raison, on ne doit pas interpréter les données relatives au travail à plein temps en fonction d'un nombre d'heures bien défini. On parle de travail à temps partiel lorsque le nombre d'heures de travail effectuées par la personne est moindre que le nombre d'heures effectuées par les personnes qui font le même genre de travail au cours d'une semaine normale. En 1971, cette variable comprenait les pensionnaires d'institution qui avaient travaillé en 1970.

Des questions semblables ont été incluses dans l'enquête supplémentaire de la population active de janvier 1981 (voir ACTIVITÉ pour les différences entre les champs d'observation).

SEMAINES TRAVAILLÉES EN 1985

Nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé, ne fût-ce que quelques heures, en 1985. Sont comprises les semaines de vacances payées, de congé de maladie ou d'absences payées pour des cours de formation. Les travaux ménagers ou autres travaux d'entretien et les réparations effectués à la maison de même que le bénévolat ne sont pas considérés comme du "travail". Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Il s'agit d'une variable directe.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: Aucune ou nombre exact de semaines travaillées.

Remarques: Toute semaine au cours de laquelle le recensé a travaillé, ne fût-ce que quelques heures, compte pour une semaine de travail.

Les recensés devaient inscrire 52 semaines de travail s'ils avaient été payés pour une année complète, même si, en réalité, ils n'avaient pas travaillé toute l'année (par exemple, les enseignants payés sur une base de 12 mois). En 1971, cette variable incluait les pensionnaires d'institution et l'année a été décomposée en tranches de semaines (aucune; 1-13; 14-26; 27-39; 40-48; 49-52).

L'enquête supplémentaire sur la population active de janvier 1981 contenait des questions dont l'objet était de recueillir des renseignements semblables sur le travail effectué par les recensés au cours de l'année. Pour les différences au niveau du champ d'observation entre le recensement du Canada et l'enquête sur la population active, voir l'annexe C.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et 1971.

SEXE

Qualité d'homme ou de femme.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population: Population totale.

Réponses: Masculin; féminin.

Remarques: Comme certains prénoms, par exemple, Claude, Dominique ou Camille, ne permettent pas toujours de déterminer le sexe, on a demandé aux recensés d'indiquer "Masculin" ou "Féminin".

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LE MÉNAGE - LIEN AVEC LA PERSONNE REPÈRE (PERSONNE 1)

Lien de chaque membre du ménage avec la Personne 1. Un membre du ménage peut être apparenté à la Personnne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre (par exemple, époux ou épouse, fils ou fille, père ou mère) ou encore être non apparenté à la Personne 1 (par exemple, chambreur ou chambreuse, compagnon ou compagne d'appartement, employé(e)).

Recensements: 1986, 1981*, 1976**, 1971***

Population: Population totale.

Réponses: Personne 1;

Apparenté à la Personne 1 - époux ou épouse, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère, frère ou soeur, gendre ou bru, beau-père ou belle-mère, beau-frère ou belle-soeur, petit-fils ou petite-fille, neveu ou nièce, autre personne apparentée (non précisée ailleurs), conjoint d'une autre personne apparentée, partenaire en union libre d'une autre personne apparentée, fils ou fille d'une autre personne apparentée;

Non apparenté à la Personne 1 - chambreur ou chambreuse, conjoint du chambreur ou de la chambreuse, partenaire en union libre du chambreur

ou de la chambreuse, fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse, compagnon ou compagne d'appartement, conjoint du compagnon ou de la compagne d'appartement, partenaire en union libre du compagnon ou de la compagne d'appartement, fils ou fille du compagnon ou de la compagne d'appartement, employé(e), conjoint de l'employé(e), partenaire en union libre de l'employé(e), fils ou fille de l'employé(e), pensionnaire d'institution, et, dans les colonies huttérites, associé(e), conjoint de l'associé(e), fils ou fille de l'associé(e).

* Au recensement de 1981, l'expression "Personne 1" a remplacé celle de "chef de ménage" pour désigner la personne repère du ménage. La Personne 1 devait être choisie de la façon suivante:

- l'un des conjoints (époux ou épouse) d'un couple marié vivant dans le même logement;
- l'un ou l'autre des partenaires vivant en union libre;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vit avec son ou ses enfants célibataires (jamais mariés) quel que soit leur âge; ou encore,
- tout adulte du ménage.

** En 1976, le chef de ménage était:

- l'époux ou l'épouse;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés);
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

*** En 1971, le chef de ménage était:

- l'époux plutôt que l'épouse;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés);
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

STATUT PROFESSIONNEL (Voir CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS.)

SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

Municipalité (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le jour du recensement. Pour la définition de la SDR, veuillez consulter la section "Géographie". Ce concept s'applique uniquement au sous-univers de la mobilité (voir "Population" sous "MOBILITÉ").

TAUX D'ACTIVITÉ

Pourcentage de la population active totale (pendant la semaine de référence) par rapport à la population totale de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, dans un secteur, un groupe ou une catégorie donnée. Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Remarques: En 1976 et 1971, les pensionnaires d'institution étaient exclus de la population active, mais ils étaient habituellement pris en compte dans le calcul des taux d'activité. Pour plus de détails sur la comparabilité des données sur l'activité avec celles des recensements antérieurs, voir l'annexe C.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et 1971.

TAUX DE CHÔMAGE

Pourcentage de la population active en chômage par rapport à la population active totale (pendant la semaine de référence) dans un secteur, un groupe ou une catégorie. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Remarques: Pour les renseignements concernant la comparabilité des données sur l'activité avec celles des recensements précédents, voir la définition de CHÔMEURS(EUSES) et l'annexe C.

* Voir le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 pour les différences entre les données de 1961 et 1971.

TRAVAIL EN 1985

Indique le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé, en 1985, à plein temps ou à temps partiel. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution. Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution.

Réponses: N'a pas travaillé en 1985;
A travaillé: de 1 à 13 semaines à plein temps;
de 1 à 13 semaines à temps partiel;
de 14 à 26 semaines à plein temps;
de 14 à 26 semaines à temps partiel;

de 27 à 39 semaines à plein temps;
de 27 à 39 semaines à temps partiel;
de 40 à 48 semaines à plein temps;
de 40 à 48 semaines à temps partiel;
de 49 à 52 semaines à plein temps;
de 49 à 52 semaines à temps partiel.

Remarques: L'expression personnes ayant travaillé toute l'année à plein temps désigne les personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institution, qui ont travaillé de 49 à 52 semaines à plein temps en 1985. Pour plus de détails, voir les variables SEMAINES TRAVAILLÉES EN 1985 et SEMAINES TRAVAILLÉES À PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL EN 1985.

La variable TRAVAIL EN 1980 a été utilisée pour la première fois en 1981 quoique des renseignements semblables puissent être tirés de la base de données de 1971.

FAMILLES

Introduction

Cette section comprend les variables liées aux caractéristiques des familles de recensement et des familles économiques.

La figure 9 ci-dessous, démontre, sous forme graphique, les sous-univers pour lesquels les variables sur les familles sont recueillies.

Voir aussi la figure 10, Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles, à la page suivante.

Figure 9. Univers et sous-univers des familles de recensement et des familles économiques

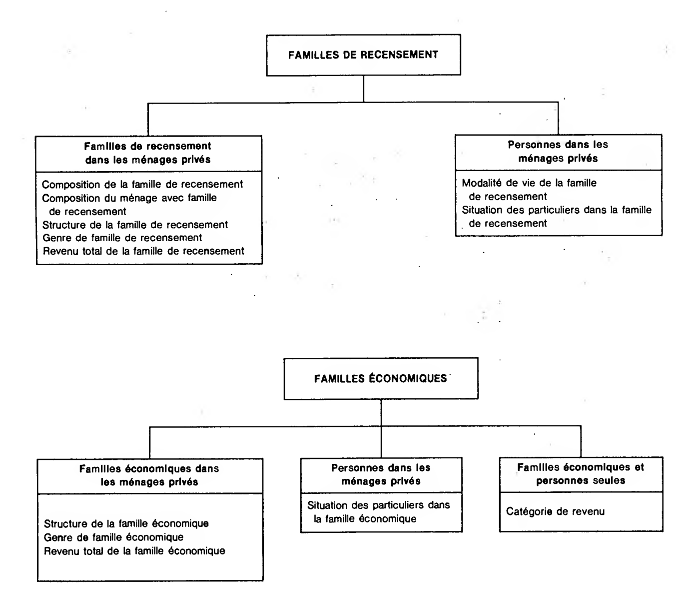
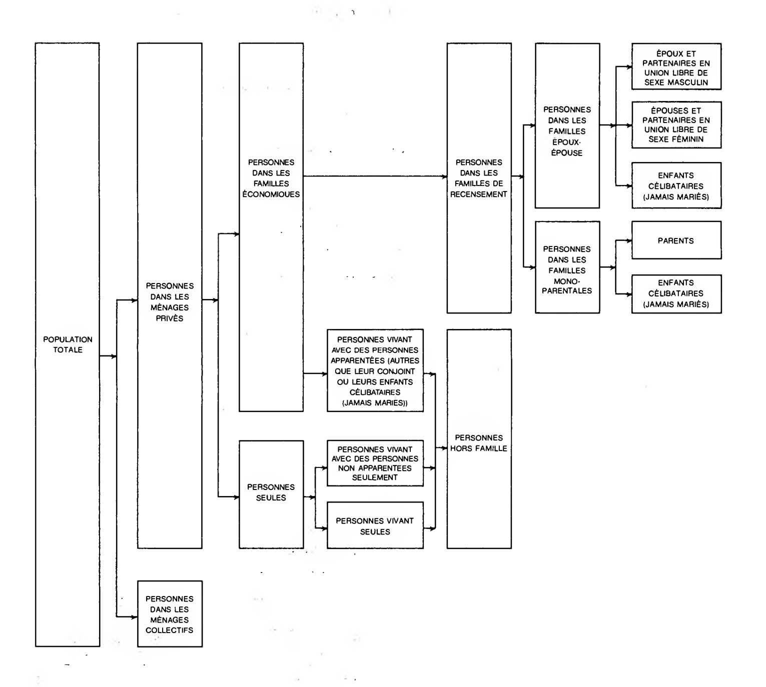


Figure 10. Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles



COMPOSITION DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon le nombre et (ou) les groupes d'âge des enfants à la maison.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971

Population: Familles de recensement dans les ménages privés.

Réponses: Familles selon le nombre d'enfants à la maison

Total des familles
- Total des familles sans enfants à la maison
- Total des familles avec enfants à la maison
  - 1 enfant à la maison
  - 2 enfants à la maison
  - 3 enfants à la maison
  - 4 enfants à la maison
  - 5 enfants à la maison
  - 6 enfants à la maison
  - 7 enfants à la maison
  - 8 enfants ou plus à la maison

Familles selon les groupes d'âge des enfants à la maison

Total des familles
- Total des familles avec enfants à la maison
  - Total des familles
  - dont tous les enfants à la maison ont 18 ans et plus
  - avec au moins un enfant de 18 ans et plus et au moins un enfant de 17 ans ou moins à la maison
  - dont tous les enfants à la maison ont 17 ans ou moins
    - Moins de 6 ans
    - 6 à 14 ans
    - 15 à 17 ans
    - Moins de 6 ans et 6 à 14 ans
    - Moins de 6 ans et 15 à 17 ans
    - 6 à 14 ans et 15 à 17 ans
    - Moins de 6 ans, 6 à 14 ans et 15 à 17 ans

Remarques: Pour une définition des enfants, voir SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE DE RECENSEMENT. Il s'agit d'une variable dérivée.

Pour le recensement de 1971, les chiffres sont publiés selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans seulement.

COMPOSITION DU MÉNAGE AVEC FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon la présence et le nombre d'"autres personnes" dans le ménage.

L'expression autres personnes désigne les membres du ménage qui ne font pas partie de la famille de recensement prise en considération. Il peut s'agir de membres d'une autre famille de recensement ou de personnes hors famille.

Recensements: 1986, 1981

Population: Familles de recensement dans les ménages privés.

Remarques: Cette variable permet de produire des données sur la composition du ménage du point de vue de la famille de recensement. La variable est dérivée et ne figure pas dans la base de données.

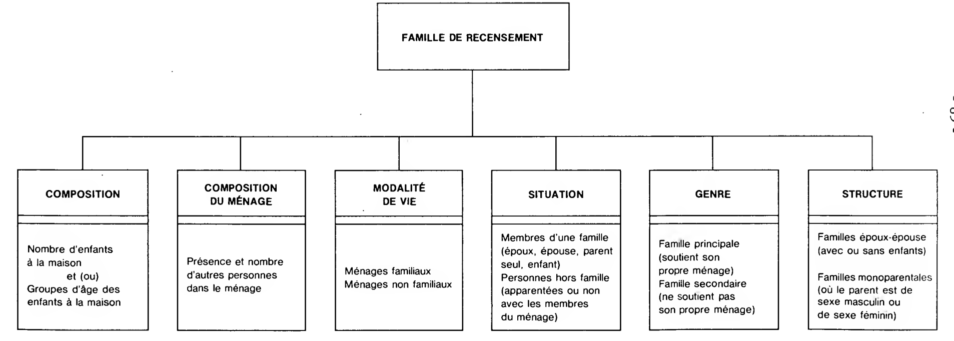
FAMILLE DE RECENSEMENT

Époux et épouse (avec ou sans enfants jamais mariés, peu importe leur âge) ou un parent seul (peu importe son état matrimonial) avec un ou plusieurs enfants jamais mariés (quel que soit leur âge) vivant dans le même logement. Aux fins du recensement, les personnes vivant en union libre sont considérées comme "actuellement mariées", peu importe leur état matrimonial légal; elles figurent donc comme une famille époux-épouse dans la plupart des tableaux sur la famille de recensement. (Voir la figure 10 à la page 80.)

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: La famille de recensement ainsi que son classement et ses variables connexes sont dérivés des réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, le sexe, la date de naissance et l'état matrimonial, et à partir de l'ordre dans lequel les membres du ménage paraissent sur le questionnaire. La figure 11 à la page suivante constitue un résumé des diverses catégories qui s'appliquent aux familles de recensement.

Figure 11. Aperçu des variables disponibles pour les familles de recensement



FAMILLE ÉCONOMIQUE

Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption. Les personnes qui vivent en union libre sont considérées, aux fins du recensement, comme actuellement mariées, quel que soit leur état matrimonial légal; elles figurent donc comme des couples mariés dans les tableaux sur les familles économiques. (Voir la figure 10 à la page 80.)

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971

Remarques: Pour former une famille économique, les membres d'un ménage doivent être apparentés par le sang, par alliance ou par adoption, tandis que pour former une famille de recensement, les membres d'une famille doivent avoir des liens conjugaux (époux-épouse) ou des liens de filiation (parent et enfant jamais marié). Par conséquent, la famille économique peut comprendre un plus grand nombre de personnes que la famille de recensement. Par exemple, une veuve vivant avec son fils et sa bru est considérée comme une personne hors famille, selon la définition de famille de recensement, mais fait partie de la famille économique incluant son fils et sa bru; deux familles apparentées, ou plus, vivant ensemble constituent également une famille économique (par exemple, un homme et son épouse vivant avec leur fils et leur bru); deux ou plusieurs frères ou soeurs vivant ensemble forment une famille économique, mais non une famille de recensement puisqu'ils ne répondent pas à la définition de cette dernière. Lorsque des personnes vivant ensemble sont apparentées, par exemple, deux frères, mais ne le sont pas à la Personne 1 du ménage (lorsque le lien avec la Personne 1 déclaré est, par exemple, chambreur, compagnon d'appartement ou employé), il est alors impossible de déterminer une famille économique à cause des contraintes du traitement des données.

La famille économique ainsi que son classement et ses variables connexes sont dérivés des réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, le sexe, la date de naissance et l'état matrimonial, et d'après l'ordre dans lequel les membres du ménage paraissent sur le questionnaire.

GENRE DE FAMILLE DE RECENSEMENT

Les familles de recensement sont classées selon qu'elles soutiennent ou non leur propre ménage, c'est-à-dire que la personne responsable des paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes, ou l'électricité, etc., fait partie ou non d'une famille de recensement.

Famille principale - Famille de recensement dont fait partie la personne responsable des paiements du ménage.

Famille secondaire - Famille de recensement dont la personne responsable des paiements du ménage ne fait pas partie.

Recensements: 1986, 1981*, 1976, 1971

Population: Familles de recensement dans les ménages privés.

Remarques: Si la personne déclarée comme responsable des paiements du ménage est une personne hors famille ou habite ailleurs, il n'y a pas de famille principale dans le ménage, même si la Personne 1 fait partie d'une famille de recensement. Par conséquent, toute famille de recensement dans un tel ménage est considérée comme une famille de recensement secondaire.

Il s'agit d'une variable dérivée qui figure dans la base de données.

* Le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié en 1981. Une question a été ajoutée au questionnaire et permet d'identifier la personne responsable du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., et sert à déterminer les familles principales et secondaires. Ce critère est maintenu en 1986.

Dans les recensements antérieurs, la famille principale était celle du chef de ménage. Quoique dans la majorité des cas la personne responsable des paiements du ménage sera probablement la personne repère du ménage (Personne 1), ce ne sera pas toujours le cas.

GENRE DE FAMILLE ÉCONOMIQUE

Les familles économiques sont classées selon qu'elles soutiennent ou non leur propre ménage, c'est-à-dire que la personne responsable des paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes, ou l'électricité, etc., fait partie ou non d'une famille économique.

Famille économique principale - Famille économique dont fait partie la personne responsable des paiements du ménage.

Famille économique secondaire - Famille économique dont la personne responsable des paiements du ménage ne fait pas partie.

Recensements: 1986, 1981*, 1976, 1971

Population: Familles économiques dans les ménages privés.

Remarques: Si la personne déclarée comme responsable des paiements du ménage est une personne seule (personne hors famille économique) ou habite ailleurs, il n'y a pas de famille économique principale dans le ménage, même si la Personne 1 fait partie d'une famille économique. Par conséquent, toute famille économique dans un tel ménage est considérée comme une famille économique secondaire.

Il s'agit d'une variable dérivée qui figure dans la base de données.

* En 1981, le critère utilisé pour déterminer le genre de famille économique a été modifié. Une question a été ajoutée au questionnaire et permet d'identifier la personne responsable du paiement du loyer ou de

l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, et sert à déterminer les familles économiques principales et secondaires.

Dans les recensements antérieurs, la famille économique principale était celle du chef de ménage. Quoique dans la majorité des cas la personne responsable des paiements du ménage sera probablement la personne repère du ménage (Personne 1), ce ne sera pas toujours le cas.

MODALITÉ DE VIE DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Les personnes sont classées selon qu'elles font partie d'un ménage familial ou non familial et selon qu'elles sont membres d'une famille ou personnes hors famille.

Recensements: 1986, 1981

Population: Personnes dans les ménages privés.

Remarques: Cette variable permet de produire des données sur la modalité de vie au niveau de la population.

Dans les publications, cette variable est classée de la façon suivante:

Total des personnes dans les ménages privés
- Total des personnes dans les ménages familiaux
  - Époux, épouses ou parents seuls
  - Enfants dans les familles époux-épouse
  - Enfants dans les familles monoparentales
  - Personnes hors famille
    - Vivant avec des personnes apparentées*
    - Vivant avec des personnes non apparentées seulement**
- Total des personnes dans les ménages non familiaux
  - Vivant avec des personnes apparentées*
  - Vivant avec une ou plusieurs personnes non apparentées seulement
  - Vivant seules

Cette variable est dérivée et ne figure pas dans la base de données.

* Peut comprendre des personnes non apparentées.

** Ces personnes non apparentées doivent former une famille de recensement.

REVENU: CATÉGORIE DE REVENU

Variable dérivée qui indique la situation de la famille économique ou de la personne seule par rapport aux seuils de faible revenu de Statistique Canada. Ces seuils sont établis séparément pour des familles de différentes tailles qui habitent dans des régions plus ou moins urbanisées.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Familles économiques et personnes seules.

Réponses: ABOVELINE; BELOWLINE; NOTAPPCBL.

Remarques: Les trois codes de cette variable indiquent la catégorie de revenu de la famille économique ou de la personne seule de la façon suivante:

ABOVELINE:

Cette valeur indique que le revenu total de la famille économique ou de la personne seule, en 1985, n'était pas inférieur au seuil de faible revenu établi.

BELOWLINE:

Cette valeur indique que le revenu total de la famille économique ou de la personne seule, en 1985, était inférieur au seuil de faible revenu établi.

NOTAPPCBL:

Cette valeur indique que la famille économique ou la personne seule ne satisfait pas aux définitions appliquées aux seuils de faible revenu.

Les familles économiques et les personnes seules du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des réserves indiennes sont exclues du calcul des statistiques sur les faibles revenus. Les seuils de faible revenu ont été calculés à partir de certaines compositions de revenus et de dépenses qui ne pouvaient pas être tirées des données d'enquête pour toute la population.

La catégorie de revenu des familles économiques et des personnes seules est basée sur les seuils révisés (1978) estimés à l'origine à partir des données obtenues lors de l'enquête nationale sur les dépenses des familles de 1978 puis mise à jour jusqu'en 1985 à l'aide des changements dans l'indice des prix à la consommation depuis 1978. Voici la matrice des seuils de faible revenu en 1985:

Seuils de faible revenu pour les familles économiques et les personnes seules, 1985

	TAILLE DU SECTEUR DE RÉSIDENCE				
Taille de la famille	500,000 et plus	100,000 à 499,999	30,000 à 99,999	Petites régions urbaines	Régions rurales (agricoles et non agricoles)
			1985		
1	10,233	9,719	9,117	8,429	7,568
2	13,501	12,815	11,956	11,093	9,891
3	18,061	17,115	15,996	14,880	13,244
4	20,812	19,779	18,490	17,200	15,310
5	24,252	22,963	21,415	19,952	17,803
6	26,488	25,026	23,393	21,758	19,436
7 et plus	29,155	27,606	25,801	23,994	21,415

Pour plus de détails concernant les aspects conceptuels et le champ d'observation, voir les bulletins pertinents du recensement de 1986.

REVENU: REVENU MÉDIAN DES FAMILLES DE RECENSEMENT ET DES PERSONNES HORS FAMILLE DE 15 ANS ET PLUS

Valeur centrale séparant la distribution d'un groupe particulier de familles de recensement ou de personnes hors famille de 15 ans et plus, selon la taille du revenu total, en deux parties égales, la première regroupant les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Remarques: Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une distribution selon la taille du revenu, elle est estimée de la façon suivante:

$M = L_m + c_m(d/f_m)$, où

M = Valeur médiane

L_m = Limite inférieure du groupe de revenu dans lequel

$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2}$ se trouve, où

N = Nombre de familles de recensement et de personnes hors famille qui correspond à la catégorie visée par la distribution

W_i = Coefficient de pondération pour chaque famille de recensement et de chaque personne hors famille dans la catégorie visée

c_m = Taille (rang) du groupe de revenu médian

d = Nombre de familles de recensement et de personnes hors famille qui doivent être comptées pour atteindre la valeur centrale

c.-à-d. $\frac{N}{2} - \sum_{i}^{m-1} f_i$

f_m = Fréquence ou total (après pondération) des familles de recensement et des personnes hors famille faisant partie du groupe de revenu médian.

Les revenus moyen et médian de même que l'erreur type du revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans ce groupe particulier, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU: REVENU MÉDIAN DES FAMILLES ÉCONOMIQUES ET DES PERSONNES SEULES DE 15 ANS ET PLUS

Valeur centrale séparant la distribution d'un groupe particulier de familles économiques et de personnes seules de 15 ans et plus, selon la taille du revenu total, en deux parties égales, la première regroupant les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Remarques: Voir "Remarques" sous REVENU: REVENU MÉDIAN DES FAMILLES DE RECENSEMENT ET DES PERSONNES HORS FAMILLE pour connaître la méthode de calcul utilisée pour obtenir cette variable.

REVENU: REVENU MOYEN DES FAMILLES DE RECENSEMENT ET DES PERSONNES HORS FAMILLE DE 15 ANS ET PLUS

Revenu total moyen pondéré des familles de recensement en 1985. Pour établir le revenu moyen à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe correspondant (par exemple, les familles époux-épouse dont l'épouse fait partie de la population active) par le nombre de familles dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non. De même, pour calculer le revenu moyen d'un groupe de personnes hors famille à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe correspondant par le nombre de toutes les personnes hors famille de 15 ans et plus dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Remarques: Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes:

$$\bar{Y} = \frac{\sum (Y_i W_i)}{\sum W_i} \text{, où}$$

$\bar{Y}$ = Revenu moyen des membres de ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque famille de recensement ou de chaque personne hors famille dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération pour chaque famille de recensement ou de chaque personne hors famille dans ce groupe.

Les revenus moyen et médian de même que l'erreur type du revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans ce groupe particulier, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU: REVENU MOYEN DES FAMILLES ÉCONOMIQUES ET DES PERSONNES SEULES DE 15 ANS ET PLUS

Revenu total moyen pondéré des familles économiques en 1985. Pour établir le revenu moyen à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe correspondant (par exemple, les familles époux-épouse dont l'épouse fait partie de la population active) par le nombre de familles dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non. De même, pour calculer le revenu moyen d'un groupe de personnes seules à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe correspondant par le nombre de personnes seules de 15 ans et plus dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Remarques: Voir "Remarques" REVENU: REVENU MOYEN DES FAMILLES DE RECENSEMENT ET DES PERSONNES HORS FAMILLE pour connaître la méthode de calcul utilisée pour obtenir cette variable.

REVENU: REVENU TOTAL DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Somme du revenu total de tous les membres d'une famille de recensement.

Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Familles de recensement dans les ménages privés.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Pour plus de renseignements sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la couverture, à la méthodologie et à la période de référence pour les données sur le revenu, voir "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

REVENU: REVENU TOTAL DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Somme du revenu total de tous les membres d'une famille économique.

Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Familles économiques dans les ménages privés.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Pour plus de renseignements sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, au champ d'observation, à la méthodologie et à la période de référence pour les données sur le revenu, voir "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Classement de la population en personnes faisant partie d'une famille et en personnes hors famille. (Voir la figure 10 à la page 80.)

Personnes faisant partie d'une famille - Membres d'un ménage qui font partie d'une famille de recensement. Ces personnes sont classées comme suit:

> Époux ou épouse - Personne qui habite le même logement que son conjoint. Les personnes vivant en union libre sont considérées, aux fins du recensement, comme actuellement mariées, quel que soit leur état matrimonial légal, et figurent donc comme des familles époux-épouse dans la plupart des tableaux publiés.
>
> Parent seul - Mère ou père, sans conjoint, qui habite un logement avec un ou plusieurs enfants célibataires (jamais mariés).
>
> Enfant - Fils et filles (y compris les enfants adoptés et les enfants d'un autre lit) qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, et qui vivent dans le même logement que leurs parents. Les fils et les filles qui se sont déjà mariés, peu importe leur état matrimonial au moment du recensement, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de leurs parents, même s'ils vivent dans le même logement.

Personnes hors famille - Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille de recensement. Ils peuvent être apparentés à la personne repère du ménage, la Personne 1 (par ex., beau-frère, cousine ou grand-père) ou non apparentés (par ex., chambreur, compagne d'appartement ou employé). Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille.

Recensements: 1986, 1981, 1976*, 1971**

Population: Personnes dans les ménages privés.

Réponses: Époux ou partenaire en union libre de sexe masculin; épouse ou partenaire en union libre de sexe féminin; père seul; mère seule; enfant; personne hors famille.

Remarques: Il s'agit d'une variable dérivée qui figure dans la base de données.

* Depuis le recensement de 1976, les enfants en foyer nourricier, les enfants en tutelle et les pupilles non apparentés, peu importe si une rémunération a été versée ou non pour leur garde, sont considérés comme des chambreurs et non comme des enfants dans une famille (comme c'était le cas aux recensements précédents) afin de respecter davantage la définition et le sens littéral du terme enfant (c.-à-d. fils ou fille) dans la famille de recensement.

** Les données publiées de 1971, 1976, 1981 et 1986 sur la situation des particuliers dans la famille de recensement peuvent être comparées, quoique la définition de ce concept dans le Dictionnaire des termes du recensement de 1971 corresponde à la définition actuelle de la structure de la famille de recensement.

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE DE RECENSEMENT AUTOCHTONE

La famille de recensement autochtone est celle dans laquelle l'époux et (ou) l'épouse (dans une famille époux-épouse) ou le parent seul (dans une famille monoparentale) est une personne autochtone.

La situation des particuliers dans la famille de recensement autochtone est le classement de la population en personnes faisant partie d'une famille de recensement autochtone et en personnes hors famille.

Recensements: 1986, 1981*

Population: Personnes dans les ménages privés.

Remarques: Cette variable dérivée provient de renseignements recueillis auprès de 100% de la population. Dans les publications, cette variable est classée de la façon suivante:

Total des personnes dans les familles de recensement
- Membre d'une famille de recensement inuit
- Membre d'une famille de recensement indienne inscrite
- Membre d'une famille de recensement indienne non inscrite
- Membre d'une famille de recensement métisse
- Membre d'une famille de recensement indienne non inscrite et d'une famille de recensement métisse
- Membre d'une famille de recensement non autochtone

Total des personnes hors famille

* Lors du recensement de 1981, on a déterminé les personnes autochtones à l'aide de la question sur l'origine ethnique, en se basant surtout sur l'origine des ancêtres, alors qu'en 1986, une question distincte a été utilisée pour identifier les personnes autochtones.

SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Classement des personnes selon qu'elles font partie ou non d'une famille économique. (Voir la figure 10 à la page 80.)

Membres d'une famille économique - Membres d'un ménage qui font partie d'une famille économique.

Personnes seules - Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille économique. Une personne vivant seule dans un logement est toujours classée comme une personne seule.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971

Population: Personnes dans les ménages privés.

Remarques: Dans les publications, les membres d'une famille économique peuvent aussi être classés de la façon suivante:

Conjoints dans les familles époux-épouse
Personne repère dans les familles autres que les familles époux-épouse
Enfants de moins de 15 ans
Enfants mariés (de la personne repère) âgés de 15 ans et plus
Autres enfants (de la personne repère) âgés de 15 ans et plus
Autres personnes apparentées (à la personne repère) âgées de 15 ans et plus

On peut obtenir également des répartitions par âge et par sexe.

Il s'agit d'une variable dérivée.

STRUCTURE DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Classement des familles de recensement en familles époux-épouse (avec ou sans enfants présents) et en familles monoparentales selon le sexe du parent.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971

Population: Familles de recensement dans les ménages privés.

Remarques: Il s'agit d'une variable dérivée.

STRUCTURE DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

Classement des familles économiques en familles économiques époux-épouse et en familles économiques autres que les familles époux-épouse.

Familles économiques époux-épouse - Familles dont un des conjoints, soit l'époux, soit l'épouse, est la personne repère de la famille économique.

Familles économiques autres que les familles époux-épouse - Familles monoparentales dont le père ou la mère, selon le cas, est la personne repère de la famille économique ou familles où une personne hors famille (de recensement) est la personne repère de la famille économique.

Recensements: 1986, 1981

Population: Familles économiques dans les ménages privés.

Remarques: Bien qu'il n'y ait qu'une personne repère par ménage, il peut y avoir plusieurs familles économiques dans un même ménage et chacune de ces familles compte une personne repère.

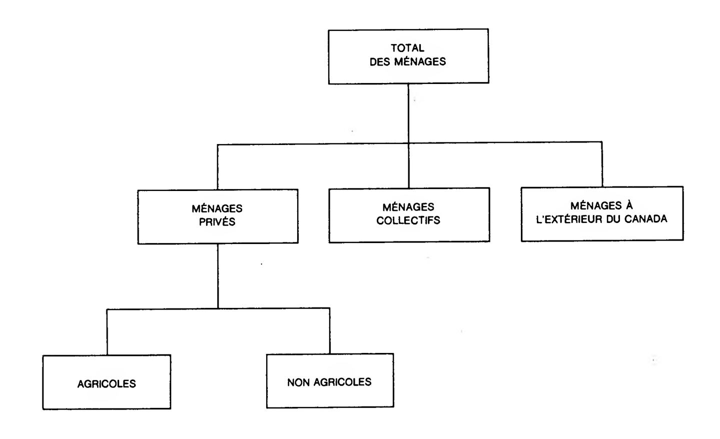
Cette variable est dérivée et ne figure pas dans la base de données.

MÉNAGES

Introduction

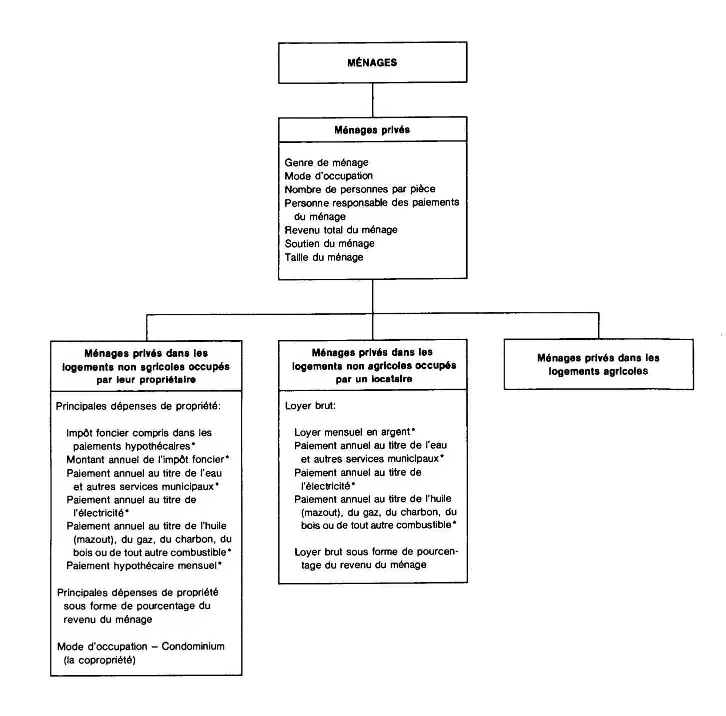
Les variables dans cette section se rapportent à l'univers des ménages. Un ménage est défini comme une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement.

Figure 12. Univers des ménages



Voir la figure 13 à la page suivante pour une présentation graphique des sous-univers des ménages pour lesquels des variables sont disponibles.

Figure 13. Univers des ménages et sous-univers



* Ces composantes des coûts d'habitation sont groupées pour former les principales dépenses de propriété et le loyer brut. Elles ne sont pas publiées séparément, mais on peut les obtenir sur demande spéciale.

GENRE DE MÉNAGE

Répartition fondamentale des ménages privés en ménages familiaux et en ménages non familiaux. Un ménage familial est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, par exemple, des personnes qui habitent le même logement et qui ont des liens conjugaux (époux-épouse) ou des liens de filiation (parent et enfant jamais marié). Un ménage unifamilial se compose d'une seule famille de recensement qui occupe un logement privé. Il peut s'agir de la famille de la personne responsable des paiements du ménage (famille principale) ou d'une famille dont la personne responsable des paiements du ménage n'est pas membre (famille secondaire). Un ménage multifamilial se compose de deux familles de recensement ou plus qui occupent le même logement privé. D'autres personnes peuvent aussi faire partie d'un tel ménage.

Un ménage non familial est constitué d'une personne qui vit seule dans un logement privé ou d'un groupe de personnes qui partagent un logement privé mais ne forment pas une famille de recensement.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population: Ménages privés.

Remarques: Il s'agit d'une variable dérivée, c'est-à-dire établie selon qu'il y a ou non des familles de recensement dans le ménage et, à ce titre, les données de cette variable ne figurent pas dans la base de données. Dans les publications, le mode de présentation le plus détaillé de la variable est le suivant:

- Ménages familiaux
  - Ménages unifamiliaux
    - Ménages de famille principale
      - Familles époux-épouse
        - Sans enfants
          - Sans autres personnes
          - Avec d'autres personnes
        - Avec enfants
          - Sans autres personnes
          - Avec d'autres personnes
      - Familles monoparentales
        - Sans autres personnes
        - Avec d'autres personnes
    - Ménages de famille secondaire
      - Familles époux-épouse
        - Sans enfants
        - Avec enfants
      - Familles monoparentales
  - Ménages multifamiliaux
- Ménages non familiaux
  - Une personne seulement
  - Deux personnes ou plus

À noter qu'une version agrégée de cette variable figure dans certains tableaux publiés.

GENRE DE MÉNAGE PRIVÉ AUTOCHTONE

Les ménages privés autochtones sont des ménages qui comptent une famille de recensement autochtone (voir la définition de SITUATION DES PARTICULIERS DANS LA FAMILLE DE RECENSEMENT AUTOCHTONE), ou dans lesquels 50% ou plus des membres du ménage sont autochtones.

Le genre de ménage privé autochtone indique le classement des ménages privés selon qu'ils sont ou ne sont pas des ménages autochtones.

Recensements: 1986, 1981*

Population: Ménages privés.

Remarques: Cette variable dérivée provient de renseignements recueillis auprès de 100% de la population. Dans les publications, cette variable est classée de la façon suivante:

Total des ménages privés non autochtones
Total des ménages privés autochtones
- Ménage privé inuit
- Ménage privé indien inscrit
- Ménage privé indien non inscrit
- Ménage privé métis
- Ménage privé indien non inscrit et inuit

* Lors du recensement de 1981, on a identifié les autochtones au moyen de la question sur l'origine ethnique en se basant surtout sur l'origine des ancêtres, alors qu'en 1986 une question distincte a été utilisée pour identifier les autochtones.

IMPÔT FONCIER COMPRIS DANS LES PAIEMENTS HYPOTHÉCAIRES

Indique si l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est inclus dans les paiements hypothécaires mensuels réguliers ou autres remboursements similaires pour un logement.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

Réponses: Oui; non.

Remarques: Voir "Remarques" sous PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ.

LOYER BRUT

Total des montants mensuels moyens versés par les ménages locataires au titre de l'habitation.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire.

Réponses: Aucun ou une valeur en dollars.

Remarques: Le loyer brut comprend les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, ainsi que le loyer mensuel en argent.

Compte tenu de la modification apportée à la classification du MODE D'OCCUPATION des logements dans les réserves (voir "Remarques" sous MODE D'OCCUPATION), la variable LOYER BRUT ne s'applique, dans tous les rapports publiés sur le recensement de 1986, qu'aux logements qui ne sont pas dans des réserves.

LOYER MENSUEL EN ARGENT

Loyer en argent versé tous les mois par les ménages locataires.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire.

Réponses: Aucun ou une valeur en dollars.

Remarques: Comprend également, s'il y a lieu, les frais de stationnement payés avec le loyer.

Compte tenu de la modification apportée à la classification du MODE D'OCCUPATION des logements dans les réserves (voir "Remarques" sous MODE D'OCCUPATION), la variable LOYER MENSUEL EN ARGENT ne s'applique, dans tous les rapports publiés sur le recensement de 1986, qu'aux logements qui ne sont pas dans des réserves.

MÉNAGE

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il se compose ordinairement d'un groupe familial, avec ou sans chambreurs, employés, etc. Il peut aussi se composer de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Aux fins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Les ménages sont classés en trois catégories: les MÉNAGES PRIVÉS, les MÉNAGES COLLECTIFS et les MÉNAGES À L'EXTÉRIEUR DU CANADA.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

MÉNAGE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Personne ou groupe de personnes qui demeurent ensemble à l'extérieur du Canada et qui sont fonctionnaires du gouvernement ou membres des Forces armées ou du corps diplomatique. Seules des données fragmentaires sont disponibles sur ces ménages.

Remarques: En 1971, l'expression ménages à l'étranger était utilisée. Avant le recensement de 1971, ces ménages étaient comptés avec les ménages privés, et les données sur le logement étaient imputées en conséquence. En 1971, ces ménages ont été également inclus dans le chiffre des ménages privés, mais les données sur le logement **n'ont pas** été imputées. En 1976, 1981 et 1986, les ménages à l'extérieur du Canada ainsi que leurs logements n'ont pas été pris en compte dans le chiffre des ménages privés et des logements privés occupés.

MÉNAGE COLLECTIF

Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Les données sur les ménages collectifs qui comptent uniquement des résidents étrangers et (ou) temporaires ne sont pas présentées.

Remarques: Voir LOGEMENT COLLECTIF.

MÉNAGE PRIVÉ

La ou les personnes (autres que des résidents étrangers) qui occupent un logement privé et n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Le nombre de ménages privés est égal au nombre de logements privés occupés.

MODE D'OCCUPATION

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés.

Réponses: Propriétaire; locataire.

Remarques: Un logement est classé "possédé" même s'il est hypothéqué ou grevé d'une autre créance. Le logement peut être situé sur un terrain donné ou pris en location, ou encore faire partie d'un condominium (immeuble en copropriété) enregistré ou non.

Un logement est classé "loué" même s'il est donné en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans des réserves ne se prête pas à la classification habituelle en catégories standard de mode d'occupation. Une catégorie spéciale dans une réserve a donc été créée pour les produits du recensement de 1986; cette catégorie s'applique à tous les logements privés occupés dans une réserve, qu'ils aient été, à l'origine, déclarés comme possédé ou loué. Ainsi, dans les publications du recensement de 1986, sauf indication contraire, les catégories de mode d'occupation propriétaire et locataire ne s'appliquent qu'à des logements privés occupés qui ne sont pas dans des réserves. Voici les catégories pour lesquelles des données sont publiées: "Propriétaire", "Locataire" et "Dans une réserve".

MODE D'OCCUPATION - CONDOMINIUM (LA COPROPRIÉTÉ)

Indique si le logement fait partie d'un condominium (immeuble en copropriété) enregistré.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements privés non agricoles occupés par leur propriétaire.

Remarques: Un condominium (immeuble en copropriété) est un immeuble à logements multiples dans lequel chaque logement est détenu en propriété individuelle alors que le terrain est détenu en propriété conjointe.

Compte tenu de la modification apportée à la classification du MODE D'OCCUPATION des logements dans les réserves (voir "Remarques" sous MODE D'OCCUPATION), la variable MODE D'OCCUPATION - CONDOMINIUM (LA COPROPRIÉTÉ) ne s'applique, dans tous les rapports publiés sur le recensement de 1986, qu'aux logements qui ne sont pas dans des réserves.

MONTANT ANNUEL DE L'IMPÔT FONCIER

Montant annuel approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) d'un logement occupé par son propriétaire.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

Réponses: Aucun ou valeur en dollars.

Remarques: Comprend les taxes d'amélioration locale même si elles sont facturées séparément.

Voir "Remarques" sous PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ.

NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE

Nombre de personnes par pièce du logement. (Voir la définition de PIÈCES.) Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés.

Réponses: 0.5 au moins; 0.6-1.0; 1.1-1.5; 1.6-2.0; 2.1 et plus.

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'EAU ET DES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'eau et des autres services municipaux.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles.

Réponses: Rien (ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements) ou valeur en dollars.

* En 1961 et 1971, les données pour la variable "paiement mensuel moyen au titre de l'eau" ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Remarques: Voir "Remarques" sous PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ et LOYER BRUT.

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'ÉLECTRICITÉ

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'électricité.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles.

Réponses: Rien (ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements) ou valeur en dollars.

* En 1961 et 1971, les données pour la variable "paiement mensuel moyen au titre de l'électricité" ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Remarques: Voir "Remarques" sous PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ et LOYER BRUT.

PAIEMENT ANNUEL AU TITRE DE L'HUILE (MAZOUT), DU GAZ, DU CHARBON, DU BOIS OU DE TOUT AUTRE COMBUSTIBLE

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3), 1961* (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles.

Réponses: Rien (ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements) ou valeur en dollars.

* En 1961 et 1971, les données pour les variables "paiement mensuel moyen au titre du gaz" et "paiement annuel moyen au titre du charbon, de l'huile, du bois ou du kérosène" ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Remarques: Voir "Remarques" sous PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ et LOYER BRUT.

PAIEMENT HYPOTHÉCAIRE MENSUEL

Paiements hypothécaires mensuels réguliers ou remboursements similaires effectués pour le logement.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

Réponses: Aucun ou valeur en dollars.

Remarques: Lorsque les paiements hypothécaires ne sont pas mensuels, par exemple, s'ils sont effectués une ou deux fois par année, ou encore à chaque trimestre, il faut diviser par 12 la somme de tous les paiements faits dans l'année, pour obtenir le montant moyen versé chaque mois.

Voir "Remarques" sous PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ.

PERSONNE RESPONSABLE DES PAIEMENTS DU MÉNAGE

La ou une des personnes du ménage qui est responsable du paiement du loyer ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc.

Recensements: 1986, 1981

Population: Ménages privés.

Réponses: Personne responsable des paiements du ménage; personne non responsable des paiements du ménage.

Remarques: Les données recueillies pour cette variable servent uniquement à établir les variables soutien du ménage et famille principale ou famille secondaire.

Si la personne responsable des paiements du ménage est membre d'une famille de recensement qui fait partie du ménage, cette famille est désignée famille principale. Toute famille de recensement dont ne fait pas partie la personne responsable des paiements du ménage est désignée famille secondaire. Pour plus de détails, voir la définition de genre de famille.

PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ

Total des paiements mensuels moyens versés par les ménages propriétaires au titre de l'habitation.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

Réponses: Aucune ou valeur en dollars.

Remarques: Les principales dépenses de propriété comprennent les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, les paiements hypothécaires mensuels ainsi que l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires).

Compte tenu de la modification apportée à la classification du MODE D'OCCUPATION des logements dans les réserves (voir "Remarques" sous MODE D'OCCUPATION), la variable PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ ne s'applique, dans tous les rapports publiés sur le recensement de 1986, qu'aux logements qui ne sont pas dans des réserves.

PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ OU LOYER BRUT, SOUS FORME DE POURCENTAGE DU REVENU DU MÉNAGE

Proportion du revenu mensuel total moyen du ménage en 1985 consacrée aux principales dépenses de propriété (dans le cas des logements occupés par leur propriétaire) ou au loyer brut (dans le cas des logements occupés par un locataire). Voici comment ces résultats sont obtenus:

a) Logements non agricoles occupés par leur propriétaire:

$$\frac{\text{Principales dépenses de propriété}}{\text{Revenu mensuel total moyen du ménage en 1985}} \times 100 = _\%$$

b) Logements non agricoles occupés par un locataire:

$$\frac{\text{Loyer brut}}{\text{Revenu mensuel total moyen du ménage en 1985}} \times 100 = _\%$$

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire ou par un locataire.

Réponses: Moins de 15%; 15-19%; 20-24%; 25-29%; 30-34%; 35-39%; 40-49%; 50% et plus.

Remarques: Ne comprend pas les ménages qui ont déclaré une perte pour leur revenu total du ménage, ni ceux qui n'ont pas eu de revenu en 1985. La catégorie "Moins de 15%" comprend les ménages avec revenu qui n'ont pas eu de principales dépenses de propriété ou de loyer brut.

Voir "Remarques" sous PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ et LOYER BRUT.

REVENU: REVENU MÉDIAN DES MÉNAGES

Valeur centrale séparant la distribution d'un groupe particulier de ménages, selon la taille du revenu, en deux parties égales, la première regroupant les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Remarques: Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une distribution selon la taille du revenu, elle est estimée de la façon suivante:

$M = L_m + c_m(d/f_m)$, où

M = Valeur médiane

L_m = Limite inférieure du groupe de revenu dans lequel

$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2}$ se trouve, où

N = Nombre de ménages qui correspond à la catégorie visée par la distribution

W_i = Coefficient de pondération pour chaque ménage dans la catégorie visée

c_m = Taille (rang) du groupe de revenu médian

d = Nombre de ménages qui doivent être comptés pour atteindre la valeur centrale

c.-à-d. $\frac{N}{2} - \sum_{i}^{m-1} f_i$

f_m = Fréquence ou total (après pondération) des ménages faisant partie du groupe de revenu médian.

Les revenus moyen et médian de même que l'erreur type du revenu moyen des ménages sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans ce groupe particulier, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU: REVENU MOYEN DES MÉNAGES

Revenu total moyen pondéré des ménages en 1985. Pour établir le revenu moyen à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe correspondant (par exemple, les ménages familiaux) par le nombre de ménages dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Remarques: Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes:

$$\bar{Y} = \frac{\sum (Y_i W_i)}{\sum W_i} \text{, où}$$

$\bar{Y}$ = Revenu moyen des membres de ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque ménage dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération pour chaque ménage dans ce groupe.

Les revenus moyen et médian de même que l'erreur type du revenu moyen des ménages sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans ce groupe particulier, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

REVENU: REVENU TOTAL DU MÉNAGE

Somme du revenu total de tous les membres du ménage.

Il s'agit d'une variable dérivée.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Ménages privés.

Réponses: Valeur (positive ou négative) en dollars ou aucun revenu.

Remarques: Pour plus de renseignements sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, au champ d'observation, à la méthodologie et à la période de référence pour les données sur le revenu, voir "Remarques" sous REVENU: REVENU TOTAL.

SOUTIEN DU MÉNAGE

La ou une des personnes dans le ménage qui paie le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité, etc., pour le logement. Si cette personne ne fait pas partie du ménage, c'est la Personne 1 qui est considérée comme le soutien du ménage.

Recensements: 1986, 1981

Population: Ménages privés.

TAILLE DU MÉNAGE

Nombre de personnes dans un ménage privé.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

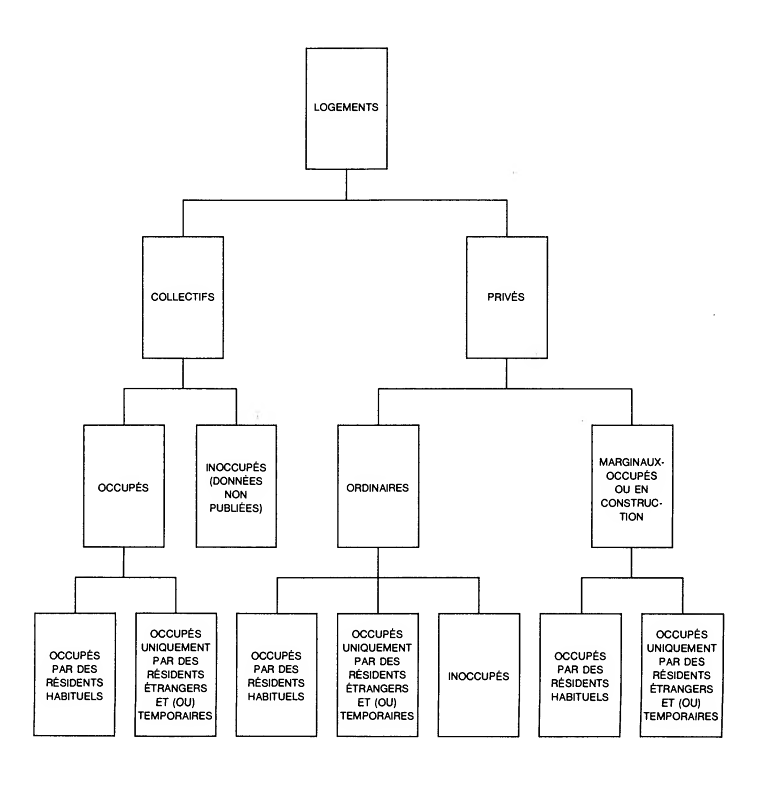
Population: Ménages privés.

LOGEMENTS

Introduction

La présente section porte sur les variables et les sous-univers relatifs aux logements. Pour une représentation schématique de l'univers des logements, voir la figure 14 ci-dessous.

Figure 14. Univers des logements du recensement de 1986



LOGEMENT

Ensemble de pièces d'habitation qu'une personne ou un groupe de personnes habitent ou pourraient habiter. Voir la figure 14, à la page 113 pour la classification des LOGEMENTS au recensement de 1986.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

LOGEMENT COLLECTIF

Institution ou établissement commercial ou communautaire qui s'affiche comme tel ou que le recenseur peut identifier comme tel en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, les motels, les maisons de chambres pour touristes, les maisons de repos, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes de camps militaires, les camps de chantier, les prisons, les centres d'accueil, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels ou uniquement par des résidents étrangers et (ou) temporaires.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Réponses: Types de logement collectif:

Hôtels, motels ou maisons de chambres pour touristes

Établissement commercial habituellement construit en vue d'héberger de façon temporaire les personnes en voyage d'affaires ou d'agrément.

Maisons de chambres et pensions

Établissement commercial, qui peut être un logement privé transformé ayant des chambres meublées à louer, qui s'affiche comme tel ou que le recenseur peut identifier comme tel en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc., ou encore qui est occupé le jour du recensement par au moins 10 personnes non apparentées à la Personne 1.

Résidences scolaires et résidences de centres de formation

Un ou plusieurs bâtiments qui servent habituellement à l'hébergement des étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement ou un centre de formation, par exemple, un pensionnat, un collège ou une université. Ces bâtiments peuvent être situés sur le terrain de l'établissement ou ailleurs et ils peuvent héberger d'autres personnes que des étudiants, le jour du recensement.

YM/YWCA, centres d'accueil, refuges, terrains de camping et parcs

Bâtiment ou installation d'hébergement pour des personnes de passage ou sans adresse fixe, qui peut également héberger des résidents habituels dans la mesure où ces derniers considèrent qu'ils ne possèdent aucun autre lieu de domicile habituel.

Camps de chantier

Logement offert aux travailleurs d'une industrie telle que les mines, l'abattage du bois ou la construction hydro-électrique, et ordinairement située dans une région éloignée. Il s'agit habituellement de baraquements, de tentes, de remorques, etc.

Institutions religieuses

Établissement tel qu'un couvent ou un séminaire où logent les membres d'une communauté religieuse.

Orphelinats et foyers pour enfants

Établissement qui héberge les orphelins et les pupilles sous tutelle judiciaire.

Centres de soins spéciaux et établissements pour personnes âgées et malades chroniques

Établissement qui offre des soins à long terme aux personnes âgées et séniles et aux malades chroniques. Sont inclus dans cette catégorie les maisons de repos, les foyers pour vieillards, les hôpitaux pour malades chroniques et les hôpitaux de soins prolongés.

Hôpitaux

Établissement qui offre des services de diagnostic et de traitements médicaux ou chirurgicaux aux malades et aux blessés. Sont inclus dans cette catégorie les hôpitaux généraux, les hôpitaux pour enfants, les maternités, etc.

Hôpitaux psychiatriques

Établissement qui offre des services de diagnostic et de traitements psychiatriques.

Centres de traitement et établissements pour handicapés physiques

Établissement qui offre des soins et des services de traitements aux handicapés physiques.

Colonies huttérites

Groupe de personnes de religion huttérite qui vivent dans des logements communs et exploitent leur terre à des fins agricoles.

Établissements de correction et établissements pénitentiaires

Tout établissement pénitentiaire fédéral ou provincial dont les pensionnaires, adultes pour la plupart, sont détenus pour une période prolongée et qui offre un programme quelconque de réhabilitation.

Foyers pour jeunes contrevenants

Établissement ou foyer de garde en milieu ouvert ou fermé où sont placés les mineurs qui attendent leur procès, qui font l'objet d'une ordonnance de la cour ou qui ont été reconnus coupables d'un délit.

Prisons

Tout établissement rattaché à une municipalité ou à un comté et dont les pensionnaires, adultes pour la plupart, sont détenus brièvement. Les prisons peuvent être administrées par un corps policier ou par une municipalité.

Camps militaires

Tout bâtiment collectif situé dans une base militaire au Canada et appartenant aux Forces armées canadiennes.

Autres

Logement qui répond à la définition de logement collectif mais ne correspond à aucun des genres de logement collectif décrits. Sont inclus les logements du personnel des pistes de course, les chalets de chasse ou de pêche, les campements de cirque et de carnaval, les communautés non religieuses, etc.

Navires marchands et navires de la garde côtière*

Navire marchand de plus de 1,000 tonnes, navire de la garde côtière et plate-forme pétrolière en mer dont les occupants, le jour du recensement, ne déclarent pas d'autre domicile que le navire sur lequel ils travaillent.

Navires de guerre*

Navire des Forces armées canadiennes dont les occupants, le jour du recensement, sont dénombrés en mer ou au port.

Remarques: Les données publiées portent uniquement sur les logements collectifs occupés et sont fragmentaires.

* Les personnes à bord des navires marchands, des navires de guerre et des navires de la garde côtière battant pavillon canadien sont recensées dans les secteurs de dénombrement collectifs spéciaux de leur port d'attache. Chaque port constitue un secteur de dénombrement de ce genre.

LOGEMENT EN CONSTRUCTION, EN VOIE DE RÉNOVATION OU DE TRANSFORMATION*

Un logement en construction est un nouveau logement dont la construction n'est pas terminée. La construction est considérée comme terminée quand les services tels que l'électricité, la plomberie, l'arrivée d'eau ont été raccordés et que certains éléments d'architecture tels que les portes, les fenêtres, le toit et les murs (de même que les ascenseurs dans le cas des tours d'habitation) ont été installés. Par contre, il n'est pas nécessaire que les travaux de peinture, le pavage des entrées de voiture, la finition extérieure et l'aménagement paysager soient achevés.

Un logement en voie de rénovation ou de transformation est un logement qui ne peut être habité à cause de travaux considérables (transformation d'un logement individuel en plusieurs logements ou vice-versa, par exemple).

Recensements: 1986

Remarques: Les catégories "logement marginal" et "logement en construction" correspondent à la catégorie "logement saisonnier/marginal" du recensement de 1981.

* Ces logements ne sont dénombrés que s'ils sont occupés le jour du recensement.

LOGEMENT INOCCUPÉ, RAISON DU

Raison pour laquelle un logement donné était inoccupé le jour du recensement.

Recensements: 1986, 1976

Population: Logements privés inoccupés.

Réponses: Logement qui pourrait être habité à l'année longue, mais qui ne l'est que de façon saisonnière ou occasionnelle à des fins récréatives.

Logement qui pourrait être habité à l'année longue, mais qui est à vendre ou à louer.

Logement qui pourrait être habité à l'année longue, mais qui vient d'être vendu ou loué (ses nouveaux occupants n'y ont pas encore emménagé).

Logement qui pourrait être habité à l'année longue, mais qu'un particulier, une entreprise, une société ou un organisme réserve à l'hébergement temporaire de parents, de clients ou d'employés.

Logement qui pourrait être habité à l'année longue, mais qui est exproprié ou destiné à la démolition.

Logement qui pourrait être habité à l'année longue, mais qui ne l'est pas pour une autre raison ou pour une raison inconnue.

LOGEMENT MARGINAL*

Logement privé qui ne peut être habité toute l'année ou en permanence, c'est-à-dire que les installations nécessaires au confort durant toute l'année sont insuffisantes (par ex., les chalets d'été, les pavillons non hivérisés). Cette catégorie comprend aussi tout bâtiment ou construction qui n'a pas été construit ou transformé pour être habité toute l'année ou en permanence (par ex., les granges ou garages non transformés en habitations).

Recensements: 1986, 1981

Remarques: Les catégories "logement marginal" et "logement en construction" correspondent à la catégorie "logement saisonnier/marginal" du recensement de 1981.

* Ces logements ne sont dénombrés que s'ils sont occupés le jour du recensement.

LOGEMENT ORDINAIRE

Logement privé construit ou transformé pour être habité à l'année ou en permanence. Ces logements sont classés comme logements occupés, logements inoccupés et logements occupés par des résidents étrangers et (ou) temporaires.

Recensements: 1986, 1981

LOGEMENT PRIVÉ

Ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur, c'est-à-dire que l'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

Aux fins du recensement, on classe les logements privés en logements privés ordinaires, en logements marginaux et en logements en construction. Les logements privés ordinaires se subdivisent en trois grandes catégories: les logements occupés (par les résidents habituels), les logements inoccupés et les logements occupés par des résidents étrangers et (ou) temporaires. Les logements marginaux et en construction sont classés comme logements occupés par les résidents habituels ou comme logements occupés par des résidents étrangers et (ou) temporaires. Les logements marginaux et les logements en construction inoccupés le jour du recensement ne font pas partie du stock immobilier.

Recensements: 1986*, 1981*, 1976, 1971**, 1966**, 1961**

Remarques: Dans certains cas, il est possible que des ménages privés occupent des logements structuralement distincts à l'intérieur d'un logement collectif (par ex., les pièces d'habitation distinctes réservées au personnel ou aux employés et leur famille). Le cas échéant, les pièces d'habitation sont dénombrées comme des logements privés habités par des ménages privés.

* La répartition des logements privés en logements privés ordinaires et logements saisonniers/marginaux n'a été établie que pour le recensement de 1981. Pour le recensement de 1986, la catégorie "saisonnier/marginal" a été remplacée par les catégories "marginal" et "en construction", cette dernière comprenant les logements en voie de transformation et de rénovation considérable.

** Les logements occupés par des résidents étrangers et (ou) temporaires n'ont pas été dénombrés aux recensements de 1971, 1966 et 1961.

LOGEMENT PRIVÉ INOCCUPÉ

Logement privé qui pourrait être occupé à l'année longue ou de façon permanente, mais où il a été établi qu'aucune personne ou groupe de personnes n'habitait le jour du recensement.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971*, 1966, 1961

Remarques: Les logements marginaux et les logements en construction inoccupés le jour du recensement ne sont pas inclus dans le stock immobilier.

* En 1971, l'expression logement vacant était utilisée. Elle désignait un logement habitable, autre qu'un logement saisonnier ou une maison de villégiature, qui était immédiatement disponible, mais qui était inhabité le jour du recensement. Les nouveaux logements terminés et disponibles, mais encore inoccupés le jour du recensement, étaient considérés comme vacants. Cela ne comprenait toutefois pas les logements dont les occupants étaient temporairement absents.

LOGEMENT PRIVÉ NON AGRICOLE OCCUPÉ PAR SON PROPRIÉTAIRE

Logement privé autre qu'un logement situé dans une ferme et occupé par un exploitant agricole, qui appartient à un membre du ménage ou est payé par celui-ci.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Remarques: Un logement est considéré comme "possédé" même s'il n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance.

Le logement peut être situé sur un terrain donné ou pris en location ou faire partie d'un condominium (immeuble en copropriété) enregistré ou non. Pour une définition d'un condominium (immeuble en copropriété), voir MODE D'OCCUPATION - CONDOMINIUM (LA COPROPRIÉTÉ), dans l'univers des Ménages.

LOGEMENT PRIVÉ NON AGRICOLE OCCUPÉ PAR UN LOCATAIRE

Logement privé qui n'est ni situé dans une ferme ni occupé par un exploitant agricole et n'appartient pas à un membre du ménage.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Remarques: Comprend les logements donnés en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit et les logements faisant partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

LOGEMENT PRIVÉ OCCUPÉ

Logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le jour du recensement. Sauf indication contraire, toutes les données présentées dans les publications sur le logement se rapportent aux logements privés occupés et non à des logements privés inoccupés ou à des logements occupés par des résidents étrangers et (ou) temporaires.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

LOGEMENT PRIVÉ OCCUPÉ PAR DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS ET (OU) TEMPORAIRES

Logement privé occupé uniquement par des résidents étrangers et (ou) temporaires le jour du recensement. Le résident temporaire d'un logement est une personne qui habitait ce logement le jour du recensement, mais dont le domicile habituel se trouve ailleurs au Canada. Un résident étranger est une personne dont le domicile habituel est à l'extérieur du Canada. Ces logements sont classés comme logements ordinaires, logements marginaux et logements en construction.

Recensements: 1986, 1981, 1976*

* En 1976, les logements privés occupés par des résidents étrangers et (ou) temporaires n'étaient pas considérés comme des logements ordinaires ou des logements saisonniers/marginaux.

PÉRIODE DE CONSTRUCTION

Période au cours de laquelle l'immeuble ou le logement a été construit.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: 1920 ou avant; 1921-1945; 1946-1960; 1961-1970; 1971-1975; 1976-1980; 1981-1985; 1986*.

Remarques: Il s'agit de la période où la construction initiale a été achevée et non celle où des travaux ultérieurs de rénovation, de rajout ou de transformation ont été faits. Les répondants doivent indiquer, à leur connaissance, la période de construction.

* Les cinq premiers mois.

PIÈCES

Nombre de pièces dans un logement. Une pièce est un espace fermé à l'intérieur d'un logement, fini et habitable toute l'année.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971, 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: 1; 2; 3; ... 10 et plus.

Remarques: Les pièces partiellement divisées en forme de "L" sont considérées comme formant deux pièces distinctes si le recensé les juge distinctes (par ex., les salons et les salles à manger en forme de L). Ne sont pas comptés comme pièces, les salles de bains, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales.

PRINCIPAL COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LE CHAUFFAGE

Principal combustible utilisé pour chauffer le logement.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3), 1961** (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: Gaz canalisé, par ex., gaz naturel
Gaz en bouteille ou en bonbonne, par ex., propane

Électricité seulement
Électricité comme source principale dans les cas où l'on utilise plus d'un combustible/source d'énergie, par ex., électricité et huile (mazout)
Huile (mazout) ou kérosène
Bois
Charbon ou coke
Autre combustible ou source d'énergie

* En 1971, une des réponses à la question sur le COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LE CHAUFFAGE était "Aucun".

** En 1961, "bran de scie" figurait séparément dans la liste des réponses. Pour ce qui est des recensements ultérieurs, il est compris dans la catégorie "Autre".

SYSTÈME DE CHAUFFAGE CENTRAL

Indique si le logement est pourvu d'un système de chauffage central. Cette variable s'obtient par l'agrégation des réponses à la question sur le système de chauffage principal.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Remarques: Les données recueillies ont été agrégées de la façon suivante:

Avec chauffage central
- Système à vapeur ou à eau chaude
- Système à air chaud pulsé
  - Avec pompe à chaleur
  - Sans pompe à chaleur et utilisant un seul type de combustible/source d'énergie
  - Sans pompe à chaleur et utilisant plus d'un type de combustible/source d'énergie
- Système électrique

Sans chauffage central
- Autre système électrique (portatif)
- Poêle de chauffage ou de cuisine, fournaise de plancher
- Autre (par ex., foyer)

SYSTÈME DE CHAUFFAGE PRINCIPAL

Principal mode de chauffage utilisé pour chauffer le logement.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971* (échantillon de 1/3), 1961** (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: Système à vapeur ou à eau chaude
Système à air chaud pulsé avec pompe à chaleur***
Système à air chaud pulsé sans pompe à chaleur, utilisant un seul type de combustible/source d'énergie (par ex., gaz naturel, huile (mazout), électricité)***
Système à air chaud pulsé sans pompe à chaleur, utilisant plus d'un type de combustible/source d'énergie pour le chauffage (par ex., huile (mazout) et bois, huile (mazout) et électricité)***
Système électrique (radiateurs de plinthe fixes)
Autre système électrique (portatif)
Poêle de chauffage ou de cuisine, fournaise de plancher
Autre, par ex., foyer

* En 1971, la variable principal système de chauffage figurait dans les bulletins de recensement au lieu de système de chauffage principal.

** Comme en 1971. De plus, en 1961, le système de chauffage à l'électricité était compris dans la catégorie "Autre".

*** En 1986, la réponse "Système à air chaud pulsé" a été décomposée en trois catégories indiquant l'utilisation faite de la pompe à chaleur.

TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Type de construction et(ou) caractéristiques du logement (maison individuelle non attenante, appartement dans une tour d'habitation, maison en rangée, habitation mobile, etc.).

Recensements: 1986*, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements privés occupés.

Réponses: Maison individuelle non attenante - Logement individuel qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous.

Maison jumelée - Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'avant), mais qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités ensemble sont entourées d'espaces libres.

Maison en rangée - Logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement) mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous.

Autre maison individuelle attenante - Logement individuel joint à une autre construction ou parfois à un autre logement qui n'est pas conforme aux catégories identifiées.

Appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant - Un des deux logements superposés mais qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Les deux unités réunies n'ont aucun autre logement attaché par l'arrière, l'avant ou les côtés, et sont entourées d'espaces libres.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus - Logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages - Logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels dans un immeuble de moins de cinq étages.

Habitation mobile - Logement individuel conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer sans grand délai.

Autre logement mobile - Logement individuel, autre qu'une habitation mobile, servant de lieu de résidence et que l'on peut déplacer sans grand délai (tente, véhicule de plaisance, caravane motorisée, voiture de chemin de fer ou bateau-maison).

Type de construction résidentielle: catégories des publications du recensement de 1986

La collecte de données détaillées sur le type de construction résidentielle (9 catégories) ne faisait pas partie du programme de recensement proprement dit. Ces données détaillées ont été recueillies sur une base de recouvrement des coûts et les totalisations, qui tiennent compte des neuf catégories, sont disponibles sur demande spéciale. Dans les produits du recensement de 1986, les données sont ventilées selon les quatre catégories suivantes qui étaient celles du programme de recensement.

- Maison individuelle non attenante
- Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus
- Logement mobile (comprend les catégories "habitation mobile" et "autre logement mobile")
- Autre logement (comprend les catégories "maison jumelée", "maison en rangée", "autre maison individuelle attenante", "appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant" et "appartement dans un immeuble de moins de cinq étages")

Remarques: Une "maison rattachée" (logement individuel non attenant à un autre logement au-dessus du sol) est considérée comme une maison individuelle non attenante. Deux logements superposés, attenants à d'autres logements ou bâtiments, sont classés comme "appartement dans un immeuble de moins de cinq étages" et non comme "appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant".

Dans les tours d'habitation, les étages réservés exclusivement au stationnement, à l'entreposage, à la lessive et aux activités de loisirs ne sont pas comptés.

* En 1986, les recenseurs sur le terrain ont codé le "type de construction du logement". Leur champ d'observation était constitué des logements privés occupés, des logements privés inoccupés et des logements occupés uniquement par des résidents étrangers et (ou) temporaires.

En 1971 et 1976, ces renseignements étaient recueillis à la fois pour les logements privés occupés et pour les logements vacants (inoccupés).

Au recensement de 1986, l'expression "maison individuelle non attenante" remplace "maison individuelle (ou logement individuel non attenant)" utilisé précédemment.

Au recensement de 1986, l'expression "maison jumelée" remplace "maison jumelée ou maison double".

En 1986, on a introduit la catégorie "autre maison individuelle attenante"; elle recouvre les constructions précédemment comprises à la catégorie "maison attenante à une construction non résidentielle" ainsi que les maisons individuelles attenantes à des édifices à unités multiples ou à usage multiple.

En 1986, la catégorie "duplex" a été rebaptisée "appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant", expression qui correspond mieux à la définition.

En 1981, la catégorie "appartement ou logement multiple" a été remplacée par deux catégories: "appartement dans un immeuble de cinq étages et plus" et "appartement dans un immeuble de moins de cinq étages". En 1961, 1966 et 1971, la catégorie "appartement et plain-pied" se subdivisait en deux: "duplex" et "autres".

En 1976, 1981 et 1986, l'expression "logement mobile" désignait les habitations mobiles ainsi que les autres logements mobiles.

VALEUR DU LOGEMENT

Montant que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait son logement.

Recensements: 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population: Logements non agricoles occupés par leur propriétaire.

Réponse: Valeur en dollars.

Remarques: Valeur du logement entier, y compris celle du terrain et de toute autre construction, telle qu'un garage, dans la propriété. Si le logement

qu'occupe le ménage est situé dans un immeuble qui en contient plusieurs ou qui contient aussi bien des locaux commerciaux que résidentiels, lesquels appartiennent tous au ménage, la valeur estimée correspond à la valeur marchande du logement qu'habite le ménage. On peut encore établir la valeur du logement en multipliant par 100 le loyer mensuel que celui-ci pourrait procurer.

Compte tenu de la modification apportée à la classification du MODE D'OCCUPATION des logements dans les réserves (voir "Remarques" sous MODE D'OCCUPATION), la variable VALEUR DU LOGEMENT ne s'applique, dans tous les rapports publiés sur le recensement de 1986, qu'aux logements qui ne sont pas dans des réserves.

GÉOGRAPHIE

Introduction

Les données du recensement sont totalisées pour un grand nombre d'unités géostatistiques classées en deux catégories définies par la Division de la géographie de Statistique Canada; il s'agit des entités administratives et des secteurs statistiques. Les unités géostatistiques sont établies selon un ordre hiérarchique dont les principaux liens sont illustrés à la figure 15. La figure 16 indique le nombre d'unités géostatistiques de recensement, selon le genre, que compte chaque province.

Les entités administratives constituent des secteurs qui sont, pour la plupart, définis par d'autres autorités et qui sont adoptés aux fins du recensement. Sont compris dans cette catégorie:

- Provinces et territoires
- Circonscriptions électorales fédérales (CÉF)
- Divisions de recensement (DR)
- Subdivisions de recensement (SDR)

Dans certains cas, Statistique Canada définit les DR et les SDR en collaboration avec les autorités provinciales.

Les secteurs statistiques sont définis par Statistique Canada aux fins de la production des données du recensement. Sont compris dans cette catégorie:

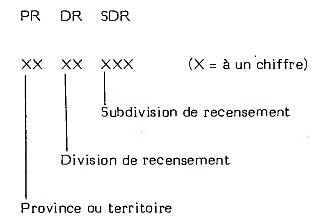
- Subdivisions de recensement unifiées (SRU)
- Régions métropolitaines de recensement (RMR)
- Agglomérations de recensement (AR)
- Régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP)
- Agglomérations de recensement primaires (ARP)
- Secteurs de recensement (SR)
- Secteurs de recensement provinciaux (SRP)
- Régions urbaines et rurales
- Parties de RMR/AR (urbaines et rurales)

Le secteur de dénombrement (SD) est l'unité de base de toutes les unités géostatistiques du recensement.

Les codes de la Classification géographique type (CGT) permettent de désigner de façon systématique trois catégories de régions géographiques:

a) provinces et territoires;
b) divisions de recensement (DR);
et
c) subdivisions de recensement (SDR).

Ces trois types de territoire constituent la structure hiérarchique du système en question. En effet, les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être groupées pour former des divisions de recensement (DR), elles-mêmes regroupées en une province ou un territoire (PR). Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique:



Il existe des données de recensement pour tous les niveaux géographiques énumérés aux figures 15 et 16. Si l'on ne les trouve pas dans les publications courantes du recensement, on peut se les procurer sur demande spéciale, les seules limites étant celles imposées par le respect de la confidentialité. C'est ainsi que les utilisateurs désirant obtenir des données de recensement relatives à des régions géographiques qu'ils ont eux-mêmes définies (c.-à-d. des régions non normalisées) peuvent se les procurer, moyennant certains frais de service.

Nota: Les types de division de recensement et de subdivision de recensement correspondent généralement à des entités géographiques désignées par les provinces ou territoires. Dans certains cas, les désignations s'appliquent à des types de DR et de SDR de compétence fédérale. Par conséquent, les désignations de types de DR et de SDR, tout comme les noms géographiques, ne sont traduits que si l'entité désignée relève de l'administration fédérale.

Il est possible d'extraire les données de recensement concernant les régions non normalisées au moyen du Système de stockage et d'extraction des données codées suivant une grille géographique (GRDSR), ou géocodage. Le système de géocodage attribue des coordonnées géographiques (centroïdes) au centre de gravité de la population de chaque secteur de dénombrement au Canada et de chaque côté d'îlot dans la plupart des grandes régions urbaines (50,000 habitants et plus). Pour obtenir les données relatives aux régions non normalisées, il suffit de regrouper les centroïdes des SD ou des côtés d'îlot que celles-ci renferment.

Il existe des cartes de référence montrant les limites et les liens entre les unités géostatistiques de recensement telles que les CÉF, DR, SDR, RMR, AR et SR. Des cartes plus détaillées de toutes les unités géostatistiques de recensement sont disponibles sur demande.



Figure 15. Ordre hiérarchique des unités géographiques du recensement de 1986

A) 5 des régions urbaines chevauchent les limites des provinces.
B) 12 des 25 RMR et 2 des 114 AR sont réparties en RMRP et en ARP.
C) Toutes les RMR (25), mais seulement 12 des 114 AR, sont visées par un programme de secteurs de recensement.
D) Défini par Statistique Canada, conjointement avec les autorités provinciales, comme secteur statistique.

Figure 16. Unités géostatistiques de recensement par province et territoire, recensement de 1986

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskat-chewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest
Circonscription électorale fédérale	282	7	4	11	10	75	96	14	14	21	28	1	2
Division de recensement	288	10	3	16	18	76	49	23	18	19	29	1	6
Division de recensement	70	10	–	–	–	–	–	23	18	19	–	–	–
Comté	136	–	3	18	18	76	24	–	–	–	–	–	–
District	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
District Municipality	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Metropolitan Municipality	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Region	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	5
Regional District	28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	26	–	–
Regional Municipality	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
United Counties	3	–	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–
Subdivision de recensement unifiée	2,828	87	88	54	150	1,183	527	127	302	72	82	1	5
Subdivision de recensement	8,009	401	123	118	284	1,668	958	293	942	432	886	34	72
BOR : Borough	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
C : City – Cité	134	2	1	3	6	2	49	5	13	15	36	1	1
CM : County (Municipality)	30	–	–	–	–	–	–	–	–	30	–	–	–
COM : Community	182	140	42	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
CT : Canton (Municipalité de)	117	–	–	–	–	117	–	–	–	–	–	–	–
CU : Cantons unis (Municipalité de)	12	–	–	–	–	12	–	–	–	–	–	–	–
DM : District Municipality	47	–	–	–	–	–	–	–	–	–	47	–	–
HAM : Hamlet	30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	29
ID : Improvement District	27	–	–	–	–	–	7	–	–	20	–	–	–
LGD : Local Government District	21	–	–	–	–	–	–	21	–	–	–	–	–
LOT : Township and Royalty	66	–	66	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MD : Municipal District	32	–	–	12	–	–	–	–	–	20	–	–	–
NH : Northern Hamlet	14	–	–	–	–	–	–	–	14	–	–	–	–
NV : Northern Village	10	–	–	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–
P : Paroisse (Municipalité de)	436	–	–	–	–	436	–	–	–	–	–	–	–
PAR : Parish	181	–	–	–	181	–	–	–	–	–	–	–	–
R : Indian Reserve – Réserve indienne	920	–	4	23	19	36	124	71	104	63	470	4	2
RM : Rural Municipality	404	–	–	–	–	–	–	105	299	–	–	–	–
RV : Resort Village	22	–	–	–	–	–	–	–	22	–	–	–	–
SA : Special Area	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	–	–
SCM : Subdivision of County Municipality	41	–	–	41	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SD : Sans désignation (Municipalité)	460	–	–	–	–	460	–	–	–	–	–	–	–
S-E : Indian Settlement - Établissement indien	32	–	–	–	–	2	12	7	1	–	3	7	–
SET : Settlement	42	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13	29
SRD : Subdivision of Regional District	69	–	–	–	–	–	–	–	–	–	69	–	–
SUN : Subdivision of Unorganized	90	90	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SV : Summer Village	50	–	–	–	–	–	–	–	–	50	–	–	–
T : Town	697	169	6	39	28	–	146	36	146	109	13	3	6
TP : Township	479	–	–	–	–	–	479	–	–	–	–	–	–
UNO : Unorganized – Non organisé	150	–	–	–	–	122	20	10	2	–	–	1	6
V : Ville	266	–	–	–	–	266	–	–	–	–	–	–	–
VC : Village Cri	8	–	–	–	–	6	–	–	–	–	–	–	–
VK : Village Naskapi	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–
VL : Village	962	–	–	–	82	216	119	39	332	122	46	4	1
VN : Village Nordique	12	–	–	–	–	12	–	–	–	–	–	–	–
Région métropolitaine de recensement	26	1	–	1	1	6*	10*	1	2	2	2	–	–
Agglomération de recensement	114	8	2	3	6*	30*	32*	6*	7*	7*	22	1	–
Région métropolitaine de recensement primaire	12	1	–	–	–	3*	6*	–	–	1	2	–	–
Agglomération de recensement primaire	21	1	–	2	–	4	8	–	–	2	4	–	–
Secteur de recensement	3,776	39	–	74	64	996	1,610	146	91	361	403	–	–
Secteur de recensement provincial	1,837	84	26	117	96	491	410	91	146	169	193	5	7
Région urbaine	940	87	7	39	39*	242*	262*	41*	89*	100*	92	1	6
Secteur de dénombrement**	42,584	1,142	267	1,392	1,286	9,931	13,799	2,088	2,688	4,490	6,106	99	158

*Les RMR/AR, les RMRP/ARP et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans les deux.

**Provisoire.

AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT (AR)

Concept et critères généraux

Le concept général d'agglomération de recensement (AR) s'applique à un grand noyau urbanisé ainsi qu'aux régions urbaines et rurales hautement intégrées à ce noyau du point de vue économique et social.

Une AR se définit comme la principale zone du marché du travail d'une région urbaine (le noyau urbanisé) d'au moins 10,000 habitants, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Dès que la population du noyau urbanisé de l'AR atteint 100,000 habitants, toujours selon les chiffres du recensement précédent, celle-ci devient une région métropolitaine de recensement (RMR).

Chaque AR comprend une ou plusieurs subdivisions de recensement (SDR) répondant à au moins un des critères suivants:

(1) la SDR est comprise entièrement ou en partie dans le noyau urbanisé;

(2) au moins 50% de la population active occupée demeurant dans la SDR travaille dans le noyau urbanisé;

(3) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la SDR demeure dans le noyau urbanisé.

AR normales et unifiées

Dans certaines parties du pays, les AR voisines sont unies par des liens sociaux et économiques. Dans ce cas, elles sont regroupées de manière à ne constituer qu'une seule AR unifiée. L'AR normale est, en revanche, indépendante. Ou bien elle n'est pas attenante à une autre AR, ou bien elle n'entretient pas suffisamment de liens avec une autre AR pour lui être réunie.

Pour justifier l'unification, il faut que le nombre total de personnes faisant la navette entre les AR adjacentes représente au moins 35% de la population active demeurant dans la plus petite AR. Une fois regroupées, les AR d'origine deviennent des sous-régions (appelées AR primaires) au sein de l'AR unifiée.

Autres critères et procédures déterminant l'inclusion d'une SDR dans une AR

En plus des critères (1), (2) et (3) énoncés ci-dessus, on applique les critères suivants pour déterminer si une SDR doit être incluse dans une AR:

(4) Si le nombre de navetteurs est inférieur à 100, la SDR est exclue de l'AR, même si elle répond aux critères (2) ou (3).

(5) Même si la SDR répond aux critères (2), (3) ou (4), la nécessité de maintenir la continuité de l'AR déterminera son inclusion ou son exclusion.

(6) Même si elles ne satisfont plus aux critères (2) ou (3), les SDR des AR subdivisées en secteurs de recensement sont maintenues afin de permettre la comparabilité historique.

Tous les critères ci-dessus sont classés par ordre d'importance. Lorsqu'une SDR satisfait à certains d'entre eux relativement à plus d'une RMR/AR, on prend la région ou l'agglomération vis-à-vis de laquelle la SDR répond au critère le plus haut placé dans la liste et on y inclut cette dernière. Si les critères ont la même importance, la décision est déterminée soit par la population réelle, soit par le nombre de navetteurs en cause.

Il se peut qu'on s'écarte des critères de délimitation dans certains cas spéciaux.

Les utilisateurs doivent savoir que les limites d'une AR ne coincident pas nécessairement avec celles de la principale zone du marché du travail, les AR devant respecter les limites des SDR.

Recensements: 1986, 1981*, 1976**, 1971**, 1966***, 1961***

Remarques: Le nombre d'AR par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

Bien que le concept n'ait pas changé, plusieurs modifications ont été apportées aux critères de délimitation depuis 1981. Pour qu'une SDR soit comprise dans une AR, le pourcentage minimum de navetteurs est à présent de 50%, comparativement à 40% en 1981. De plus, le nombre de navetteurs doit être égal ou supérieur à 100. Une AR peut à présent être constituée d'une seule SDR, alors qu'en 1981 il en fallait au moins deux, sauf dans le cas des AR subdivisées en secteurs de recensement. Plusieurs AR se sont ajoutées au programme à la suite de ce changement. Enfin, le critère d'unification permet de regrouper en une seule grande AR les AR voisines unies par des liens étroits. Voir l'annexe G pour la liste complète des RMR et des AR ainsi que des RMRP et des ARP qui les composent.

* Le critère relatif au nombre de navetteurs a été modifié en 1986 en partie pour permettre des comparaisons dans le temps. Il l'a également été en raison des différences entre la manière dont les données sur le lieu de travail étaient traitées en 1971 et en 1981.

** En 1976 et en 1971, les AR étaient composées d'au moins deux municipalités voisines. Ces municipalités devaient être au moins partiellement urbaines et faire partie d'un noyau urbanisé de 2,000 habitants ou plus. Le noyau urbanisé comprenait la ville principale et le reste du noyau urbanisé, chacun comptant 1,000 habitants ou plus, et sa densité était d'au moins 1,000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré).

*** En 1966 et en 1961, les AR s'appelaient "grandes agglomérations urbaines" lorsqu'elles dépassaient 25,000 habitants, et "régions urbanisées" dans les autres cas.

AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT PRIMAIRE (ARP) - RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT PRIMAIRE (RMRP)

Partie d'un marché du travail au sein d'une plus grande région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR) unifiée.

Les RMR et les AR adjacentes peuvent être regroupées de manière à ne constituer qu'une seule RMR ou AR si le nombre de navetteurs qui se déplacent entre elles représente au moins 35% de la population active occupée demeurant dans la plus petite RMR ou AR. Après le regroupement, les RMR ou AR d'origine deviennent des RMRP ou ARP au sein de la nouvelle RMR ou AR unifiée.

Recensements: 1986

Remarques: Le nombre de RMRP et de ARP par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

Il s'agit d'un nouveau concept adopté à l'occasion du recensement de 1986. Voir également la définition d'une RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT et d'une AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT. La liste complète des RMR, AR, RMRP et ARP figure à l'annexe G.

CARTE DE RÉFÉRENCE

Carte qui définit et situe les limites des unités géostatistiques de recensement.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: Statistique Canada publie des cartes de référence des divisions de recensement, des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement, des secteurs de recensement et des circonscriptions électorales fédérales.

Plusieurs autres séries de cartes de référence sont offertes aux utilisateurs qui en font la demande. Il s'agit de cartes à grande échelle qui sont plus détaillées que les cartes de référence publiées. La plupart des cartes de ces séries définissent et situent les secteurs de dénombrement à l'intérieur d'unités géostatistiques plus importantes.

CENTROÏDE

Coordonnées géographiques attribuées au centre de gravité de la population d'un secteur de dénombrement ou au centre de gravité géographique d'un côté d'îlot. Ces coordonnées sont établies au moyen d'une grille géographique universelle. Statistique Canada se sert de la projection universelle transverse de Mercator (UTM), système international reconnu permettant d'indiquer l'emplacement d'un point sur le globe.

Il existe deux sortes de centroïdes pour l'extraction des données de recensement relatives à un secteur demandé.

(i) Centroïde de secteur de dénombrement: Un centroïde (coordonnée) correspondant plus ou moins au centre de gravité de la population, est attribué manuellement à chaque secteur de dénombrement au Canada. Toutes les données de recensement relatives à un secteur de dénombrement sont appariées au centroïde qui lui est attribué.

(ii) Centroïde de côté d'îlot: Un centroïde est attribué à chaque côté d'îlot dans la plupart des grandes régions urbaines du Canada (50,000 habitants et plus). Le centroïde de côté d'îlot donne les coordonnées (distance par rapport au centre de la rue) d'un côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues, d'une rue et d'un trait physique ou de deux traits physiques. Toutes les données de recensement relatives à un côté d'îlot sont appariées au centroïde qui lui est attribué.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE (CÉF)

Division territoriale élisant un député à la Chambre des communes. Il y a 282 CÉF au Canada, conformément à l'Ordonnance de représentation de 1976. Ces CÉF sont utilisées tant pour présenter les données que pour organiser la tenue du recensement.

Recensements: 1986, 1981, 1976*, 1971*, 1966**, 1961**

Remarques: Le nombre de CÉF par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

Le nom des CÉF établies conformément à l'Ordonnance de représentation de 1976 peut changer à l'occasion.

* Aux recensements de 1976 et de 1971, les CÉF ont été établies d'après l'Ordonnance de représentation de 1966.

** Aux recensements de 1966 et de 1961, les CÉF ont été établies d'après l'Ordonnance de représentation de 1952.

CLASSIFICATION GÉOGRAPHIQUE TYPE (CGT)

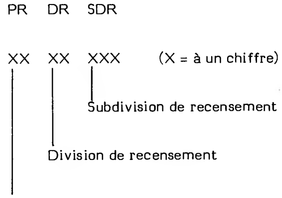
La Classification géographique type est un système d'identification de trois types de région géographique:

(1) provinces et territoires;

(2) divisions de recensement (par ex., comtés, municipalités régionales et districts régionaux); et

(3) subdivisions de recensement (habituellement des municipalités).

Ces trois types de territoire constituent la structure hiérarchique de ce système. En effet, les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être groupées pour former des divisions de recensement (DR), elles-mêmes regroupées en une province ou un territoire (PR). Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique:



Recensements: 1986, 1981, 1976*, 1971*, 1966**, 1961**

Remarques: Depuis 1981, la Classification géographique type est la seule classification géographique officielle utilisée pour les besoins de diffusion des données.

* En 1976 et en 1971, les codes de la CGT ainsi que ceux du recensement ont servi à la diffusion des données.

** En 1966 et en 1961, seuls les codes du recensement ont été utilisés pour diffuser les données.

CODE POSTAL

Le code postal est un code alphanumérique à six caractères qui a été établi par Postes Canada pour faciliter le tri et la distribution du courrier. Les trois premiers caractères correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d'acheminement (RTA). On reconnaît les RTA rurales au "0" (zéro) en deuxième position du code de la RTA.

Les trois derniers caractères correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). Dans les régions urbaines, l'UDL peut correspondre à une petite partie, aisément définie, d'une RTA, comme un côté d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues), un immeuble (d'appartements ou de bureaux) ou encore une entreprise ou organisation qui reçoit beaucoup de courrier par la poste.

Dans les régions rurales, l'UDL désigne une zone de service, c.-à-d. la zone desservie par le service de livraison rurale d'un bureau de poste.

Recensements: 1986, 1981

Remarques: Dans le cadre du recensement de 1981, un total de 369,270 codes postaux en vigueur en juin 1981 ont été appariés aux centroïdes de côté d'îlot des subdivisions de recensement de 50,000 habitants et plus pour lesquelles il existait un fichier principal de la région. Il a été établi que la correspondance entre le côté d'îlot et le code postal était exacte dans plus de 97% des cas.

Par ailleurs, un total de 178,719 codes postaux en vigueur en avril 1983 ont été appariés aux secteurs de dénombrement des régions rurales et des régions urbaines de moins de 50,000 habitants. Il a été établi que la correspondance entre les SD et les codes postaux était exacte dans plus de 97% des cas pour ce qui est des petites régions urbaines et dans 92% des cas pour ce qui est des régions rurales.

Le fichier de conversion des codes postaux liés aux côtés d'îlot et le fichier de conversion des codes postaux liés aux SD ont été fusionnés et appariés aux niveaux supérieurs de l'ordre hiérarchique des unités géographiques. Le Fichier de conversion Canada ainsi créé renferme 635,429 enregistrements, dont 32,027 codes postaux qui possèdent des données géographiques incomplètes (c.-à-d. qui ne sont pas reliés à une unité géographique inférieure au niveau provincial).

Une deuxième version du Fichier de conversion Canada a été diffusée à la fin de juin 1986 après que l'on eût entrepris d'améliorer l'intégralité du fichier. L'appariement de 55,413 codes postaux déjà au fichier a été rétabli grâce aux questionnaires du recensement de 1981 qui ont servi à déterminer quels codes postaux étaient situés dans des secteurs de dénombrement que les deux autres méthodes n'avaient pas permis d'obtenir. Il s'agissait aussi bien de codes postaux situés dans des secteurs de dénombrement ruraux qu'urbains (petits et grands).

Les codes postaux ont également été appariés à la base de données du recensement de 1981 afin de permettre l'extraction de renseignements sur le recensement à partir des Bibliothèques des secteurs spécifiés 2A et 2B. Il est possible de se procurer, en s'adressant à la Section du service-clients du recensement, les profils de 674 RTA urbaines au Canada couvrant 38 régions pour lesquelles il existe un FPR. Il est également possible de demander des totalisations spéciales.

En ce qui concerne les produits et services du recensement de 1986, les codes postaux tirés des questionnaires 2B du recensement de 1986 seront appariés à la base de données du recensement de 1986. Un fichier de région permettra d'extraire les données du recensement des Bibliothèques des secteurs spécifiés 2B. Il sera possible de se procurer des profils et des totalisations spéciales ainsi que des cartes de référence des RTA, et ce pour tout le Canada.

Il y a également un Fichier de conversion géographique des codes postaux. Il permet d'attribuer le code complet de la structure hiérarchique du recensement de 1986 à plus de 610,000 codes postaux actuels. Ce fichier est mis à jour tous les mois.

Nota: Pour plus de renseignements au sujet des produits et services du recensement de 1986 disponibles en fonction du code postal, prière de s'adresser à la Section du service-clients du recensement.

COMPOSANTE

Subdivision de recensement (SDR) qui constitue l'unité de base d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR), ou encore d'une région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) ou d'une agglomération de recensement primaire (ARP).

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966*, 1961*

* En 1966 et en 1961, l'expression "partie constituante" était utilisée.

CÔTÉ D'ÎLOT

Côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues, d'une rue et d'un trait physique ou de deux traits physiques. Les données de recensement sont codées et stockées pour chaque côté d'îlot suivant un système de coordonnées. Le côté d'îlot permet de construire les secteurs demandés par l'utilisateur.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971

Remarques: Les données ne sont pas publiées par côté d'îlot pour des raisons de confidentialité; toutefois, l'utilisation du côté d'îlot facilite l'extraction et la totalisation de données par secteur demandé. En général, seuls les noyaux urbanisés des RMR et de la plupart des AR de 50,000 habitants et plus sont découpés en côté d'îlot.

DENSITÉ DE POPULATION

Nombre de personnes au kilomètre carré de superficie.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: Depuis 1981, les données sur la densité de population sont exprimées au kilomètre carré seulement. En 1976, les chiffres sur la densité de population étaient donnés à la fois au kilomètre carré et au mille carré et, avant le recensement de 1976, ils étaient calculés uniquement au mille carré.

DIVISION DE RECENSEMENT (DR)

Terme générique qui désigne les divisions de recensement, les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales et cinq autres types de régions géographiques formés de groupes de subdivisions de recensement.

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de secteurs géographiques intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec les provinces. Dans toutes les autres provinces, les divers types de divisions de recensement sont définis et délimités par des lois provinciales.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: Le nombre de DR par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

Voici la répartition des types de divisions de recensement par province et territoire.

Type de division de recensement	Province
Division de recensement	Terre-Neuve, Manitoba, Saskatchewan et Alberta
Comté	Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick[1], Québec[1] et Ontario
District*	Ontario
District municipality*	Ontario
Metropolitan municipality*	Ontario
Region*	Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest
Regional district*	Colombie-Britannique
Regional municipality*	Ontario
United Counties*	Ontario

1 Au Nouveau-Brunswick et au Québec, les divisions de recensement ne respectent pas les limites légales des comtés, et ce afin de respecter l'intégrité des subdivisions de recensement qui les composent.

* Voir le "Nota" de l'introduction, à la page 132, concernant la non-traduction des entités légales.

Malgré les changements survenus en Alberta et en Ontario, le nombre de divisions de recensement était le même en 1986 qu'en 1981, en l'occurrence 266.

En Alberta, le nombre de DR est passé de 15 à 19 en raison du fractionnement de trois des DR de 1981; en voici les détails:

Divisions de recensement de 1981	Divisions de recensement de 1986
DR 8	DR 8, 9
DR 12	DR 12, 16
DR 15	DR 17, 18, 19

Par conséquent, la DR 9 de 1981 devient la DR 15 en 1986.

L'Ontario a perdu quatre DR, le nombre passant de 53 à 49 à la suite des trois fusions décrites ci-dessous:

Divisions de recensement de 1981	Divisions de recensement de 1986
Stormont County* Dundas County* Glengarry County*	United Counties of Stormont, Dundas and Glengarry*
Prescott County* Russell County*	United Counties of Prescott and Russell*
Leeds County* Grenville County*	United Counties of Leeds and Grenville*

En 1986, les DR de la province de Québec continuent à respecter les limites des comtés plutôt que celles des "municipalités régionales de comté" (MRC).

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les DR respectent les unités administratives dont se sert l'administration publique. La région Central Arctic s'appelle à présent la région Kitikmeot.

Il n'existe pas de DR au Yukon. Lorsque ce terme est employé dans les totalisations du recensement, il s'agit en fait de la région entière occupée par ce territoire.

Les limites des divisions de recensement du Manitoba ont subi des modifications importantes en 1976 et en 1961, et celles de la Colombie-Britannique, en 1971.

La création de la catégorie "Regional Municipality" en Ontario, entre 1969 et 1975, a nécessité la redélimitation de certaines divisions de recensement de cette province.

* Voir le "Nota" de l'introduction, à la page 132, concernant la non-traduction des entités légales.

ÉTABLISSEMENT INDIEN

Lieu, désigné par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) à des fins statistiques seulement, où un groupe indépendant d'au moins 10 autochtones habitent de façon plus ou moins permanente. Les établissements indiens sont généralement situés sur des terres de la Couronne soumises à l'autorité fédérale ou à celle des administrations provinciales. Contrairement aux réserves indiennes, ces terres ne sont pas réservées à l'usage exclusif d'une bande indienne.

Recensements: 1986, 1981

Remarques: Le nombre d'établissements indiens par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

Avec l'accord des autorités provinciales ou territoriales, Statistique Canada a considéré certains établissements indiens comme des subdivisions de recensement. En général, ces établissements sont situés dans des territoires non organisés. Les établissements indiens situés dans des régions constituées sont classés dans la catégorie des Localités non constituées.

Depuis le recensement de 1981, tout établissement indien reconnu aux fins du recensement est traité comme une SDR distincte, et il figure séparément dans les totalisations du recensement qui ventilent les données au niveau de cette catégorie.

FERME DE RECENSEMENT

Toute exploitation agricole dont la vente de produits agricoles, au cours des 12 mois précédant le jour du recensement, s'élève à $250 ou plus.

Recensements: 1986, 1981, 1976*, 1971**, 1966**, 1961**

* Aux fins du recensement de 1976, une ferme de recensement était une exploitation agricole d'une superficie d'une acre et plus, dont la vente des produits agricoles au cours de l'année 1975 s'élevait à $1,200 et plus.

** Avant le recensement de 1976, une ferme de recensement était une exploitation agricole d'une superficie d'une acre et plus, dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois précédant le jour du recensement s'élevait à $50 ou plus.

GENRE DE SUBDIVISION DE RECENSEMENT

Les subdivisions de recensement sont classées en divers genres selon les appellations adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. À l'exception des territoires non organisés, des réserves indiennes et des établissements indiens, des "hamlets" dans les Territoires du Nord-Ouest et des "settlements" dans le Yukon, le genre de subdivision de recensement indique son statut. Voici la liste des abréviations des genres de subdivisions de recensement les plus courants:

BOR Borough
C City - Cité
CM County (Municipality)
COM Community
CT Canton (Municipalité de)
CU Cantons unis (Municipalité de)
DM District (Municipality)
HAM Hamlet
ID Improvement District
LGD Local Government District
LOT Township and Royalty
MD Municipal District
NH Northern Hamlet
NV Northern Village
P Paroisse (Municipalité de)
PAR Parish
R Indian Reserve - Réserve indienne
RM Rural Municipality
RV Resort Village
SA Special Area
SCM Subdivision of County Municipality
SD Sans désignation (Municipalité)
S-E Indian Settlement - Établissement indien
SET Settlement
SRD Subdivision of Regional District
SUN Subdivision of Unorganized
SV Summer Village
T Town
TP Township
UNO Unorganized - Non organisé
V Ville
VC Village Cri
VK Village Naskapi
VL Village
VN Village Nordique

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: Le nombre de SDR par genre, par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

Au recensement de 1986, toutes les SDR de l'Île-du-Prince-Édouard désignées par le terme "Village" (VL) en 1981 sont devenues des "Community" (COM). Au Québec, la catégorie "Village" (VL) a été subdivisée en quatre: "Village" (VL), "Village Cri" (VC), "Village Naskapi"

(VK) et "Village Nordique" (VN). En Saskatchewan, on a introduit deux nouveaux genres de SDR en 1986; il s'agit de "Northern Hamlet" (NH) et "Northern Village" (NV); en revanche, le terme "Municipal Corporation" (MC) a été abandonné. Toutes les SDR du Yukon qui étaient classées "Local Improvement District" (LID) en 1981 sont devenues des "Village" (VL) ou des "Town" (T) en 1986.

Un changement important est survenu au recensement de 1986: les genres de SDR sont devenus unilingues, dans la langue de la province d'origine. Seuls sont bilingues les genres de SDR créés au niveau fédéral ou qui existent dans toutes les provinces.

GROUPE DE TAILLE DE LA POPULATION URBAINE

Classement utilisé dans les totalisations où la répartition des régions urbaines est indiquée selon les groupes de taille suivants:

Moins - 1,000
1,000 - 2,499
2,500 - 4,999
5,000 - 9,999
10,000 - 24,999
25,000 - 49,999
50,000 - 99,999
100,000 - 249,999
250,000 - 499,999
500,000 - 999,999
1,000,000 et plus

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971*, 1966*, 1961*

* Avant 1976, l'expression "groupe de taille de municipalité" était utilisée.

LOCALITÉ NON CONSTITUÉE

Groupe d'au moins cinq logements occupés en permanence, dans une région rurale, connu localement sous un nom précis, mais n'ayant pas d'administration locale ou de limites légales. Les localités non constituées ne sont pas présentées si elles sont situées dans une région définie par le recensement comme étant une région urbaine.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966*, 1961*

Remarques: Le recensement du Canada tient compte des localités non constituées seulement si les recenseurs en ont établi l'existence au cours de la collecte sur le terrain.

La définition de 1986 est plus restrictive que celle des recensements précédents, car elle ne s'applique qu'aux groupes de logements situés dans une région rurale.

* Aussi appelée "Unincorporated Village". Parfois appelée "Village", "Settlement" ou "Hamlet". Voir le "Nota" de l'introduction, à la page 132, concernant la non-traduction des entités légales.

PARTIES DE RMR/AR

Désigne les régions urbaines et rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR). Les RMR ou AR se divisent en trois parties: le noyau urbanisé, la banlieue urbaine et la banlieue rurale. Les trois parties ne se trouvent pas nécessairement dans chaque RMR ou AR, c.-à-d. que bien que toute RMR et AR ait un noyau urbanisé, elle peut avoir ou non des banlieues urbaines ou rurales.

Il en est de même pour les RMR et AR unifiées: chacune des RMR ou AR primaires (RMRP/ARP) possède un noyau urbanisé, mais pas nécessairement une banlieue urbaine ou rurale. Le noyau urbanisé entier d'une RMR ou AR unifiée est constitué de l'ensemble des noyaux urbanisés des RMRP/ARP qui la composent. Pareillement, les banlieues urbaines et rurales d'une RMR ou AR unifiée sont constituées de l'ensemble des banlieues urbaines et rurales des RMRP/ARP qui la composent.

Noyau urbanisé: Grande zone urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont situées. La population du noyau urbanisé (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 10,000 habitants dans le cas d'une AR et à au moins 100,000 habitants dans le cas d'une RMR.

Banlieue urbaine: Zone urbaine à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR, mais à l'extérieur du noyau urbanisé.

Banlieue rurale: Tout territoire au sein d'une RMR ou d'une AR situé à l'extérieur des zones urbaines.

Recensements: 1986, 1981*, 1976**, 1971**, 1966***, 1961***

* Le noyau urbanisé d'une ARP du recensement de 1986 pouvait correspondre à la banlieue urbaine d'une RMR/AR de 1981.

** En 1976 et en 1971, le noyau urbanisé était subdivisé en deux parties: la "ville principale" et le "reste".

*** En 1966 et en 1961, un système de codage permettait d'établir une distinction, dans la région métropolitaine de recensement, entre la partie urbaine, divisée en MAU (région bâtie en continu) et en MAOU (non continue), et la partie rurale (MAR).

PROVINCE

Principale division politique du Canada. Du point de vue statistique, c'est une unité de base pour laquelle toutes les données sont totalisées et recoupées. Dans les publications du recensement, les tableaux relatifs aux provinces comprennent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT (RMR)

Concept et critères généraux

Le concept général de région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un noyau urbanisé très important ainsi qu'aux régions urbaines et rurales hautement intégrées à ce noyau sur le plan économique et social.

Le terme RMR désigne la principale zone du marché du travail d'une région urbaine (noyau urbanisé) comptant 100,000 habitants ou plus, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse de population.

Quant aux zones des marchés du travail moins vastes des noyaux urbanisés comptant 10,000 habitants ou plus, elles font partie du programme des agglomérations de recensement (AR).

Chaque RMR est constituée d'une subdivision de recensement (SDR) ou plus répondant à au moins un des critères suivants:

(1) la SDR se trouve entièrement ou en partie dans le noyau urbanisé;

(2) au moins 50% de la population active occupée demeurant dans la SDR travaille dans le noyau urbanisé;

(3) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la SDR demeure dans le noyau urbanisé.

RMR normales et unifiées

Dans certaines parties du pays, les RMR et les AR voisines sont unies par des liens sociaux et économiques. Dans ce cas, elles sont regroupées de manière à constituer une seule RMR unifiée. Par contre, la RMR normale est indépendante. Ou bien elle n'est pas attenante à une autre RMR ou AR, ou bien elle ne possède pas de liens suffisants avec une autre RMR ou AR pour lui être réunie.

Pour justifier l'unification, il faut que le nombre total de personnes faisant la navette entre les RMR ou AR voisines représente au moins 35% de la population active demeurant dans la plus petite RMR ou AR. Une fois regroupées, les RMR et AR d'origine deviennent des sous-régions (nommées RMR et AR primaires) au sein de la RMR unifiée.

Autres critères et procédures déterminant l'inclusion des SDR dans les RMR

En plus des critères (1), (2) et (3) énoncés ci-dessus, on applique les critères suivants pour déterminer si une SDR peut être incluse dans la RMR:

(4) Si le nombre de navetteurs est inférieur à 100, la SDR est exclue de la RMR, même si elle répond aux critères (2) ou (3).

(5) Même si la SDR répond aux critères (2), (3) ou (4), la nécessité de maintenir la continuité de la RMR déterminera son inclusion ou son exclusion.

(6) Les SDR des RMR subdivisées en secteurs de recensement sont maintenues même si elles ne satisfont plus aux critères (2) ou (3), et ce afin de permettre la comparabilité historique.

Tous les critères ci-dessus sont classés par ordre d'importance. Lorsqu'une SDR satisfait à certains d'entre eux relativement à plus d'une RMR/AR, on prend la région ou l'agglomération vis-à-vis de laquelle la SDR répond au critère le plus haut placé dans la liste et on y inclut cette dernière. Si les critères ont la même importance, la décision est déterminée soit par la population réelle, soit par le nombre de navetteurs en cause.

Il arrive à l'occasion que les critères de délimitation ne soient pas respectés dans certains cas spéciaux.

Les utilisateurs doivent savoir que les limites d'une RMR ne coincident pas nécessairement avec celles de la principale zone du marché du travail, les RMR devant respecter les limites des SDR. Il se peut également que les RMR ne soient pas exactement identiques aux régions métropolitaines établies par les autorités locales à des fins de planification ou autres.

Recensements: 1986, 1981*, 1976, 1971**, 1966***, 1961***

Remarques: Le nombre de RMR par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

Bien que le concept demeure le même qu'en 1981, on a depuis apporté plusieurs changements aux critères de délimitation. Pour qu'une SDR fasse partie d'une RMR, il faut à présent que le nombre de navetteurs représente au moins 50% de sa population active, comparativement à 40% en 1981. De plus, ce nombre doit être égal ou supérieur à 100. Enfin, le critère de consolidation permet à présent de regrouper les RMR et AR voisines unies par des liens étroits, de manière à ne constituer qu'une seule grande RMR. Voir l'annexe G pour la liste complète des RMR et des AR ainsi que des RMRP et ARP qui les composent.

En 1986, la ville de Sherbrooke (Québec) est devenue la vingt-cinquième RMR du Canada en raison de l'accroissement de la population au sein de son noyau urbanisé.

* Le critère relatif au nombre de navetteurs a été modifié en 1986, en partie pour permettre des comparaisons dans le temps. Il l'a également été en raison des différences entre la manière dont les données sur le lieu de travail étaient traitées en 1971 et en 1981.

** En 1971, la RMR était définie comme le principal marché du travail, mais elle était délimitée en fonction d'autres critères fondés sur la composition de la population active, le taux de croissance démographique et l'accessibilité.

*** En 1966 et en 1961, les limites d'une RMR se situaient autour d'une cité de 50,000 habitants et plus, à condition que les critères de densité de population et de composition de la population active soient satisfaits et que la RMR compte au total au moins 100,000 habitants.

RÉGION RURALE

Tout territoire situé en dehors d'une "région urbaine", cette dernière se définissant comme une région bâtie en continu dont la concentration démographique est de 1,000 habitants ou plus et dont la densité est de 400 habitants ou plus au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

RÉGION URBAINE

Région bâtie en continu dont la concentration démographique est de 1,000 habitants ou plus et dont la densité est de 400 habitants ou plus au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Pour être considérée comme continue, une région bâtie ne doit pas comporter d'espaces libres de plus de deux kilomètres.

Indépendamment des critères qui précèdent, peuvent également être considérés comme faisant partie d'une région urbaine divers terrains utilisés à des fins commerciales, industrielles ou publiques même s'ils ne satisfont pas aux exigences de la population et de la densité. Il s'agit notamment des zones commerciales et industrielles, des gares de triage, des aéroports, des parcs, des terrains de golf, des cimetières, etc.

Recensements: 1986, 1981, 1976*, 1971**, 1966**, 1961**

Remarques: Le nombre de régions urbaines par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

* En 1976, le critère relatif à la densité de population était fixé à 1,000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré), et la région bâtie ne devait pas comporter d'espaces libres de plus d'un mille (1.6 kilomètre).

** En 1971, en 1966 et en 1961, les régions urbaines comprenaient: (1) les cités, villes et villages constitués comptant 1,000 habitants ou plus; (2) les localités non constituées ayant une population de 1,000 habitants ou plus ou une densité de population d'au moins 1,000 habitants au mille carré; (3) les banlieues urbanisées des régions décrites aux points (1) et (2), si elles avaient une population d'au moins 1,000 habitants et une densité de 1,000 habitants ou plus au mille carré.

RÉSERVE INDIENNE

Territoire dont le titre légal de propriété appartient à Sa Majesté la Reine, qui a été réservé à l'usage et au profit d'une bande indienne et qui est assujetti aux termes de la Loi sur les Indiens. Puisque les réserves indiennes échappent généralement à la compétence des autorités locales et sont administrées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), elles sont considérées par Statistique Canada comme des subdivisions de recensement (SDR).

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: Le nombre de réserves indiennes par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

Les réserves indiennes habitées le 1er juin 1976 et (ou) le 3 juin 1981 (selon les recensements de 1976 et de 1981) sont reconnues aux fins du recensement de 1986. Le sont également les réserves indiennes déclarées habitées entre le 3 juin 1981 et le 1er janvier 1986 par AINC.

À partir de 1981, chaque réserve indienne reconnue aux fins du recensement est considérée comme une SDR distincte et figure séparément dans les totalisations présentant les données du recensement par subdivision de recensement.

Avant le recensement de 1981, toutes les réserves indiennes situées dans une division de recensement étaient regroupées ensemble et les données les concernant, présentées comme s'il s'agissait d'une seule subdivision de recensement.

SECTEUR DE DÉNOMBREMENT (SD)

Unité géographique dénombrée par un recenseur. Elle est définie selon les critères suivants: (1) Ménages - le nombre de ménages dans un secteur de dénombrement peut varier de 375 (maximum) dans les grandes régions urbaines à 125 (minimum) dans les régions rurales; (2) Limites - un secteur de dénombrement étant l'unité de base de toutes les unités géostatistiques, il ne déborde jamais une unité reconnue par le recensement. Par ailleurs, les limites des secteurs de dénombrement sont définies de manière que le recenseur puisse les repérer sans difficulté (par exemple, rues, chemins, voies ferrées, rivières et lacs). Les secteurs de dénombrement constituent normalement les plus petites unités géographiques pour lesquelles on peut obtenir des données de recensement.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971*, 1966*, 1961*

Remarques: Le nombre de SD par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

* En 1971, en 1966 et en 1961, le secteur de dénombrement comptait rarement plus de 300 ménages.

SECTEUR DE RECENSEMENT (SR)

Petite unité géostatistique de recensement permanente établie dans les grands centres urbains avec l'aide de spécialistes locaux qui s'intéressent à la recherche en sciences sociales et en urbanisme. Les secteurs de recensement sont délimités et approuvés par Statistique Canada d'après les critères suivants:

a) des limites qui coïncident avec des lignes permanentes facilement reconnaissables sur le terrain;

b) une population de 2,500 à 8,000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 4,000 personnes, sauf pour les secteurs de recensement du centre des affaires, les principales zones industrielles, ou les régions rurales ou urbaines périphériques dont les chiffres de population peuvent être plus petits ou plus grands;

c) la plus grande homogénéité possible du point de vue économique et social; et

d) dans la mesure du possible, une forme compacte.

Toute région métropolitaine de recensement et toute agglomération de recensement qui compte une subdivision de recensement dont la population s'élevait à 50,000 habitants ou plus au recensement précédent peut être incluse dans le programme de secteurs de recensement. Une fois qu'un centre urbain est intégré à ce programme, il continue d'en faire partie même si, ultérieurement, il subit une baisse de population.

Les limites des secteurs de recensement ne coincident pas nécessairement avec celles des subdivisions de recensement, mais elles respectent les limites des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement ainsi que des régions métropolitaines de recensement primaires et des agglomérations de recensement primaires qui les constituent.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966*, 1961*

Remarques: Le nombre de SR par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

Une agglomération de recensement s'est ajoutée au programme de secteurs de recensement en 1986; il s'agit de Lethbridge (Alberta). Ce nouveau centre réparti en secteurs de recensement porte à 37 le nombre de centres visés par ce programme. La liste complète des RMR et des AR touchées par le programme de secteurs de recensement apparaît à la figure 17 à la page suivante.

Il existe, pour chaque centre réparti en secteurs de recensement, des tables de conversion indiquant le rapport entre les secteurs de recensement de 1986 et ceux de 1981.

Les secteurs de recensement provinciaux complètent les secteurs de recensement et couvrent tout le territoire à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des 12 agglomérations de recensement qui font partie d'un programme de secteurs de recensement.

* Entre le recensement de 1966 et celui de 1971, la numérotation des secteurs de recensement a été complètement modifiée.

Figure 17. Programme de secteurs de recensement - Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement

Brantford (AR), Ontario

Calgary (RMR), Alberta

Chicoutimi-Jonquière (RMR), Québec

Edmonton (RMR), Alberta

Guelph (AR), Ontario

Halifax (RMR), Nouvelle-Écosse

Hamilton (RMR), Ontario

Kamloops (AR), Colombie-Britannique

Kelowna (AR), Colombie-Britannique

Kingston (AR), Ontario

Kitchener (RMR), Ontario

Lethbridge (AR), Alberta

London (RMR), Ontario

Moncton (AR), Nouveau-Brunswick

Montréal (RMR), Québec

North Bay (AR), Ontario

Oshawa (RMR), Ontario

Ottawa-Hull (RMR), Ontario-Québec

Peterborough (AR), Ontario

Prince George (AR), Colombie-Britannique

Québec (RMR), Québec

Regina (RMR), Saskatchewan

Saint John (RMR), Nouveau-Brunswick

Sarnia (AR), Ontario

Sault Ste. Marie (AR), Ontario

Saskatoon (RMR), Saskatchewan

Sherbrooke (RMR), Québec

St. Catharines-Niagara (RMR), Ontario

St. John's (RMR), Terre-Neuve

Sudbury (RMR), Ontario

Thunder Bay (RMR), Ontario

Toronto (RMR), Ontario

Trois-Rivières (RMR), Québec

Vancouver (RMR), Colombie-Britannique

Victoria (RMR), Colombie-Britannique

Windsor (RMR), Ontario

Winnipeg (RMR), Manitoba

SECTEUR DE RECENSEMENT PROVINCIAL (SRP)

Petite unité géostatistique permanente de recensement de type rural et (ou) urbain. Il existe des SRP dans les régions qui ne font pas partie du programme des secteurs de recensement. La population des SRP varie généralement de 3,000 à 8,000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 5,000 habitants. Dans la mesure du possible, leurs limites coïncident avec des caractéristiques physiques permanentes et (ou) avec des unités géographiques proposées par les provinces.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971*

Remarques: Le nombre de SRP par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

Entre 1981 et 1986, il s'est ajouté des subdivisions de recensement à de nombreuses régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement visées par un programme de secteurs de recensement. L'univers des secteurs de recensement s'en est trouvé élargi, et il a fallu par conséquent supprimer ou modifier certains secteurs de recensement provinciaux.

* L'expression "agrégat de secteurs" (AS) était utilisée.

SECTEUR SPÉCIFIÉ

Territoire pour lequel un utilisateur demande des données. Dans le contexte du système de géocodage, il s'agit habituellement d'un secteur spécial (par ex., une zone de circulation ou un district scolaire), par opposition aux unités géostatistiques définies pour le recensement (par ex., un secteur de recensement ou une division de recensement).

Les secteurs spécifiés sont formés de côtés d'îlot ou de secteurs de dénombrement. Pour obtenir des données exactes, il est essentiel que ces secteurs soient constitués de côtés d'îlot entiers dans les centres urbains codés à ce niveau ou de secteurs de dénombrement entiers, ailleurs. Si l'utilisateur ne respecte pas cette contrainte, on ne pourra lui fournir qu'une approximation à partir des unités de base, c.-à-d. les côtés d'îlot ou les secteurs de dénombrement.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971

SUBDIVISION DE RECENSEMENT (SDR)

Terme générique qui désigne les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également des unités géostatistiques créées comme équivalents des municipalités et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques: Le nombre de SDR selon le genre, par province et territoire, apparaît à la figure 16, page 135.

Le recensement de 1986 a été fait en fonction des limites des municipalités au 1er janvier 1986.

À noter que les parties de Flin Flon qui se trouvent au Manitoba et en Saskatchewan, et celles de Lloydminster qui se trouvent en Saskatchewan et en Alberta sont considérées comme des subdivisions de recensement distinctes.

Entre 1981 et 1986, les limites des SDR ont subi un certain nombre de modifications, en plus des changements de limites et du statut qui surviennent normalement.

À l'Île-du-Prince-Édouard le Municipalities Act de 1983 a introduit un nouveau genre de SDR. Il s'agit de "Community", qui comprend les villages et les localités. Ces dernières n'étaient pas considérées comme des SDR auparavant, et, aux fins du recensement de 1986, celles qui relèvent des Conseils de planification régionale de Charlottetown et de Summerside ont été retenues.

Au Québec, il a fallu apporter de nombreuses modifications aux SDR non organisées afin de respecter les limites des "municipalités régionales de comté" (MRC).

En Saskatchewan, deux nouveaux genres de SDR ont été établis en vertu du Northern Municipalities Act de 1983: "Northern Hamlet" et "Northern Village".

En Colombie-Britannique, plusieurs SDR ont été modifiées en collaboration avec les autorités provinciales afin de permettre une délimitation plus rationnelle des AR.

Au Yukon, pour la première fois, les établissements indiens ont été considérés comme des SDR.

On trouvera un sommaire des changements apportés aux SDR dans deux bulletins:

(1) Changements de limites, de statut et de nom des municipalités (nº 12-201 au catalogue, publication annuelle);

(2) Classification géographique type, 1986. Vol. III; (nº 12-557 au catalogue, publication hors série).

SUBDIVISION DE RECENSEMENT UNIFIÉE (SRU)

Une subdivision de recensement unifiée est une unité géostatistique qui regroupe plusieurs subdivisions de recensement adjacentes.

Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées, il faut appliquer les trois règles suivantes:

(1) toutes les subdivisions de recensement de moins de 25 kilomètres carrés sont incluses dans une plus grande subdivision de recensement;

(2) si une subdivision de recensement dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés est entourée d'une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre, elle fait alors partie de la SRU formée par la subdivision de recensement environnante; sinon, elle constitue à elle seule une SRU;

(3) une subdivision de recensement dont la population excède 100,000 habitants constitue une SRU à elle seule si elle est entourée de SDR rurales.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971*, 1966*

Remarques: Le nombre de SRU par province et territoire apparaît à la figure 16, page 135.

* En 1971 et 1966, le "code de référence" permettait de regrouper à l'intérieur d'une municipalité rurale tout le territoire situé dans la municipalité.

SUPERFICIE

Surface en kilomètres carrés excluant, partout où cela est possible, les grandes nappes d'eau.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971*, 1966*, 1961*

Remarques: Les superficies sont calculées à partir des limites en vigueur au 1er janvier 1986, date de référence géographique du recensement du Canada de 1986.

L'échelle des cartes utilisée pour mesurer la superficie varie en général de $1/50,000^{e}$ à $1/250,000^{e}$. Dans les régions urbaines à forte densité et dans les régions avec population dispersée, des cartes à plus grande ou à plus petite échelle sont parfois utilisées. Les superficies sont mesurées à l'aide d'un planimètre digital.

Les données sur les superficies sont non officielles, étant donné qu'on en a besoin seulement pour calculer la densité de population.

* Avant le recensement de 1976, toutes les superficies étaient calculées en milles carrés.

SYSTÈME DE STOCKAGE ET D'EXTRACTION DES DONNÉES CODÉES SUIVANT UNE GRILLE GÉOGRAPHIQUE (GRDSR - GÉOCODAGE)

Système utilisé pour attribuer des codes géographiques aux données du recensement et ensuite les stocker. Le système de géocodage attribue des coordonnées géographiques (centroïdes) au centre de gravité de la population de chaque secteur de dénombrement au Canada et au centre géographique de chaque côté d'îlot dans la plupart des grandes régions urbaines (50,000 habitants et plus).

Recensements: 1986, 1981, 1976*, 1971*

Remarques: Le Système de stockage et d'extraction des données codées suivant une grille géographique (GRDSR) facilite l'extraction et la totalisation des données par secteur demandé.

* Le champ d'application du géocodage par côté d'îlot a été étendu depuis 1971. À ce recensement, environ 35% de la population du Canada a été géocodée par côté d'îlot; en 1986, cette proportion est passée à approximativement 55%.

UNITÉ GÉOSTATISTIQUE

Toute région géographique délimitée ou utilisée pour la totalisation et la diffusion des données du recensement. L'expression englobe les provinces et territoires, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées, les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les régions métropolitaines de recensement primaires, les agglomérations de recensement primaires, les secteurs de recensement, les secteurs de recensement provinciaux, les régions urbaines, les circonscriptions électorales fédérales et les secteurs de dénombrement.

Recensements: 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

ANNEXES

ANNEXE A

COMPARAISON DES ORIGINES ETHNIQUES RÉPERTORIÉES EN 1986, 1981 ET 1971

Classification de 1986	Classification de 1981	Classification de 1971
Réponses autocodées*	Réponses autocodées*	Réponses autocodées
Français	Français	Français
Anglais	Anglais	Anglais
Irlandais	Irlandais	Irlandais
Écossais	Écossais	Écossais
Allemand	Allemand	Allemand
Italien	Italien	Italien
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Hollandais (Néerlandais)	Hollandais (Néerlandais)	Néerlandais
Chinois	Polonais	Polonais
Juif	Juif	Juif
Polonais	Chinois	Inscription codée au bureau
Noir	Inscription codée au bureau	Inscription codée au bureau
Inuit	Inuit	Inscription codée au bureau
Indien de l'Amérique du Nord	Indien inscrit, Indien non inscrit	Indien – Dans une bande, non dans une bande
Métis	Métis	Inscription codée au bureau
Inscription codée au bureau	Inscription codée au bureau	Norvégien
Réponses codées au bureau	Réponses codées au bureau	Réponses codées au bureau
Britannique, n.i.a.	Britannique, n.d.a.	Réponse attribuée manuellement à la catégorie anglaise, irlandaise, écossaise, ou galloise
Autres britanniques	Britannique, n.c.a.	Britannique, n.c.a.
Gallois	Gallois	Gallois
Acadien	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.	Français
Franco-Manitobain	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.	Français
Franco-Ontarien	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.	Français
Québécois	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.	Français
Canadien français	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.	Français
Autres autochtones	Amérindien, n.d.a., n.c.a.	(i) Dans une réserve – Indien ne faisant pas partie d'une bande; (ii) Ailleurs que dans une réserve – En blanc
Canadien	Canadien	Canadien
Américain	Américain	Américain
Cubain	Cubain	Espagnol
Haïtien	Haïtien	Antillais
Jamaïquain	Antillais	Antillais
Autres caraïbes, n.i.a.	Antillais	Antillais

Nota: n.i.a. = non incluses ailleurs.

Nota: n.c.a. = non classée ailleurs.
n.d.a. = non déclarée autrement.

Nota: n.c.a. = non classée ailleurs.
n.d.a. = non déclarée autrement.

*Les réponses autocodées sont présentées d'après l'ordre dans lequel elles apparaissent sur le questionnaire du recensement.

ANNEXE A – suite

COMPARAISON DES ORIGINES ETHNIQUES RÉPERTORIÉES EN 1986, 1981 ET 1971

Classification de 1986	Classification de 1981	Classification de 1971
Portoricain	Antillais	Antillais
Autres antillaises, n.i.a.	Antillais	Antillais
Noir antillais	Autres noirs, n.c.a.	Nègre
Noir américain	Autres noirs, n.c.a.	Nègre
Noir canadien	Canadien de race noire	Nègre
Autres noirs	Autres noirs, n.c.a.	Nègre
Noir africain	Noir d'afrique	Nègre
Autres africains, n.i.a.	Autres africains, n.c.a.	Diverses composantes
Belge	Belge	Belge
Luxembourgeois	Luxembourgeois	Autres européens
Finlandais	Finlandais	Finlandais
Danois	Danois	Danois
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Scandinave, n.i.a.	Scandinave, n.d.a., n.c.a.	Réponse attribuée manuellement à la catégorie danoise, suédoise, norvégienne ou islandaise
Autrichien	Autrichien	Autrichien
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Tchécoslovaque	Tchécoslovaque	Tchèque
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Hongrois (Magyar)	Magyar (Hongrois)	Magyar (Hongrois)
Suisse	Suisse	Réponse attribuée manuellement à la catégorie allemande, française ou italienne
Albanais	Albanien	Autres européens
Bulgare	Bulgare	Autres européens
Croate	Croate	Croate
Serbe	Serbe	Serbe
Slovène	Slovène	Slovène
Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.d.a.	Yougoslave, n.d.a.
Macédonien	Macédonien	Autres européens
Grec	Grec	Grec
Maltais	Maltais	Autres européens
Portugais	Portugais	Portugais
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Autres origines européennes, n.i.a.	Autres balkans, n.c.a., autres origines européennes, n.c.a.	Autres origines yougoslaves, autres européens
Estonien	Estonien	Estonien
Letton	Letton	Letton
Lithuanien	Lithuanien	Lithuanien
Biélorussien	Biélorusse	Biélorusse
Roumain	Roumain	Roumain
Russe	Russe	Russe
Argentin	Argentin	Espagnol
Brésilien	Brésilien	Portugais
Chilien	Chilien	Espagnol

ANNEXE A – suite

COMPARAISON DES ORIGINES ETHNIQUES RÉPERTORIÉES EN 1986, 1981 ET 1971

Classification de 1986	Classification de 1981	Classification de 1971
Équatorien	Équatorien	Espagnol
Mexicain	Mexicain	Autres
Autres origines d'Amérique latine, centrale et du sud	Autres latino-américains	Espagnol
Péruvien	Péruvien	Espagnol
Égyptien	Égyptien	Autres
Libanais	Libanais	Syrien-libanais
Palestinien	Palestinien	Autres asiatiques
Syrien	Syrien	Syrien-libanais
Arabe, n.i.a.	Arabe asiatique, n.c.a., Arabe nord-africain, n.c.a.	Autres asiatiques, Autres
Israélien	Israélien	Juif
Iranien	Iranien	Autres asiatiques
Turc	Turc	Autres asiatiques
Arménien	Arménien	Autres asiatiques
Bengali	Bengali	Indo-pakistanais
Gujarati	Gujarati	Indo-pakistanais
Pendjabi	Pendjabi	Indo-pakistanais
Tamil	Tamil	Indo-pakistanais
Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien, n.d.a., n.c.a.	Indo-pakistanais
Bangladeshi, n.i.a.	Bangladeshi, n.d.a.	Indo-pakistanais
Pakistanais, n.i.a.	Pakistanais, n.d.a.	Indo-pakistanais
Sri-Lankais (Ceylanais), n.i.a.	Sri Lankais (Ceylanais), n.d.a.	Indo-pakistanais
Cingalais	Cinghalais	Indo-pakistanais
Birman	Birman	Autres Indiens de l'Asie
Cambodgien	Cambodgien	Non classé
Laotien	Laotien	Non classé
Thaïlandais	Thaïlandais	Autres Indiens de l'Asie
Vietnamien	Vietnamien	Autres asiatiques
Coréen	Coréen	Autres asiatiques
Japonais	Japonais	Japonais
Malais	Malais	Autres Indiens de l'Asie
Autres asiatiques, n.i.a.	Autres pakistanais-bangladeshi, Autres asiatiques d'Extrême-Orient, n.c.a.	Indo-pakistanais, non classé
Fidjien	Fidjien	Non classé
Philippin	Philippin	Autres Indiens de l'Asie
Indonésien	Indonésien	Autres asiatiques
Polynésien	Polynésien	Non classé
Australien/Néo-zélandais	Autres pays du Commonwealth	Autres
Autres origines des îles du Pacifique	Autres îles du Pacifique, n.c.a.	Non classé
Cypriote grec	Grec	Non classé
Cypriote turc	Turc	Non classé
Cypriote, n.i.a.	Grec	Non classé
Autres, n.i.a.	Autres, n.c.a.	Autres

ANNEXE A – fin

COMPARAISON DES ORIGINES ETHNIQUES RÉPERTORIÉES EN 1986, 1981 ET 1971

En 1971, les réponses multiples ont été ramenées à des réponses uniques à la saisie des données, conformément aux règles ci-après:

(1) S'il y avait plusieurs réponses autocodées mais aucun code dans l'espace réservé au bureau, la réponse autocodée la plus foncée était retenue.

(2) S'il y avait une seule réponse autocodée et un code dans l'espace réservé au bureau, la réponse autocodée était retenue.

(3) S'il y avait plusieurs réponses autocodées ainsi qu'un code dans l'espace réservé au bureau, la plus foncée des réponses autocodées était retenue.

En 1981, des réponses multiples ont été acceptées pour la première fois. Un espace était prévu pour une réponse en toutes lettres en plus des réponses codées. Lorsque plusieurs origines ethniques avaient été déclarées dans l'espace prévu pour la réponse en toutes lettres, seule la première origine inscrite était codée.

Dans le questionnaire du recensement de 1986, les recensés peuvent inscrire jusqu'à trois origines ethniques non comprises dans les réponses codées proposées. Cette mesure risque d'accroître l'incidence des réponses multiples. Lorsque plus de trois origines ethniques sont inscrites dans l'espace prévu à cet effet, seules les trois premières origines inscrites sont codées.

LANGUE MATERNELLE ET LANGUE PARLÉE À LA MAISON: CLASSIFICATIONS DE 1986 ET 1981

Des changements ont été apportés à la classification des langues utilisée dans nos publications. La présente annexe établit un parallèle entre la classification de 1986 relative à la langue et celle du recensement précédent (1981).

En 1986, les langues ont été regroupées par famille linguistique (langues latines, langues germaniques, etc.). Les différentes catégories utilisées en 1986 ne correspondent pas toujours à une catégorie précise de la classification de 1981. Dans la plupart des cas, cependant, on peut obtenir le chiffre correspondant pour 1981 en additionnant les chiffres se rapportant à chacune des langues de la famille linguistique.

La composition de certaines catégories a également été modifiée. Dans certains cas, la liste des langues et (ou) dialectes qui constituent une catégorie particulière a été révisée. Les changements importants sont indiqués par un astérisque (*).

La classification adoptée en 1986 est plus détaillée, particulièrement en ce qui a trait aux langues autochtones, et, de ce fait, certaines catégories utilisées en 1986 n'existaient pas en 1981.

En outre, des changements ont été apportés dans la dénomination des langues (par exemple, "Iranien" a été remplacé par "Persan (farsi)").

Pour plus de détails à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de la Division des statistiques sociales, du logement et des familles.

1986	1981
Anglais	Anglais
Français	Français
Langues non officielles	Langues non officielles
Langues autochtones	Langues amérindiennes et Inuktitut (1)
Langues algonquines	Langues algonquines
Cri	Cri
Ojibway	Objibway
Pied-noir	Non disponible
Malécite	Non disponible
Micmac	Non disponible
Montagnais-naskapi	Non disponible
Langues algonquines, n.i.a.	Langues algonquines, n.d.a.,* n.c.a.
Langues athapascanes (déné)	Langues athapascanes
Porteur	Non disponible
Chilcotin	Non disponible
Chipewyan	Non disponible
Flanc-de-chien	Non disponible

Nota: n.i.a. = non incluses ailleurs.

Nota: n.d.a. = non déclarées autrement.
n.c.a. = non classées ailleurs.

LANGUE MATERNELLE ET LANGUE PARLÉE À LA MAISON: CLASSIFICATIONS DE 1986 ET 1981

1986	1981
Peau-de-lièvre	Non disponible
Kutchin (loucheux)	Non disponible
Kaska (nahani)	Non disponible
Esclave	Non disponible
Tahltan	Non disponible
Tutchone	Non disponible
Yellowknife	Non disponible
Langues athapascanes, n.i.a.	Non disponible
Haida	Langues haidas
Langues iroquoises	Langues iroquoiennes
Mohawk	Non disponible
Langues iroquoises, n.i.a.	Non disponible
Kutenai	Langues kootenayennes
Langues salishennes	Langues salishennes
Dakota	Langues siouennes
Tlingit	Langues tlingites
Tsimshian	Langues tsimshennes
Langues wakashanes	Langues wakashennes
Langues amérindiennes, n.i.a.	Indien, n.d.a.*
Inuktitut	Inuktitut
Langues latines	
Italien	Italien
Roumain	Roumain
Portugais	Portugais
Espagnol	Espagnol
Langues germaniques	
Allemand	Allemand
Yiddish	Yiddish
Langues néerlandaises	Langues néerlandaises
Néerlandais	Hollandais
Flamand	Flamand
Frison	Frison
Langues scandinaves	Langues scandinaves
Suédois	Suédois
Danois	Danois
Norvégien	Norvégien
Islandais	Islandais
Langues celtiques	Langues celtiques
Langues gaéliques	Langues gaéliques
Gallois	Gallois
Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques, n.d.a.,* n.c.a.
Langues slaves	
Ukrainien	Ukrainien
Russe	Russe
Biélorusse	Biélorusse
Bulgare	Bulgare
Macédonien	Macédonien
Croate	Croate

LANGUE MATERNELLE ET LANGUE PARLÉE À LA MAISON: CLASSIFICATIONS DE 1986 ET 1981

1986	1981
Serbe	Serbe
Serbo-croate	Non disponible
Slovène	Slovène
Tchèque	Tchèque
Slovaque	Slovaque
Polonais	Polonais
Langues slaves, n.i.a.	Autres langues européennes*
Langues baltes	Langues baltes
Letton	Letton
Lithuanien	Lithuanien
Langues finno-ougriennes	
Estonien	Estonien
Finnois	Finnois
Hongrois	Magyar (Hongrois)
Grec	Grec
Arménien	Arménien
Langues turques	Turc
Langues sémitiques	Langues sémitiques
Arabe	Arabe
Hébreu	Hébreu
Maltais	Non disponible
Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.d.a.,* n.c.a.
Langues indo-iraniennes	Langues indo-pakistanaises*
Persan (farsi)	Iranien (2)
Bengali	Bengali
Hindi	Hindi
Pendjabi	Pendjabi
Ourdou	Ourdou
Singhalais	Cingalais
Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-pakistanaises, n.d.a., n.c.a.
Langues dravidiennes	
Malayalam	Malayalam
Tamoul	Tamoul
Telougou	Telougou
Japonais	Japonais
Coréen	Coréen
Chinois	Chinois
Thaï	Kam-Tai
Khmer (cambodgien)	Cambodgien
Vietnamien	Vietnamien
Langues malayo-polynésiennes	Langues malayo-polynésiennes*
Indonésien (malais)	Malais, Bahasa
Tagalog (pilipino)	Philippin et Tagal (1)
Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes, n.d.a., n.c.a.
Langues asiatiques, n.i.a.	Autres langues asiatiques, n.d.a., n.c.a.
Langues nigéro-congolaises	Non disponible
Langues bantoues	Non disponible

LANGUE MATERNELLE ET LANGUE PARLÉE À LA MAISON: CLASSIFICATIONS DE 1986 ET 1981

1986	1981
Swahili	Souahili
Langues bantoues, n.i.a.	Bantou, n.d.a., n.c.a.
Langues nigéro-congolaises, n i.a.	Langues du Niger-Congo
Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.d.a., n.c.a.
Langues créoles	Non disponible
Autres langues	Autres*

---

(1) Constituent deux catégories distinctes en 1981.

(2) Dans les publications de 1981, l'Iranien n'était pas considéré comme une langue indo-pakistanaise.

COMPARABILITÉ DES DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ AVEC CELLES DES RECENSEMENTS ANTÉRIEURS ET DE L'ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE

Comparabilité des données des divers recensements

Les données du recensement de 1986 relatives à l'activité ne sont pas directement comparables à celles des recensements antérieurs. Les différences entre les données de 1971, 1976, 1981 et 1986 sont exposées ci-après. Des variables dérivées sont disponibles, qui tiennent compte du plus grand nombre possible de ces différences, et doivent être utilisées pour effectuer toute comparaison chronologique.

En 1986 et en 1981, les questions relatives à la population active n'ont pas été posées aux PENSIONNAIRES D'INSTITUTION. Ces derniers ont donc été exclus de l'univers des personnes de 15 ans et plus. En 1976 et en 1971, les pensionnaires d'institution ont été classés parmi les "inactifs" bien que les questions relatives à la population active leur aient été posées.

La définition de PERSONNES OCCUPÉES adoptée en 1986 est identique à celle de 1981. Celle de 1976 était également semblable à celle de 1981, mais le questionnaire de 1976 contenait une question distincte sur le travail familial non rémunéré et une question distincte sur l' "absence du travail" qui suivait une question sur la "mise à pied" et une autre sur le "nouvel emploi". Les recensés devaient déclarer toute absence en vue d'un cours de formation ou congé d'études, dans les cas où il était prévu qu'ils reprendraient leur travail à la fin de la période. En 1971, les travailleuses agricoles qui faisaient du travail familial non rémunéré ou avaient fourni une "aide non rémunérée" pendant moins de 20 heures par semaine étaient exclues de la population active totale. Par ailleurs, la question relative à la "recherche de travail" était posée avant celle sur l' "absence du travail" et les personnes qui étaient "absentes" de leur travail mais "cherchaient un emploi" ont été comptées dans la catégorie "Chômeurs(euses)" et non dans la catégorie "Personnes occupées". Le matériel de recensement remis aux recensés ne comportait aucune question ni instruction relative à un "nouvel emploi" alors que les recenseurs et le personnel du Service auxiliaire téléphonique avaient pour directive de répondre aux recensés qui posaient des questions à ce sujet qu'ils devaient se déclarer comme étant "absents". D'après les résultats obtenus, peu de recensés auraient posé ces questions.

En 1986 et en 1981, la catégorie "CHÔMEURS(EUSES)" englobait les personnes qui avaient cherché du travail pendant les quatre semaines précédant le recensement. En 1971 et en 1976, on avait demandé aux recensés s'ils avaient cherché du travail pendant la semaine précédant le recensement uniquement. En outre, le Livret d'instructions qui accompagnait les questionnaires de 1971 et de 1976 stipulait que tout recensé qui aurait cherché du travail, mais ne l'avait pas fait parce qu'il était temporairement malade ou parce qu'il pensait qu'il n'y avait pas de travail disponible, devait répondre "Oui" à cette question. En 1976, les personnes qui avaient été mises à pied pour une période indéfinie, mais s'attendaient à être rappelées à leur travail, devaient également répondre "Oui" à cette question. Ces instructions n'ont pas été reprises ni en 1981 ni en 1986.

COMPARABILITÉ DES DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ AVEC CELLES DES RECENSEMENTS ANTÉRIEURS ET DE L'ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE

En 1976, une question sur la "disponibilité pour un emploi" a été ajoutée; elle comportait deux réponses possibles seulement, "Oui" ou "Non". Les instructions contenues dans le Livret d'instructions stipulaient que les personnes qui étaient encore aux études, celles qui avaient déjà un emploi, celles qui étaient temporairement malades ou celles qui avaient des responsabilités familiales ou personnelles devaient se considérer comme n'étant pas disponibles. En 1981, cette question a été assortie d'un plus grand choix de réponses possibles. Par ailleurs, les personnes temporairement malades, celles qui avaient déjà un emploi et celles qui avaient des responsabilités familiales ou personnelles ont été considérées comme étant "disponibles". En 1986, les catégories de réponses possibles et les instructions relatives à cette question sont restées les mêmes qu'en 1981.

Les questionnaires de 1971 et de 1976 comportaient une question portant spécifiquement sur les personnes mises à pied temporairement alors qu'en 1981 et en 1986, une même question visait les personnes mises à pied et les personnes absentes de leur travail. Le Livret d'instructions qui accompagnait les questionnaires de 1971 et de 1976 stipulait que le recensé devait se déclarer comme mis à pied uniquement si la période de mise à pied était égale ou inférieure à 30 jours. La période a été étendue à 26 semaines en 1981. En 1986, il n'y a pas de limite fixée pour la période de mise à pied.

En 1976, la catégorie "Chômeurs(euses)" a été assortie d'une nouvelle sous-catégorie visant les personnes qui devaient débuter dans un nouvel emploi à une date ultérieure. Le libellé de la question a été modifié en 1981 de façon à englober seulement les personnes qui devaient débuter dans un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes. La question a été reprise sans modification dans le questionnaire de 1986.

Une autre restriction visait les personnes mises à pied, en 1976, et les personnes mises à pied et celles devant débuter dans un nouvel emploi, en 1981. Ces personnes ont été exclues de la population active lorsqu'elles poursuivaient à plein temps des études primaires ou secondaires du fait qu'elles n'auraient pas pu débuter dans un emploi étant donné qu'elles étaient à l'école. Cette restriction n'existait pas en 1971. Elle n'a pas été reprise en 1986, la question sur la fréquentation scolaire ayant été éliminée.

L'incidence des différences entre les données de 1971 et de 1976 à ce chapitre est décrite dans l'étude de K. Ashegrie intitulée "Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur l'activité". Le Guide sommaire du recensement de 1981, n° 99-903 au catalogue, contient un graphique illustrant l'incidence des différences entre les données de 1981 et celles de 1971 ou 1976. On peut se procurer ces deux documents en s'adressant à l'Assistance-utilisateurs.

COMPARABILITÉ DES DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ AVEC CELLES DES RECENSEMENTS ANTÉRIEURS ET DE L'ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE

Comparabilité des données de recensement avec celles de l'enquête sur la population active

Les questions du recensement de 1986 sur l'activité ont été conçues, dans la mesure du possible, de façon à ce que les données recueillies correspondent aux définitions de "personnes occupées" et de "chômeurs(euses)" adoptées pour l'enquête sur la population active. Le champ d'observation de l'enquête sur la population active exclut, outre les pensionnaires d'institution, les membres des Forces armées, les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que des réserves indiennes, et les membres des ménages du personnel diplomatique et autres fonctionnaires fédéraux en poste à l'étranger. Dans le cadre de l'EPA, les données sont recueillies par des interviewers spécialement formés, au lieu de la méthode d'autodénombrement adoptée pour le recensement, et en outre, les méthodes de collecte, de dépouillement, de contrôle et d'imputation s'appuient sur les données tirées des questionnaires remplis le mois précédent. En ce qui concerne l'enquête sur la population active de mai et de juin 1986, les semaines de référence allaient du 11 au 17 mai et du 15 au 21 juin, respectivement, alors que pour le recensement de 1986, la semaine de référence allait, dans la plupart des cas, du 25 au 31 mai.

Bien que les questions posées pour déterminer la population active occupée soient légèrement différentes dans les deux types d'enquête, la définition de "personnes occupées" est essentiellement la même, même si les instructions qui accompagnent le questionnaire de l'EPA stipulent que les personnes qui travaillent de façon régulière chaque mois doivent être classées dans la catégorie des personnes "ayant un emploi mais absentes de leur travail" alors que le Guide du recensement ne fait pas état de ces cas.

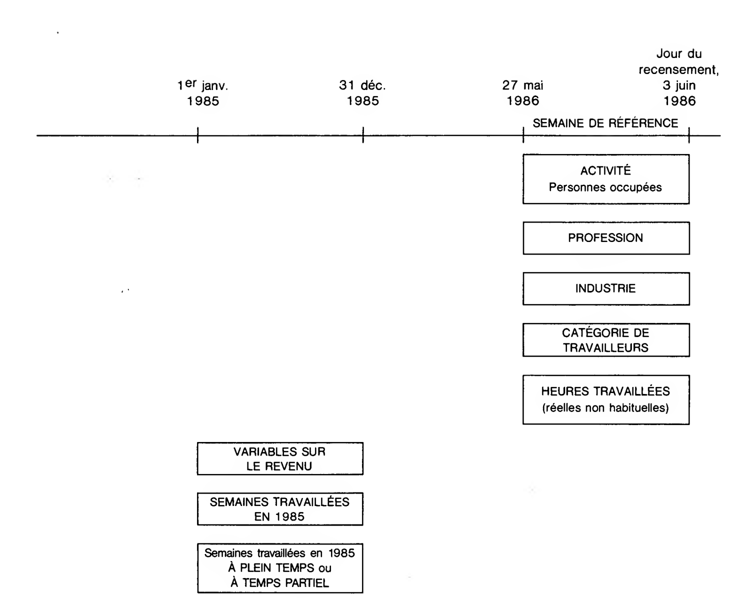
La définition de "Chômeurs(euses)" est, elle aussi, semblable dans les deux types d'enquête, quoique, dans le cas de l'EPA, la question relative à la "recherche d'un emploi" porte sur les méthodes de recherche. Du fait que le recensement ne fournit aucune donnée sur la fréquentation scolaire à plein temps, il a fallu se baser sur la question relative aux "raisons pour lesquelles le recensé ne pouvait commencer à travailler" pour éliminer les personnes non disponibles pour un emploi parce qu'elles poursuivaient des études à plein temps.

De même, étant donné que le questionnaire du recensement de 1986 ne comportait pas de question de cet ordre, il est impossible de soustraire du chiffre de 1986 relatif à la population active en chômage les personnes qui avaient cherché du travail pendant les quatre dernières semaines, mais non pendant la semaine précédant le recensement, et qui avaient déclaré comme raison n'être "plus intéressées à trouver du travail". Une analyse des différences entre les résultats des deux enquêtes sera effectuée une fois que les données du recensement de 1986 seront disponibles, et sera publiée ultérieurement.

ANNEXE D

VARIABLES ÉCONOMIQUES - PÉRIODES DE RÉFÉRENCE

A. POPULATION ACTIVE OCCUPÉE



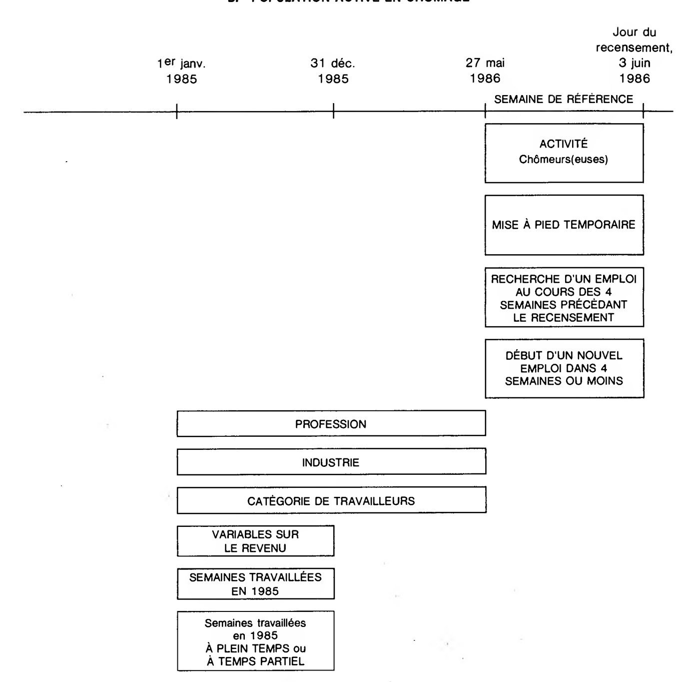
Nota: Les données sur la profession, l'industrie, la catégorie de travailleurs et les heures travaillées des personnes occupées se rapportent à l'emploi occupé durant la semaine de référence.

Les données sur le revenu, les semaines travaillées en 1985 et les semaines travaillées en 1985 à plein temps ou à temps partiel pour les personnes occupées se rapportent à l'emploi occupé en 1985.

ANNEXE D – suite

VARIABLES ÉCONOMIQUES - PÉRIODES DE RÉFÉRENCE

B. POPULATION ACTIVE EN CHÔMAGE



Nota: Les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs ne s'appliquent pas aux chômeurs(euses) qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé seulement avant le 1er janvier 1985. Ces personnes font partie de la population active inexpérimentée.

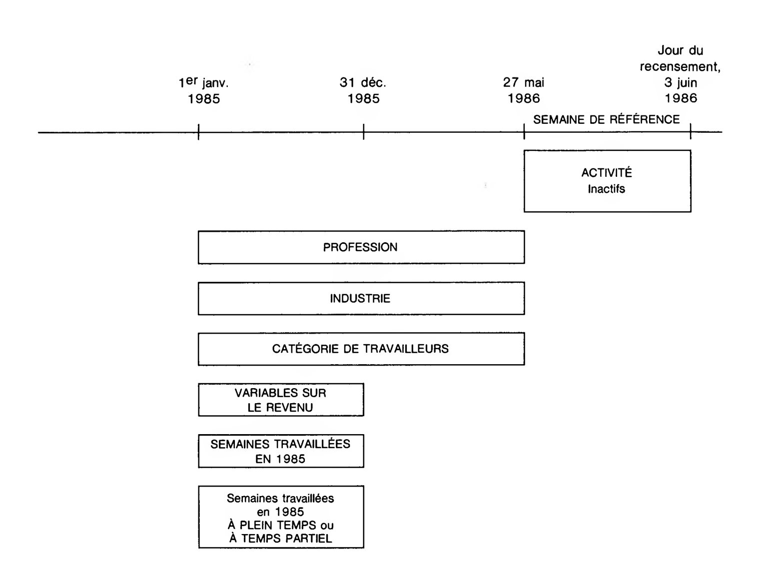
Les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs pour les chômeurs(euses) se rapportent à l'emploi occupé depuis le 1er janvier 1985. Les chômeurs(euses) qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1985 font partie de la population active expérimentée.

Les données sur le revenu, les semaines travaillées en 1985 et les semaines travaillées en 1985 à plein temps ou à temps partiel pour les chômeurs(euses) se rapportent à l'emploi occupé en 1985.

ANNEXE D – fin

VARIABLES ÉCONOMIQUES - PÉRIODES DE RÉFÉRENCE

C. POPULATION DE 15 ANS ET PLUS NE FAISANT PAS PARTIE DE LA POPULATION ACTIVE



Nota: Les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs ne s'appliquent pas aux personnes inactives qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé seulement avant le 1er janvier 1985.

Les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs pour les personnes inactives se rapportent à l'emploi occupé depuis le 1er janvier 1985, excluant la semaine de référence.

Les données sur le revenu, les semaines travaillées en 1985 et les semaines travaillées en 1985 à plein temps ou à temps partiel pour les personnes inactives se rapportent à l'emploi occupé en 1985.

ANNEXE E

COMPARAISON DES LIEUX DE NAISSANCE RÉPERTORIÉS EN 1986, 1981 ET 1971

Classification de 1986	Classification de 1981	Classification de 1971
Terre-Neuve	Terre-Neuve	Terre-Neuve
Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Québec	Québec	Québec
Ontario	Ontario	Ontario
Manitoba	Manitoba	Manitoba
Saskatchewan	Saskatchewan	Saskatchewan
Alberta	Alberta	Alberta
Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	Colombie-Britannique
Yukon	Yukon	Yukon
Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique
Anguilla	Anguilla	Autre britannique (Antilles)
Antigua	Antigua	Autre britannique (Antilles)
Bahamas	Bahamas	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Barbade	Barbade	Barbade
Caïmans, Îles	Cayman, Îles	Autres Antilles
Cuba	Cuba	Cuba
Dominique	Dominique	Autres Antilles
République dominicaine	République dominicaine	République dominicaine
Grenade	Grenade	Autre britannique (Antilles)
Guadeloupe	Guadeloupe	Autres Antilles
Haïti	Haïti	Haïti
Jamaïque	Jamaïque	Jamaïque
Martinique	Martinique	Autres Antilles
Montserrat	Montserrat	Autre britannique (Antilles)
Antilles néerlandaises	Antilles néerlandaises	Autres Antilles
Porto Rico	Porto Rico	Porto-Rico
Saint-Christophe-et-Nevis	Saint-Christophe, Nevis	Autre britannique (Antilles)
Sainte-Lucie	Sainte-Lucie	Autre britannique (Antilles)
Saint-Vincent-et-Grenadines	Saint-Vincent	Autre britannique (Antilles)
Trinité-et-Tobago	Trinité et Tobago	Trinité et Tobago
Turques et Caïcos, Îles	Turques et Caïcos, Îles	Autres Antilles
Vierges, Îles (britanniques)	Vierges, Îles (britanniques)	Autre britannique (Antilles)
Vierges, Îles (américaines)	Vierges, Îles (américaines)	Autres Antilles
Belize	Belize	Autre britannique (Amérique centrale)
Costa Rica	Costa Rica	Amérique centrale

Nota: n.d.a. = non déclaré autrement.
n.c.a. = non classé ailleurs.

ANNEXE E – suite

COMPARAISON DES LIEUX DE NAISSANCE RÉPERTORIÉS EN 1986, 1981 ET 1971

Classification de 1986	Classification de 1981	Classification de 1971
El Salvador	El Salvador	Amérique centrale
Guatemala	Guatemala	Amérique centrale
Honduras	Honduras	Amérique centrale
Mexique	Mexique	Mexique
Nicaragua	Nicaragua	Amérique centrale
Panama	Panama, Zone du canal de, Panama	Amérique centrale
Argentine	Argentine	Argentine
Bolivie	Bolivie	Autre Amérique du Sud
Brésil	Brésil	Brésil
Chili	Chili	Autre Amérique du Sud
Colombie	Colombie	Autre Amérique du Sud
Équateur	Équateur	Autre Amérique du Sud
Falkland, Îles	Falkland, Îles	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Guyane française	Guyane française	Autre Amérique du Sud
Guyana	Guyane	Guyane
Paraguay	Paraguay	Autre Amérique du Sud
Pérou	Pérou	Autre Amérique du Sud
Suriname	Surinam	Autre Amérique du Sud
Uruguay	Uruguay	Autre Amérique du Sud
Venezuela	Vénézuela	Vénézuela
Andorre	Andorre	Autre Europe méridionale
Belgique	Belgique	Belgique
France	France	France
Liechtenstein	Liechtenstein	Autre Europe de l'Ouest
Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas
Irlande, République d'(Eire)	Irlande, République d'	Irlande, République d'
Royaume-Uni	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Allemagne de l'Ouest	Allemagne, République fédérale d'	Allemagne
Autriche	Autriche	Autriche
Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie
Allemagne de l'Est	Allemagne, République démocratique d'	Allemagne
Hongrie	Hongrie	Hongrie
Suisse	Suisse	Suisse
Albanie	Albanie	Albanie
Bulgarie	Bulgarie	Bulgarie
Grèce	Grèce	Grèce
Pologne	Pologne	Pologne
Roumanie	Roumanie	Roumanie
Turquie	Turquie	Turquie

ANNEXE E – suite

COMPARAISON DES LIEUX DE NAISSANCE RÉPERTORIÉS EN 1986, 1981 ET 1971

Classification de 1986	Classification de 1981	Classification de 1971
Yougoslavie	Yougoslavie	Yougoslavie
Union des républiques socialistes soviétiques	Union des républiques socialistes soviétiques	Union des républiques socialistes soviétiques
Chypre	Chypre	Autre Asie
Gibraltar	Gibraltar	Autre Europe méridionale
Italie	Italie	Italie
Malte	Malte	Malte
Monaco	Monaco	Autre Europe méridionale
Portugal	Portugal	Portugal
Saint-Marin	Saint-Marin	Italie
Espagne	Espagne	Espagne
Vatican, État de la Cité du	Vatican, État de la Cité du	Non classé
Danemark	Danemark	Danemark
Finlande	Finlande	Finlande
Islande	Islande	Islande
Norvège	Norvège	Norvège
Suède	Suède	Suède
Bahreïn	Bahreïn	Autre Asie
Égypte	Égypte	République arabe unie
Iran	Iran	Iran
Iraq	Iraq	Autre Asie
Israël	Israël	Israël
Jordanie	Jordanie	Autre Asie
Koweït	Koweït	Autre Asie
Liban	Liban	Liban
Libye	Libye	Libye
Oman	Oman	Autre Asie
Qatar	Qatar	Autre Asie
Arabie saoudite	Arabie saoudite	Autre Asie
Syrie	Syrie	Syrie
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis	Non classé
Yémen, République démocratique populaire du	Yémen, République démocratique populaire du	Autre Asie
Yémen, République arabe du	Yémen, République arabe du	République arabe unie
Afghanistan	Afghanistan	Autre Asie
Mongolie	Mongolie	Autre Asie
Chine, République populaire de	Chine, République populaire de	Chine
Hong Kong	Hong Kong	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Japon	Japon	Japon

ANNEXE E – suite

COMPARAISON DES LIEUX DE NAISSANCE RÉPERTORIÉS EN 1986, 1981 ET 1971

Classification de 1986	Classification de 1981	Classification de 1971
Corée du Nord	Corée du Nord	Autre Asie
Corée du Sud	Corée du Sud	Autre Asie
Macao	Chine, République populaire de	Chine
Tai-wan	Tai-wan	Chine
Brunéi	Brunei	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Birmanie	Birmanie	Autre Asie
Indonésie	Indonésie	Autre Asie
Kampuchea	Kampuchéa (Cambodge)	Autre Asie
Laos	Laos	Autre Asie
Malaisie	Malaisie	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Philippines	Philippines	Philippines
Singapour	Singapour	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Thaïlande	Thaïlande	Autre Asie
Viet Nam	Viêt-Nam	Autre Asie
Bangladesh	Bangladesh	Non classé
Bhoutan	Bhoutan	Autre Asie
Inde	Inde	Inde
Maldives	Maldives	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Népal	Népal	Autre Asie
Pakistan	Pakistan	Pakistan
Sri Lanka	Sri Lanka	Ceylan
Algérie	Algérie	Algérie
Mauritanie	Mauritanie	Autre Afrique
Maroc	Maroc	Maroc
Tunisie	Tunisie	Tunisie
Sahara occidental	Sahara occidental	Non classé
Burundi	Burundi	Autre Afrique
Centrafricaine, République	République du Centre africain (empire)	Autre Afrique
Tchad	Tchad	Autre Afrique
Congo	Congo	Autre Afrique
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	Non classé
Gabon	Gabon	Autre Afrique
Rwanda	Rwanda	Autre Afrique
Zaïre	Zaïre	Autre Afrique
Zambie	Zambie	Afrique orientale (Commonwealth)
Zimbabwe	Zimbabwe (Rhodésie)	Afrique orientale (Commonwealth)
Burkina Faso	Haute-Volta	Autre Afrique
Bénin	Bénin	Autre Afrique
Cameroun	Cameroun	Autre Afrique
Cap-Vert	Cap-Vert, Îles du	Autres
Gambie	Gambie	Autre britannique (Afrique)

COMPARAISON DES LIEUX DE NAISSANCE RÉPERTORIÉS EN 1986, 1981 ET 1971

Classification de 1986	Classification de 1981	Classification de 1971
Ghana	Ghana	Autre britannique (Afrique)
Guinée	Guinée	Autre Afrique
Guinée-Bissau	Guinée – Bissau	Autre Afrique
Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Autre Afrique
Libéria	Libéria	Autre Afrique
Mali	Mali	Autre Afrique
Niger	Niger	Nigéria
Nigéria	Nigéria	Nigéria
Sao Tomé-et-Principe	Sao Tomé et Principe	Autres
Sénégal	Sénégal	Autre Afrique
Sierra Leone	Sierra Leone	Autre britannique (Afrique)
Togo	Togo	Autre Afrique
Angola	Angola	Autre Afrique
Botswana	Botswana	Autre britannique (Afrique)
Lesotho	Lesotho	Autre britannique (Afrique)
Namibie	Afrique du sud-ouest	Autre Afrique
Afrique du Sud, République d'	Afrique du Sud, République d'	Afrique du Sud, République d'
Swaziland	Souaziland	Autre britannique (Afrique)
Comores	Comores	Autres
Djibouti, République de	Djibouti, République de	Non classé
Éthiopie	Éthiopie	Autre Afrique
Kenya	Kenya	Afrique orientale (Commonwealth)
Madagascar	Madagascar	Autre Afrique
Malawi	Malawi	Autre britannique (Afrique)
Maurice	Maurice, Île	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Mayotte	Mayotte	Autres
Mozambique	Mozambique	Autre Afrique
Réunion	Autres, n.c.a., n.d.a.	Autres
Seychelles	Seychelles	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Somalie, République démocratique de	Somalie	Autre Afrique
Soudan	Soudan	Autre Afrique
Tanzanie	Tanzanie	Afrique orientale (Commonwealth)
Ouganda	Ouganda	Afrique orientale (Commonwealth)
Samoa américaines	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique
Australie	Australie	Australie
Belau, République de	Non classé	Non classé
Cook, Îles	Nouvelle-Zélande	Autre Australie (Commonwealth)
Fidji	Fidji	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Polynésie française	Autres, n.c.a., n.d.a.	Autres
Kiribati	Gilbert, Îles	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Marshall, Îles	Autres, n.c.a., n.d.a.	Autres
Micronésie	Non classé	Non classé

ANNEXE E – fin

COMPARAISON DES LIEUX DE NAISSANCE RÉPERTORIÉS EN 1986, 1981 ET 1971

Classification de 1986	Classification de 1981	Classification de 1971
Nauru	Nauru	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie	Autres
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande	Autre Australie (Commonwealth)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Pitcairn, Île	Pitcairn	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Salomon, Îles	Salomon, Îles	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Tonga	Tonga	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Tuvalu	Tuvalu	Non classé
Vanuatu	Nouvelles-Hébrides	Autres
Wallis et Futuna	Non classé	Non classé
Samoa occidentales	Samoa occidentales	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Bermudes	Bermudes	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Groënland	Danemark	Danemark
Sainte-Hélène et Ascension	Sainte-Hélène	Autre Commonwealth et dépendances britanniques
Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre et Miquelon	Autres
Autres	Autres, n.c.a., n.d.a.	Autres

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION*

ENSEIGNEMENT, LOISIRS ET ORIENTATION (001-046)

	Enseignement - Général	**(001)**
001	Enseignement - Général	
	Enseignement au primaire	**(002-004)**
002	Enseignement au primaire - Général	
003	Enseignement au primaire - Spécialisé	
004	Enseignement préscolaire, à la maternelle	
	Enseignement au secondaire (général)	**(005-012)**
005	Enseignement au secondaire	
006	Enseignement de l'anglais	
007	Enseignement du français	
008	Enseignement d'autres langues	
009	Enseignement des mathématiques et des sciences	
010	Enseignement des mathématiques et de l'informatique	
011	Enseignement des sciences sociales	
012	Enseignement au secondaire général - Autres	
	Enseignement au secondaire (spécialisé)	**(013-020)**
013	Éducation permanente - Enseignement aux adultes	
014	Enseignement des arts et des beaux-arts	
015	Enseignement du commerce et des affaires	
016	Éducation familiale et personnelle	
017	Enseignement industriel et professionnel	
018	Enseignement de la musique	
019	Enseignement religieux	
020	Enseignement secondaire spécialisé - Autres	
	Enseignement spécialisé	**(021-026)**
021	Enseignement spécialisé	
022	Enseignement aux surdoués et à l'enfance exceptionnelle	
023	Enseignement aux groupes ethniques - Autochtones	
024	Enseignement aux groupes ethniques - Autres	
025	Enseignement de lecture de rattrapage	
026	Enseignement spécialisé - Autres	
	Domaines scolaires non enseignants	**(027-032)**
027	Audio-visuel en enseignement	
028	Administration et organisation de l'éducation	
029	Psychologie de l'éducation	
030	Statistique et sociologie de l'éducation	
031	Histoire, philosophie et théorie de l'éducation	
032	Assistance paraprofessionnelle et soutien pédagogique	

Nota: n.c.a. = non classé ailleurs.

* Il s'agit de la structure de la classification utilisée pour la saisie des données qui peut ne pas être identique à la structure de la classification de la base de données définitive. Il se peut que le nombre final de groupes de "base" soit réduit en fonction des réponses obtenues.

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

Éducation physique, hygiène et loisirs **(033-039)**

033 Éducation physique et hygiène
034 Cinésiologie et kinanthropologie
035 Récréologie et services de loisirs
036 Loisirs - Parcs, forêts et de plein air
037 Voyages et tourisme
038 Technique sportive
039 Éducation physique, hygiène et loisirs - Autres

Services d'orientation et développement personnel **(040-044)**

040 Services d'orientation - Général
041 Psychologie - Orientation
042 Services d'orientation matrimoniale, familiale et personnelle
043 Orientation professionnelle
044 Services d'orientation et développement personnel - Autres

Autres domaines d'enseignement **(045-046)**

045 Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
046 Formation des enseignants au niveau postsecondaire

BEAUX-ARTS ET ARTS APPLIQUÉS (047-079)

Beaux-arts **(047-052)**

047 Beaux-arts - Général
048 Esthétique et critique de l'art, étude de l'art
049 Histoire de l'art
050 Peinture et dessin
051 Poterie et céramique
052 Sculpture

Musique **(053-057)**

053 Musique et musicologie
054 Composition et direction
055 Instruments de musique
056 Histoire et théorie de la musique
057 Voix, chant et opéra

Autres arts d'interprétation **(058-061)**

058 Arts d'exécution - Général
059 Danse
060 Art dramatique
061 Théâtre

Art commercial et art publicitaire **(062-064)**

062 Art commercial et publicitaire - Général
063 Graphisme publicitaire
064 Modelisme, mannequin

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

Graphisme et arts audio-visuels **(065-070)**
065 Graphisme et conception graphique
066 Lithographie
067 Photographie
068 Enregistrements musicaux
069 Impression et publication
070 Arts audio-visuels

Arts de création et de conception **(071-073)**
071 Arts de création et de conception - Général
072 Artisanat
073 Décoration intérieure

Autres arts appliqués **(074-079)**
074 Arts appliqués - Général
075 Barbier
076 Soins de beauté et cosmétologie
077 Coiffure
078 Fabrication de meubles et rembourrage
079 Réparation et rénovation, arts appliqués

LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET DISCIPLINES CONNEXES (080-124)

Études des classiques et des langues mortes **(080-082)**
080 Études des classiques
081 Grec ancien, latin et roman
082 Langues classiques - Autres

Histoire **(083-087)**
083 Histoire - Général
084 Histoire du Canada
085 Histoire ancienne et médiévale
086 Histoire moderne
087 Histoire - Autres

Bibliothéconomie et techniques de la documentation **(088-089)**
088 Bibliothéconomie et gestion des documents
089 Muséologie, techniques de muséologie

Communications, mass média **(090-093)**
090 Communications, mass média - Général
091 Cinématographie
092 Radio et télévision
093 Journalisme, reporter

Langue et littératures anglaises **(094-098)**
094 Langue et littératures anglaises - Général
095 Littérature américaine
096 Littérature britannique
097 Littérature canadienne (anglaise)
098 Langue et littératures anglaises - Autres

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

Langue et littératures françaises **(099-102)**

099 Langue et littératures françaises - Général
100 Littérature canadienne-française
101 Littérature française d'Europe
102 Langue et littératures françaises - Autres

Autres langues et littératures **(103-109)**

103 Littérature comparée
104 Langues et littératures asiatiques
105 Langue et littératures germaniques
106 Langue et littératures italiennes
107 Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
108 Linguistique
109 Lanques et littératures - Autres

Philosophie **(110-114)**

110 Philosophie - Général
111 Éthique
112 Philosophie moderne
113 Philosophie politique
114 Philosophie - Autres

Études religieuses **(115-119)**

115 Religion, études religieuses
116 Religions comparées
117 Théogonie
118 Théologie
119 Études religieuses - Autres

Autres lettres, sciences humaines et disciplines connexes **(120-124)**

120 Lettres et sciences humaines - Général (Arts généraux)
121 Formation en langue seconde
122 Traduction et interprétation
123 Création littéraire
124 Lettres, sciences humaines et disciplines connexes, n.c.a. - Autres

SCIENCES SOCIALES ET DISCIPLINES CONNEXES (125-187)

Anthropologie **(125-129)**

125 Anthropologie - Général
126 Ethnologie et disciplines connexes
127 Anthropologie physique et anthropométrie
128 Anthropologie sociale et culturelle
129 Anthropologie - Autres

Archéologie **(130)**

130 Archéologie

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

Études régionales (autres que linguistiques ou littéraires) **(131-137)**

131 Études asiatiques
132 Études canadiennes
133 Études germaniques
134 Études de l'Amérique latine et des Antilles
135 Études du Proche-Orient et du Moyen-Orient
136 Études des pays slaves ou de l'Europe de l'Est
137 Études régionales - Autres

Économie **(138-143)**

138 Économie - Général
139 Économie agricole
140 Économétrie
141 Économie internationale
142 Économie du travail et des ressources humaines
143 Économie - Autres

Géographie **(144-152)**

144 Géographie - Général
145 Cartographie
146 Géographie économique
147 Géographie historique et politique
148 Géographie humaine
149 Géographie des ressources naturelles
150 Géographie physique
151 Géographie urbaine et rurale
152 Géographie - Autres

Droit et jurisprudence **(153-157)**

153 Droit et jurisprudence - Général
154 Droit civil, criminel, familial et common law
155 Droit commercial et des sociétés commerciales
156 Droit constitutionnel et international
157 Droit - Autres

Études de l'homme et de son environnement **(158-161)**

158 Études de l'homme et de son environnement - Général
159 Écologie humaine
160 Planification et gestion des ressources
161 Planification urbaine, rurale et régionale

Sciences politiques **(162-166)**

162 Sciences politiques - Général
163 Politique canadienne
164 Politique comparée
165 Relations internationales et politique étrangère
166 Sciences politiques - Autres

Psychologie **(167-171)**

167 Psychologie - Général
168 Psychologie de l'enfance, de l'adolescence et du développement

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

169 Psychologie clinique
170 Psychologie sociale
171 Psychologie - Autres

Sociologie **(172-177)**
172 Sociologie - Général
173 Criminologie, science pénale et déviance
174 Démographie
175 Sociologie ethnique
176 Sociologie de la famille
177 Sociologie - Autres

Travail social et services sociaux **(178-184)**
178 Travail social et services sociaux - Général
179 Services d'aide à l'enfance, services aux jeunes
180 Techniques correctionnelles
181 Gérontologie appliquée
182 Techniques policières et parajudiciaires
183 Services de protection
184 Techniques des services sociaux - Autres

Polémologie et études militaires **(185)**
185 Polémologie et études militaires

Autres sciences sociales et disciplines connexes **(186-187)**
186 Sciences sociales - Général
187 Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. - Autres

COMMERCE, GESTION ET ADMINISTRATION DES AFFAIRES (188-220)

Affaires et commerce **(188-191)**
188 Affaires et commerce - Général
189 Administration des affaires
190 Affaires et commerce internationaux
191 Affaires et commerce - Autres

Gestion financière **(192-195)**
192 Gestion financière - Général
193 Comptabilité et vérification
194 Estimation et évaluation
195 Gestion financière - Autres

Gestion et administration industrielles **(196-200)**
196 Gestion et relations industrielles
197 Gestion de la main-d'oeuvre et relations de travail
198 Administration publique
199 Gestion du personnel et des ressources humaines
200 Gestion et administration industrielles - Autres

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

Gestion et administration des établissements (201-205)

201 Gestion des services de santé
202 Administration des hôtels et restaurants
203 Administration d'établissements funéraires et embaumement
204 Gestion du tourisme et des stations touristiques
205 Gestion des établissements - Autres

Marketing, techniques marchandes et ventes (206-210)

206 Relations avec la clientèle et relations publiques
207 Marketing, techniques de commercialisation
208 Marchandisage, techniques marchandes
209 Vente et vente au détail
210 Marketing et vente - Autres

Secrétariat - Disciplines générales (211-220)

211 Secrétariat - Général
212 Soutien - Établissements bancaires
213 Fonctionnement de machines de bureau
214 Sténographie judiciaire
215 Techniques d'archives médicales
216 Secrétariat juridique
217 Secrétariat médical
218 Comptabilité de bureau et tenue de livres
219 Traitement de textes
220 Secrétariat et travail de bureau - Autres

SCIENCES ET TECHNIQUES AGRICOLES ET BIOLOGIQUES (221-266)

Sciences agricoles (221-229)

221 Sciences agricoles - Général
222 Zootechnie - Général
223 Phytotechnie et cultures agricoles
224 Sciences alimentaires
225 Horticulture
226 Sciences des plantes agricoles - Général
227 Sciences avicoles
228 Sciences des sols agricoles
229 Sciences agricoles - Autres

Techniques agricoles (230-233)

230 Techniques agricoles
231 Techniques d'administration agricole
232 Techniques d'exploitation agricole générale
233 Techniques agricoles - Autres

Techniques de zootechnie (234-238)

234 Techniques de zootechnie et de santé des animaux
235 Techniques de l'élevage des bovins et des porcs
236 Études et zootechnie chevalines
237 Techniques vétérinaires, santé et soins des animaux
238 Techniques de zootechnie - Autres

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

Biochimie (239)
239 Biochimie

Biologie (240-244)
240 Biologie - Général
241 Génétique et biologie du développement
242 Microbiologie
243 Biologie moléculaire
244 Biologie - Autres

Biophysique (245)
245 Biophysique

Botanique (246-248)
246 Botanique - Général
247 Botanique - Autres
248 Disciplines spécialisées de la botanique

Sciences ménagères et disciplines connexes (249-254)
249 Sciences ménagères
250 Études sur la consommation
251 Vêtements et textiles
252 Nutrition, techniques d'alimentation et de diététique
253 Préparation et services alimentaires
254 Économie domestique

Médecine et sciences vétérinaires (255-256)
255 Médecine vétérinaire
256 Sciences vétérinaires

Zoologie (257-262)
257 Zoologie - Général
258 Anatomie, écologie, génétique ou histologie animale
259 Entomologie
260 Biologie des pêches
261 Biologie maritime
262 Zoologie - Autres

Autres sciences et techniques agricoles et biologiques (263-266)
263 Pisciculture, techniques et traitements piscicoles
264 Techniques de transformation des aliments - Général
265 Chasse et piégeage
266 Sciences et techniques agricoles et biologiques - Autres

GÉNIE ET SCIENCES APPLIQUÉES (267-301)

Architecture et génie architectural (267-269)
267 Architecture - Général
268 Conception architecturale - Génie
269 Architecture - Autres

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

Génie aéronautique et aérospatial **(270)**
270 Génie aéronautique et aérospatial

Génie biologique et chimique **(271-273)**
271 Génie biologique
272 Génie biomédical
273 Génie chimique

Génie civil **(274)**
274 Génie civil

Génie systémique et de la conception **(275)**
275 Génie systémique et de la conception

Génie électrique et électronique **(276-278)**
276 Génie informatique
277 Génie électrique et électronique
278 Génie de la musique et de l'enregistrement

Génie industriel **(279)**
279 Génie industriel et manufacturier

Génie mécanique **(280-282)**
280 Génie mécanique - Général
281 Génie d'instrumentation et de contrôle
282 Génie en matière d'énergie

Génie minier, métallurgique et pétrolier **(283-286)**
283 Génie géologique
284 Génie métallurgique
285 Génie minier
286 Génie pétrolier

Génie des ressources et de l'environnement **(287-290)**
287 Génie agricole
288 Génie de l'environnement et des ressources
289 Génie des pêches et des océans
290 Génie hydrologique et partage des eaux

Science de l'ingénieur **(291-292)**
291 Science en génie
292 Génie physique

Génie, n.c.a. **(293)**
293 Génie, n.c.a.

Foresterie **(294-298)**
294 Foresterie
295 Exploitation, gestion et protection forestières
296 Gestion de la faune
297 Sylviculture
298 Foresterie - Autres

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

Architecture paysagiste **(299-301)**
299 Architecture paysagiste
300 Conception de jardins
301 Techniques paysagistes

TECHNIQUES ET MÉTIERS DU GÉNIE ET DES SCIENCES APPLIQUÉES (302-369)

Techniques de l'architecture **(302-303)**
302 Techniques de l'architecture
303 Dessin architectural

Techniques chimiques **(304-307)**
304 Techniques chimiques
305 Techniques biochimiques
306 Techniques des plastiques, de la fibre de verre et du caoutchouc
307 Techniques du traitement des textiles (teintures)

Techniques de la construction de bâtiments **(308-317)**
308 Architecture navale et construction maritime
309 Techniques de la construction de bâtiments
310 Électricien (bâtiment)
311 Finition à mur sec, plâtrage et lattage
312 Chauffage et isolation
313 Finition intérieure
314 Maçonnerie (brique, pierre, béton)
315 Plomberie et tuyauterie
316 Soudure
317 Menuiserie, ébénisterie

Technologies du traitement des données et de l'informatique **(318-321)**
318 Traitement des données - Général
319 Technologies informatiques
320 Programmation d'ordinateurs et élaboration de logiciels
321 Micro-ordinateurs et systèmes d'information

Technologies de l'électronique et de l'électricité **(322-327)**
322 Technologies de l'électronique
323 Technologies de l'électricité
324 Technologies des micro-ondes et technologies radar
325 Radio et télévision
326 Technologies des télécommunications
327 Technologies de l'électronique et de l'électricité - Autres

Techniques de la conservation et protection de l'environnement **(328-332)**
328 Techniques de l'environnement - Général
329 Techniques des ressources terrestres
330 Techniques de conservation des forêts
331 Techniques des ressources renouvelables
332 Conservation de la faune et des pêcheries

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

Technologies du génie civil et général **(333-339)**

333 Technologies du génie civil - Général
334 Techniques de la construction
335 Dessin industriel - Général
336 Dessin industriel - Spécialisé
337 Techniques d'instrumentation et de contrôle
338 Techniques de la tuyauterie (autres que plomberie)
339 Techniques d'arpentage et photogrammétrie

Technologies du génie industriel **(340-348)**

340 Technologies du génie industriel - Général
341 Climatisation et réfrigération
342 Fabrication de vêtements et de tissus
343 Machinisme et usinage
344 Modelage, mouleur
345 Couture à la machine électrique
346 Tôlerie
347 Fabrication d'outils et de matrices
348 Technologies du génie industriel - Autres

Technologies du génie mécanique **(349-358)**

349 Technologies du génie mécanique - Général
350 Technologies du génie aéronautique
351 Mécanique du matériel agricole
352 Mécanique d'avions
353 Mécanique automobile
354 Mécanique d'équipement lourd
355 Mécanique maritime
356 Technologies des machines de bureau
357 Mécanique des petits moteurs
358 Mécanique des centrales et des machines fixes

Technologies des industries primaires et du traitement des ressources **(359-362)**

359 Technologies des produits forestiers
360 Mines et transformation des métaux
361 Technologies pétrolières
362 Technologies des industries primaires et du traitement des ressources - Autres

Technologies du transport **(363-368)**

363 Technologies du transport - Général
364 Technologies du transport aérien
365 Technologies du transport maritime
366 Transport commercial et public
367 Transports par véhicules motorisés - Autres
368 Technologies du transport ferroviaire

Autres technologies du génie et des sciences appliquées **(369)**

369 Technologies du génie et des sciences appliquées, n.c.a. - Autres

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

PROFESSIONS, SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ (370-441)

	Art dentaire	**(370-374)**
370	Art ou médecine dentaire	
371	Sciences dentaires	
372	Orthodontie	
373	Pédodontie	
374	Spécialisations dentaires - Autres	
	Médecine - Général	**(375)**
375	Médecin généraliste	
	Médecine et sciences médicales	**(376-383)**
376	Anatomie médicale	
377	Biochimie médicale	
378	Biophysique médicale	
379	Embryologie et génétique médicales	
380	Névrophysiologie médicale	
381	Pharmacologie médicale	
382	Physiologie médicale	
383	Sciences médicales - Autres	
	Spécialisations médicales (non chirurgicales)	**(384-388)**
384	Neurologie	
385	Pédiatrie	
386	Psychiatrie	
387	Radiologie	
388	Spécialisations médicales (non chirurgicales) - Autres	
	Sciences paracliniques	**(389-393)**
389	Sciences médicales paracliniques	
390	Immunologie médicale	
391	Microbiologie médicale	
392	Pathologie médicale	
393	Parasitologie, virologie et bactériologie médicales	
	Chirurgie et spécialisations chirurgicales	**(394-398)**
394	Chirurgie - Général	
395	Obstétrique et gynécologie	
396	Chirurgie orthopédique	
397	Chirurgie plastique	
398	Spécialisations chirurgicales - Autres	
	Sciences infirmières	**(399-406)**
399	Sciences infirmières - Général	
400	Soins intensifs - Infirmiers	
401	Soins infirmiers gériatriques	
402	Soins médicaux, chirurgicaux et hospitaliers - Infirmiers	
403	Soins obstétriques - Infirmiers	
404	Soins de psychiatrie et d'hygiène mentale - Infirmiers	
405	Santé publique et communautaire - Infirmiers	
406	Sciences infirmières - Autres	

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

Soins infirmiers auxiliaires **(407-410)**

407 Soins infirmiers auxiliaires
408 Aide aux soins de santé/soutien
409 Aide, soins de longue durée
410 Aide infirmière

Optométrie **(411)**

411 Optométrie

Pharmacologie et techniques pharmaceutiques **(412-413)**

412 Techniques pharmaceutiques
413 Pharmacologie et techniques pharmacologiques

Santé publique **(414-420)**

414 Santé publique - Général
415 Médecine et santé communautaires
416 Hygiène dentaire publique
417 Épidémiologie et bio-statistique
418 Santé, médecine et hygiène au travail
419 Médecine préventive
420 Santé publique - Vétérinaire

Médecine de réadaptation **(421-424)**

421 Médecine de réadaptation - Général
422 Audiologie, orthophonie
423 Ergothérapie et thérapie physique
424 Physiothérapie

Technologies du laboratoire médical et des diagnostics **(425-429)**

425 Technologies du laboratoire médical
426 Technologies du laboratoire biologique
427 Technologies de l'électronique biomédicale
428 Technologies de laboratoire dentaire
429 Technologies de la radiologie

Technologies des traitements médicaux **(430-439)**

430 Réanimation cardio-respiratoire
431 Techniques de chiropractie
432 Assistance dentaire
433 Techniques de soins d'urgence paramédicaux
434 Techniques de l'hygiène et de la déficience mentales
435 Techniques de la respiration
436 Ultrasons et ultrasonographie
437 Technologies de la radiographie médicale - Rayons X
438 Radiothérapie et médecine nucléaire
439 Technologies des traitements médicaux - Autres

Équipements médicaux et prothèses **(440)**

440 Équipements médicaux et prothèses

Autres sciences et technologies de la santé, n.c.a. **(441)**

441 Sciences et technologies de la santé, n.c.a. - Autres

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (442-480)

Actuariat **(442)**

442 Actuariat

Mathématiques appliquées **(443-447)**

443 Mathématiques appliquées - Général
444 Informatique - Général
445 Informatique - Conception et analyse des systèmes
446 Recherche opérationnelle
447 Mathématiques appliquées - Autres

Chimie **(448-454)**

448 Chimie - Général
449 Chimie analytique
450 Chimie inorganique
451 Chimie organique
452 Chimie physique
453 Spectroscopie
454 Spécialisations de la chimie - Autres

Géologie et disciplines connexes **(455-462)**

455 Géologie et sciences de la terre
456 Géochimie et géochronologie
457 Géophysique et géomorphologie
458 Hydrogéologie et hydrologie
459 Minéralogie
460 Pétrologie et pétrographie
461 Stratigraphie et sédimentologie
462 Géologie et disciplines connexes, n.c.a. - Autres

Statistique mathématique **(463)**

463 Statistique mathématique

Mathématiques **(464)**

464 Mathématiques

Métallurgie et science des matériaux **(465)**

465 Métallurgie et science des matériaux

Météorologie **(466)**

466 Météorologie

Océanographie et sciences maritimes **(467-470)**

467 Océanographie
468 Océanographie biologique
469 Océanographie des pêches
470 Sciences maritimes, n.c.a. - Autres

PRINCIPAL DOMAINE D'ÉTUDES - STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION

	Physique	**(471-478)**
471	Physique - Général	
472	Astrophysique et astronomie	
473	Physique atomique et nucléaire	
474	Physique chimique	
475	Physique des hautes énergies et physique des particules	
476	Physique des solides	
477	Physique théorique	
478	Physique, n.c.a. - Autres	
	Sciences générales	**(479-480)**
479	Sciences générales	
480	Techniques de laboratoire de sciences	

AUTRES DISCIPLINES, N.C.A. (481)

481	**Autres disciplines, n.c.a.**	**(481)**

SANS SPÉCIALISATION (482)

482	**Sans spécialisation**	**(482)**

NE S'APPLIQUE PAS (483)

483	**Ne s'applique pas**	**(483)**

AUCUNE RÉPONSE (NON CODÉ) (484)*

484	**Aucune réponse (non codé)**	**(484)**

AUCUN DIPLÔME, CERTIFICAT POSTSECONDAIRE (485)

485	**Aucun diplôme, certificat postsecondaire**	**(485)**

---

* Ne figure pas dans la base de données d'extraction définitive.

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT ET AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT ET COMPOSANTES
RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT PRIMAIRES ET AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT PRIMAIRES

Alma (AR), Québec
Baie-Comeau (AR), Québec
Barrie (AR), Ontario
Bathurst (AR), Nouveau-Brunswick
Belleville (AR), Ontario
Brandon (AR), Manitoba
Brantford (AR), Ontario
Brockville (AR), Ontario
Calgary (RMR), Alberta
Campbell River (AR), Colombie-Britannique
Campbellton (AR), Nouveau-Brunswick-Québec
Camrose (AR), Alberta
Carbonear (AR), Terre-Neuve
Charlottetown (AR), Île-du-Prince-Édouard
Chatham (AR), Nouveau-Brunswick
Chibougamau (AR), Québec
Chicoutimi-Jonquière (RMR), Québec
  Chicoutimi-Jonquière (RMRP)
  La Baie (ARP)
Chilliwack (AR), Colombie-Britannique
Cobourg (AR), Ontario
Collingwood (AR), Ontario
Corner Brook (AR), Terre-Neuve
Cornwall (AR), Ontario
Courtenay (AR), Colombie-Britannique
Cowansville (AR), Québec
Cranbrook (AR), Colombie-Britannique
Dawson Creek (AR), Colombie-Britannique
Dolbeau (AR), Québec
Drummondville (AR), Québec
Duncan (AR), Colombie-Britannique
Edmonton (RMR), Alberta
  Edmonton (RMRP)
  Leduc (ARP)
  Spruce Grove (ARP)
Edmundston (AR), Nouveau-Brunswick
Elliot Lake (AR), Ontario
Flin Flon (AR), Manitoba-Saskatchewan
Fort McMurray (AR), Alberta
Fort St. John (AR), Colombie-Britannique
Fredericton (AR), Nouveau-Brunswick
Gander (AR), Terre-Neuve
Granby (AR), Québec
Grand Falls (AR), Terre-Neuve
Grande Prairie (AR), Alberta
Guelph (AR), Ontario
Haileybury (AR), Ontario
Halifax (RMR), Nouvelle-Écosse
Hamilton (RMR), Ontario
Hawkesbury (AR), Ontario-Québec
Joliette (AR), Québec
Kamloops (AR), Colombie-Britannique
Kapuskasing (AR), Ontario
Kelowna (AR), Colombie-Britannique
  Central Okanagan, Subd. B (ARP)
  Kelowna (ARP)
Kenora (AR), Ontario
Kingston (AR), Ontario
Kirkland Lake (AR), Ontario
Kitchener (RMR), Ontario
Kitimat (AR), Colombie-Britannique

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT ET AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT ET COMPOSANTES
RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT PRIMAIRES ET AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT PRIMAIRES

La Tuque (AR), Québec
Labrador City (AR), Terre-Neuve
Lachute (AR), Québec
Leamington (AR), Ontario
Lethbridge (AR), Alberta
Lindsay (AR), Ontario
Lloydminster (AR), Alberta-Saskatchewan
London (RMR), Ontario
  London (RMRP)
  St. Thomas (ARP)
Magog (AR), Québec
Matane (AR), Québec
Matsqui (AR), Colombie-Britannique
Medicine Hat (AR), Alberta
Midland (AR), Ontario
Moncton (AR), Nouveau-Brunswick
Montmagny (AR), Québec
Montréal (RMR), Québec
  Beloeil (ARP)
  Châteauguay (ARP)
  Montréal (RMRP)
Moose Jaw (AR), Saskatchewan
Nanaimo (AR), Colombie-Britannique
New Glasgow (AR), Nouvelle-Écosse
North Battleford (AR), Saskatchewan
North Bay (AR), Ontario
Orillia (AR), Ontario
Oshawa (RMR), Ontario
  Newcastle (ARP)
  Oshawa (RMRP)
Ottawa-Hull (RMR), Ontario-Québec
  Buckingham (ARP)
  Kanata (ARP)
  Ottawa-Hull (RMRP)
Owen Sound (AR), Ontario
Pembroke (AR), Ontario-Québec
Penticton (AR), Colombie-Britannique
Peterborough (AR), Ontario
Port Alberni (AR), Colombie-Britannique
Portage La Prairie (AR), Manitoba
Powell River (AR), Colombie-Britannique
Prince Albert (AR), Saskatchewan
Prince George (AR), Colombie-Britannique
Prince Rupert (AR), Colombie-Britannique
Québec (RMR), Québec
Quesnel (AR), Colombie-Britannique
Red Deer (AR), Alberta
Regina (RMR), Saskatchewan
Rimouski (AR), Québec
Rivière-du-Loup (AR), Québec
Rouyn (AR), Québec
Saint-Georges (AR), Québec
Saint-Hyacinthe (AR), Québec
Saint-Jean-sur-Richelieu (AR), Québec
Saint-Jérôme (AR), Québec
Saint John (RMR), Nouveau-Brunswick
Salaberry-de-Valleyfield (AR), Québec
Sarnia (AR), Ontario
Saskatoon (RMR), Saskatchewan
Sault Ste. Marie (AR), Ontario
Selkirk (AR), Manitoba
Sept-Îles (AR), Québec

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT ET AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT ET COMPOSANTES
RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT PRIMAIRES ET AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT PRIMAIRES

Shawinigan (AR), Québec
Sherbrooke (RMR), Québec
Simcoe (AR), Ontario
Sorel (AR), Québec
St. Catharines-Niagara (RMR), Ontario
  Fort Erie (ARP)
  St. Catharines-Niagara (RMRP)
St. John's (RMR), Terre-Neuve
  Conception Bay South (ARP)
  St. John's (RMRP)
Stratford (AR), Ontario
Summerside (AR), Île-du-Prince-Édouard
Sudbury (RMR), Ontario
  Sudbury (RMRP)
  Valley East (ARP)
Swift Current (AR), Saskatchewan
Sydney (AR), Nouvelle-Écosse
  Sydney (ARP)
  Sydney Mines (ARP)
Terrace (AR), Colombie-Britannique
Thetford Mines (AR), Québec
Thompson (AR), Manitoba
Thunder Bay (RMR), Ontario
Tillsonburg (AR), Ontario
Timmins (AR), Ontario
Toronto (RMR), Ontario
  Halton Hills (ARP)
  Milton (ARP)
  Orangeville (ARP)
  Toronto (RMRP)
Trail (AR), Colombie-Britannique
Trois-Rivières (RMR), Québec
Truro (AR), Nouvelle-Écosse
Val-d'Or (AR), Québec
Vancouver (RMR), Colombie-Britannique
  Maple Ridge (ARP)
  Vancouver (RMRP)
Vernon (AR), Colombie-Britannique
Victoria (RMR), Colombie-Britannique
  Sidney (ARP)
  Victoria (RMRP)
Victoriaville (AR), Québec
Wallaceburg (AR), Ontario
Whitehorse (AR), Yukon
Williams Lake (AR), Colombie-Britannique
Windsor (RMR), Ontario
Winnipeg (RMR), Manitoba
Woodstock (AR), Ontario
Yorkton (AR), Saskatchewan

INDEX

INDEX

A

B

D

F

J

L

M

N

O

P

S

T

U

V

Y

Z

OÙ NOUS TROUVER?

Les centres régionaux de consultation de Statistique Canada vous ouvrent les portes à la gamme complète des produits et services de l'organisme. Chaque centre de consultation est doté d'une bibliothèque et d'un comptoir de ventes où vous pouvez consulter ou acheter nos publications, disquettes pour micro-ordinateur, microfiches, cartes et autres produits. Chaque centre offre un accès direct au CANSIM, la base de données ordinolingues et le système d'extraction de Statistique Canda, ainsi qu'au TELICHART. Un service d'appel interurbain sans frais est offert aux clients régionaux qui sont situés à l'extérieur des zones de communication locale. Les centres offrent bien d'autres services encore, qu'il s'agisse de séminaires ou de consultations. Pour obtenir de plus amples renseignements, téléphonez ou écrivez à votre centre régional de consultation.

Terre-Neuve et Labrador

Services consultatifs
Statistique Canada
Édifice Viking
3e étage
Chemin Crosbie
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3P2
Appel local: 709-772-4073
Service d'appel sans frais: Zénith 07037*

Maritimes

Services consultatifs
Statistique Canada
Édifice Sir John Thompson
3e étage
1256, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1Y6
Appel local: 902-426-5331
Service d'appel sans frais: 1-800-565-7192

Québec

Services consultatifs
Statistique Canada
Complexe Guy Favreau
200 ouest, boul. Dorchester
Suite 412, Tour est
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Appel local: 514-283-5725
Service d'appel sans frais: 1-800-361-2831

Région de la capitale nationale

Service central des renseignements
Statistique Canada
Entrée principale
Édifice R.H. Coats
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Appel local: 613-990-8116
Si vous devez faire des appels interurbains, composez le numéro sans frais de votre province.

Ontario

Services consultatifs
Statistique Canada
Édifice Arthur Meighen
10e étage
25 est, avenue St. Clair
Toronto (Ontario)
M4T 1M4
Appel local: 416-973-6586
Service d'appel sans frais: 1-800-268-1151

Nipissing (Ontario)

Services consultatifs
Statistique Canada
Centre d'administration civique
225, rue Holditch
Sturgeon Falls (Ontario)
P0H 2G0
Appel local: 705-753-4888
Si vous devez faire des appels interurbains, composez le numéro sans frais indiqué ci-dessus pour les résidents de l'Ontario.

---

* À partir du 31 mars 1987, le numéro Zénith ne sera plus en service. À compter du 1er avril 1987, veuillez composer le numéro 1-800-563-4255 pour le service d'appel sans frais.

Manitoba

Services consultatifs
Statistique Canada
6e étage, Bureau de poste principal
266, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0K4
Appel local: 204-949-4020
Service d'appel sans frais: 1-800-282-8006

Saskatchewan

Services consultatifs
Statistique Canada
5e étage
530, Centre Midtown
Regina (Saskatchewan)
S4P 2B6
Appel local: 306-780-5405
Service d'appel sans frais: 1-800-667-7164

Alberta et Territoires du Nord-Ouest

Services consultatifs
Statistique Canada
Centre Hys
2e étage
11010, 101e rue
Edmonton (Alberta)
T5H 4C5
Appel local: 403-420-3027
Service d'appel sans frais: 1-800-222-6400
Appel à vrais virés T.N.-O.: 403-420-2011

Colombie-Britannique et Yukon

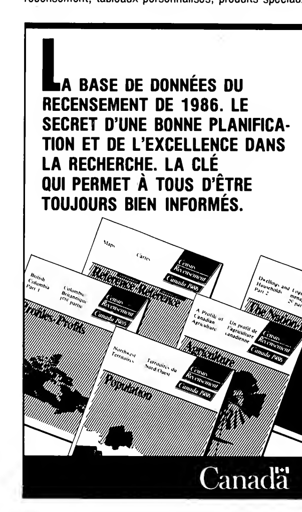
Services consultatifs
Statistique Canda
Édifice fédéral
Centre Sinclair
757 ouest, rue Hastings
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3C9
Appel local: 604-666-3691
Service d'appel sans frais:
Sud et centre B.C. 1-112-800-663-1551
Yukon et Colombie-Britannique du Nord -
Zénith 08913

Statistique Canada Statistics Canada

La base de données du recensement de 1986. L'information la plus détaillée qui soit sur la vie sociale et économique. Un pas important vers l'excellence dans la recherche, qui vous mènera loin dans les années 1990.

PLEINS FEUX SUR L'AVENIR

À Statistique Canada, notre service du recensement vise à satisfaire vos besoins. Consultez-nous, dites-nous ce que vous voulez. Nous vous préparerons un produit et vous présenterons les données en fonction de vos exigences personnelles et de votre situation particulière. Grâce à notre service complet, tout est possible: produits standard du recensement, tableaux personnalisés, produits spéciaux.



Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de Statistique Canada le plus près de chez vous.